



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une foi

RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DU MALI



Juillet 2022



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une foi

RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DU MALI



Juillet 2022

Table des matières

Sigles et Abréviations	5
Liste des tableaux	7
Liste des figures	9
Liste des encadrés	10
1. Déclaration liminaire	11
2. Points saillants	14
3. Introduction	16
4. Méthodologie et processus de préparation de l'examen	20
5. Politiques publiques et environnement facilitateur	21
5.1. Œuvrer à l'appropriation des Objectifs de Développement Durable et les ENV.....	21
5.2. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux.....	22
5.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale.....	23
5.4. Ne laisser personne de côté.....	25
5.5. Mécanismes institutionnels.....	28
5.6. Questions d'ordre structurel.....	30
6. Progrès sur les objectifs et les cibles :	33
ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	33
ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.....	39
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.....	41
ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.....	44
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.....	54
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.....	61
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.....	66
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.....	69
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.....	75
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.....	78
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.....	81
ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables.....	83
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....	85
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.....	87

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.....89

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.....93

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.....97

7. Moyens de mise en œuvre des ODD :.....106

8. Conclusion et étapes suivantes.....108

Annexes.....110

Etat de mise en œuvre des recommandations.....111

Référence Bibliographique.....114

Sigles et Abréviations

AEDD	Agence de l'Environnement et le Développement Durable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANR	Assises Nationales de la Refondation
APD	Aide Publique au Développement
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCOCSAD	Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEF	Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CRDPH	Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CS-EVRCC	Cadre Stratégique pour une Économie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques
CT/CSLP	Cellule Technique / Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVJR	Commission Vérité, Justice et Réconciliation
DCM	Direction de la Coopération Multilatérale
DIRD	Dépense Intérieure Brute de Recherche & Développement
DNI	Direction Nationale des Industries
DNP	Direction Nationale de la Population
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDM	Energie du Mali
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
EEEOA	Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENV	Examens Nationaux Volontaires
FAFE	Fonds d'Appui pour l'Autonomisation de la Femme et l'épanouissement de l'Enfant
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDAL	Défécation à l'Air Libre
FGSP	Fonds de Garantie pour le Secteur Privé
FMI	Fonds Monétaire International
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GEDEFOR	Gestion Décentralisée des Forêts
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HIMO	Haute Intensité de Main Œuvre
IDE	Investissement Direct Etranger
INSTAT	Institut National de la Statistique
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

MAPS	Mainstreaming, Accélération, Policy Support
MGF/E	Mutilation Génitale Féminine / Excision
MODA	Privation multidimensionnelle et pauvreté des enfants au Mali
NINACAD	Numéros d'Identification Nationale Unique Cadastrale
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations-Unies
PAGAM/GFP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAGT	Plan d'Action du Gouvernement de Transition
PAEPMA	Programme d'Alimentation en Eau Potable et Mesures d'Assainissements dans les centres semi-urbains et ruraux
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDD-DIN	Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger
PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNMRE	Programme National de Mobilisation des Ressources en Eau
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PNVBG	Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre
PPP	Partenariat Public-Privé
PREM	Plan de Réforme de la Gestion des Finances au Mali
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIA	Rapid Integrated Evaluation
RNV	Rapport National Volontaire
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
SNU	Système des Nations-Unies
SSN	Système Statistique National
STI	Science, Technologie et Innovation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
UNSDCF	Plan-cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable
VBG	Violence Basée sur le Genre
VSBG	Violences Sexuelles Basées sur le Genre

Liste des tableaux

Tableau 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage.....	35
Tableau 2 : Proportion de la population bénéficiant des systèmes de protection sociale.....	36
Tableau 3 : Couverture par les trois dispositifs de protection sociale contre le risque maladie (AMO, RAMED, Mutuelles de santé).....	37
Tableau 4 : Evolution de la Prévalence du retard de croissance et de la malnutrition aigue chez l'enfant de 6 à 59 mois.....	40
Tableau 5 : Taux de mortalité des enfants et taux de couverture vaccinale.....	42
Tableau 6 : Evolution des effectifs (filles et garçons) de l'enseignement technique et professionnel.....	48
Tableau 7 : Situation des écoles fermées de 2019 à 2021.....	49
Tableau 8 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les hautes fonctions nominatives et électives.....	57
Tableau 9 : Disponibilité et utilisation des services de santé de la reproduction de 2017 à 2021.....	58
Tableau 10 : Taux d'accès à l'eau potable.....	61
Tableau 11 : Evolution de la mise en œuvre de l' ATPC.....	62
Tableau 12 : Accès à l'hygiène et assainissement.....	63
Tableau 13 : Taux d'accès à l'énergie (%)......	66
Tableau 14 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi.....	69
Tableau 15 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (%)......	70
Tableau 16 : Taux de chômage.....	70
Tableau 17 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe.....	71
Tableau 18 : Part des recettes touristiques sur les recettes globales.....	72
Tableau 19 : Evolution des indicateurs sur l'état du réseau total de 2017 à 2021.....	75
Tableau 20 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport.....	75
Tableau 21 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB.....	75
Tableau 22 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total par sexe.....	76
Tableau 23 : Part de l'industrie dans le PIB (%)......	76
Tableau 24 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants.....	77
Tableau 25 : Indice de Gini par région et milieu de résidence.....	78
Tableau 26 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres.....	79
Tableau 27 : Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen.....	79
Tableau 28 : Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme.....	79
Tableau 29 : Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux.....	80
Tableau 30 : Evolution des importations de Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques en provenance des pays de la CEDEAO et de l'UEMOA de 2018 à 2020.....	88
Tableau 31 : Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents.....	94
Tableau 32 : Proportion des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seul à pied dans leur zone de résidence.....	94
Tableau 33 : Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de violences ayant signalé les faits aux Autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.....	94
Tableau 34 : Autres indicateurs du secteur de la justice inscrits dans le Cadre de mesure de Performances (CMP) du CREDD.....	95

Tableau 35 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB.....	101
Tableau 36 : Evolution du nombre des abonnés au téléphone de 2018 à 2021.....	102
Tableau 37 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants de 2017 à 2021.....	103
Tableau 38 : Proportion de la population utilisant l'Internet.....	103
Tableau 39 : Evolution des volumes d'exportations (milliers de tonnes).....	103

Liste des figures

Figure 1 : Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD.....	30
Figure 2 : Indicateurs de pauvreté.....	34
Figure 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence.....	34
Figure 4 : Incidence de la pauvreté par région.....	35
Figure 5 : Distribution de la pauvreté monétaire par groupe d'âge au Mali (0 à 17 ans).....	36
Figure 6 : Pauvreté monétaire et privation multidimensionnelle selon la localisation spatiale(0 à 17 ans).....	36
Figure 7 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes.....	41
Figure 8 : Evolution des indicateurs de santé de la reproduction (SR).....	42
Figure 9 : Taux Brut de Scolarisation au 1er cycle du fondamental et au secondaire/Taux Net de Scolarisation au 1er cycle du fondamental.....	46
Figure 10 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation des Filles et Garçons au 1 ^{er} cycle du fondamental.....	46
Figure 11 : Evolution des taux d'alphabétisation de 2018 à 2021.....	48
Figure 12 : Evolution de l'indice de Parité (filles/garçons) du Taux Brut de Scolarisation (TBS) au 1 ^{er} cycle du fondamental et au secondaire de 2018 à 2021.....	50
Figure 13 : Evolution de l'indice de Parité (filles/garçons) des effectifs de l'enseignement secondaire technique et professionnel et l'indice de Parité (Etudiantes/Etudiants) des Etudiants du supérieur.....	51
Figure 14 : Evolution du Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) de 2017 à 2020.....	64
Figure 15 : Evolution de la Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel de 2017 à 2020.....	64
Figure 16 : Taux de pénétration des ENRs.....	67
Figure 17 :Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant.....	69
Figure 18 : Emploi décent par Handicap.....	71
Figure 19 : Evolution de quelques indicateurs du marché de l'emploi de 2019 à 2020.....	72
Figure 20 : Dépenses de recherche-développement par rapport au PIB (%).....	76
Figure 21 : Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats.....	81
Figure 22 : Evolution de la consommation de gaz butane de 2018 à 2021.....	83
Figure 23 : Indicateurs de capacité d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes.....	86
Figure 24 : Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières (en %).....	89
Figure 25 : Proportion de sites de biodiversité couverts par des aires protégées (en %).....	90
Figure 26 : Evolution de la superficie de terres et de dunes restaurées.....	91
Figure 27 : Evolution de l'Aide Publique au Développement (en milliards de FCFA), 2018-2021.....	97
Figure 28 :Total des recettes publiques en proportion du PIB, 2017-2022.....	99
Figure 29 : Part des recettes fiscales dans les dépenses totales 2017-2022.....	100
Figure 30 : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total.....	101
Figure 31 : Proportion de service de la dette dans les exportations de biens et services.....	102

Liste des encadrés

Encadré 1 : Suivi conjoint de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine à travers le CREDD.....	17
Encadré 2 : Mesures d'atténuation des effets socioéconomiques et sanitaires de la COVID-19 adoptées par le Gouvernement du Mali.....	27
Encadré 3 : Protection de l'Enfant en situation de crises.....	59
Encadré 4 : Etudes approfondies des effets socio-économiques de la COVID 19 au Mali.....	73
Encadré 5 : Alignement des Groupes Thématiques et de dialogue des PTF sur les Groupes Thématiques du CREDD et des ODD.....	98
Encadré 6 : Progrès sur la qualité des données statistiques au Mali.....	104
Encadré 7 : Programme conjoint SDG Fund «Financer le développement du capital humain au Mali».....	106

1. DÉCLARATION LIMINAIRE

1. Au nombre de dix-sept (17) avec 169 cibles et 231 indicateurs, les Objectifs de Développement Durable (ODD) stimuleront l'agenda mondial du développement au cours des prochaines années dans des domaines d'importance critique comme les peuples, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat.
2. Dans ce programme, les États membres ont décidé que le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) créé lors de la Conférence Rio+20, en juillet 2012, procéderait chaque année à l'examen des rapports volontaires des pays sous les auspices du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Le rapport produit permet d'évaluer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le pays.
3. Le Mali qui avait déjà souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), s'est engagé à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) en cohérence avec son cadre général de planification et de gestion du développement, en les inscrivant dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement aux niveaux global, macro-économique, sectoriel, spatial et thématique. Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé dans un véritable processus de planification à travers l'identification et l'opérationnalisation des priorités de développement durable dans la mise en œuvre des ODD.
4. Dans la lancée du processus d'opérationnalisation des ODD entamé depuis 2016 et faisant suite à la présentation de son premier Rapport National Volontaire en 2018, le Gouvernement du Mali a décidé de soumettre sa candidature au Forum Politique de Haut Niveau en 2022, en préparant son deuxième rapport. Le thème du forum qui portera sur « **Reconstruire en mieux à partir de la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030** », mettra un accent particulier sur les ODD 4 (Education de qualité), ODD 5 (Égalité des sexes), ODD 14 (La vie sous l'eau)¹, ODD 15 (La vie sur terre) et ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le rapport tiendra compte des impacts différents et particuliers de la pandémie de COVID-19 sur tous les Objectifs de Développement Durable et de la nature intégrée, indivisible et interdépendante des objectifs.
5. Confronté à une crise multidimensionnelle (sanitaire, sécuritaire, humanitaire et sociopolitique), le contexte de participation du Mali au présent Forum Politique de haut niveau pour le développement durable, revêt un intérêt particulier, celui de partager les efforts accomplis depuis 2018 avec le soutien et l'accompagnement actif des Partenaires au développement, du Secteur privé et de la Société civile dans la réalisation continue des objectifs du Programme de développement Durable 2030.
6. Le présent rapport a été élaboré suivant une approche participative et inclusive, avec la mobilisation des experts des structures nationales, des Collectivités territoriales, des organisations de la Société civile et du Secteur privé, et des Partenaires internationaux pour leurs appuis techniques, dans la collecte des informations sur les différents secteurs. Les équipes ont passé en revue les initiatives entreprises ainsi que les réalisations majeures à partir de 2018 dans l'atteinte des ODD. Celles-ci ont été analysées au niveau de l'ensemble des Objectifs de Développement Durable avec un focus sur les objectifs 4, 5, 14, 15, et 17, objet de la revue du FPHN.

¹ L'ODD 14 n'a pas été priorisé au Mali, compte tenu de la situation d'enclavement du pays.

7. Ce Rapport National Volontaire exprime la volonté politique réaffirmée et l'engagement des plus hautes Autorités du Mali à atteindre les Objectifs de Développement Durable, à travers notamment la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023).
8. Le thème retenu pour ce FPHN 2022 « Reconstruire en mieux à partir de la maladie à COVID-19 tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 » met le focus d'une part sur les effets des crises sécuritaire, politique et d'autre part, sur l'impact désastreux que la COVID-19 a eu sur le Mali, avec un recul de la croissance du PIB de 4,8% en 2019 à -1,2% en 2020. Il convient de rappeler notamment que malgré la pandémie, le Mali demeure pleinement engagé dans la mise en œuvre intégrale des ODD d'ici à l'horizon 2030.
9. Le Gouvernement du Mali avec l'appui de ses Partenaires, à la poursuite des efforts du pays pour l'atteinte des ODD sus mentionnés, a mis en œuvre des actions telles que : (i) le programme des filets sociaux adaptés et sensibles aux chocs sociaux pour aider les ménages pauvres et vulnérables à surmonter les difficultés liées à la pandémie, (ii) l'augmentation du nombre de postes occupés par les femmes dans les instances décisionnelles et (iii) l'adoption d'un dispositif inclusif et participatif qui implique tous les acteurs de la vie socioprofessionnelle du pays. Toutefois, ces mesures sont mises en œuvre dans un contexte de crise multidimensionnelle exacerbée par les sanctions injustes doublement imposées par la CEDEAO et l'UEMOA contre le Mali en violation des textes fondamentaux de ces organisations.
10. L'élaboration et la présentation du présent Rapport volontaire du Mali au FPHN offrent une grande opportunité au pays de démontrer sa capacité de résilience économique et sociale. En même temps, il doit servir de plaidoyer et de sensibilisation des Partenaires et Amis du Mali pour un soutien massif à ses efforts dans la poursuite de l'agenda de développement au bénéfice des laborieuses populations maliennes.
11. Il convient de rappeler que toutes les initiatives prises par le Gouvernement et les Partenaires au développement en vue de réaliser des progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été guidées par la volonté manifeste d'inclure et de cibler davantage les couches les plus vulnérables de la population. En d'autres termes, le principe de « Ne laisser personne de côté » ou (Leave No One Behind LNOB) qui est l'une des dimensions qualitatives de l'action publique au Mali, a été considéré dans le cadre de la réalisation des ODD comme le fil conducteur dans des initiatives majeures prises par le Gouvernement du Mali et ses Partenaires au développement pour renforcer les acquis et les perspectives d'un développement intégré et sensible à la résilience des individus, des ménages, des familles, des communautés y compris les écosystèmes qui les abritent.
12. Le Mali a adopté une 3^{ème} génération du Schéma Directeur de la Statistique et a entrepris la réalisation de son 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en vue d'améliorer la production et l'utilisation des données statistiques nécessaires à la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques et des ODD.
13. Le Système Statistique National (SSN) du Mali est un système décentralisé. Il est constitué d'une structure centrale et des structures sectorielles. Outre le noyau central qui est l'Institut National de la Statistique (INSTAT), le SSN comprend également les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) au nombre de onze (11), les Observatoires créés au sein des Ministères, les services du Ministère de l'Economie et des Finances et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

14. L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du CREDD et des ODD génèrent d'importantes données de sources diverses. Pour garantir la qualité et la fiabilité des données générées :

- l'Institut National de la Statistique (INSTAT) doit coordonner les travaux statistiques et assurer l'appui/conseil aux structures du système statistique national ;
 - les acteurs des structures de statistiques doivent aussi améliorer leurs instruments de production et adopter des standards communs ;
 - les mêmes noms de variables doivent être gardés d'une édition à une autre de même que l'ordre des modalités de réponses.
15. De façon spécifique, il s'agit : (i) d'améliorer la gestion du système statistique national, (ii) de renforcer ses capacités, (iii) d'améliorer la production statistique, (iv) de développer l'analyse, (v) d'améliorer la diffusion et (vi) de promouvoir l'utilisation des données statistiques. Le respect de la périodicité et la fréquence de la collecte des données ainsi que la mise à jour régulière des bases et l'archivage des données impactent sur la qualité et le délai de production des rapports
16. Une reconnaissance particulière et des encouragements sont adressés à l'ensemble des forces vives de la Nation dont les contributions mises ensemble ont permis de générer les résultats qui sont présentés dans ce rapport. Il est important aussi de réitérer les remerciements du Gouvernement à l'ensemble des Partenaires au Développement, (Système des Nations Unies et autres Partenaires bilatéraux et multilatéraux), à la Société civile et au Secteur privé, pour les efforts de développement dans les différents secteurs, qui ont permis de consolider plusieurs progrès engrangés depuis le début de la mise en œuvre des ODD.
17. En somme, le Mali a réalisé des progrès encourageants vers la réalisation des ODD. Cependant, ces progrès ont été freinés du fait du contexte politico-sécuritaire et sanitaire que traverse le pays. Force est de reconnaître que des défis énormes, aussi bien sectoriels que globaux, existent dont l'un des plus importants reste la problématique du financement du développement.



Le Ministre

Abdoulaye DIOP
Officier de l'Ordre National

2. POINTS SAILLANTS

18. L'année 2021 a été affectée par une série de crises politico-sécuritaires qui perdurent depuis 2012, marquée par une nouvelle dynamique politique enclenchée à la suite de la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021, après les changements politiques et institutionnels du 18 août 2020.
19. Le contexte social et économique du Mali reste également impacté cette année 2021 par les effets de la pandémie de COVID-19 de l'année 2020 et de la rupture institutionnelle qui n'ont épargné aucun secteur de l'économie. Toutefois, on note un rebond de la croissance économique et des progrès, qui ont certes été enregistrés en matière de lutte contre la pauvreté et de l'extrême pauvreté, mais beaucoup d'efforts sont encore nécessaires si l'on ne veut laisser personne de côté. Les effets indirects de ces différentes crises sont potentiellement beaucoup plus négatifs que leurs effets directs. En effet, la reprise de l'économie a globalement entraîné une augmentation de la croissance du Produit Intérieur Brut passant de -1,2 % en 2020 à 3,1% en 2021.
20. Selon les récentes études socioéconomiques réalisées au cours de l'année 2021 par le Gouvernement du Mali avec l'appui du SNU, la mise en oeuvre du CREDD 2019-2023, de (l'UNSDCF) 2020-2024 et des ODD a été impactée par la COVID-19 et les différentes crises socio-politiques et humanitaires. Cependant, l'analyse des résultats enregistrés par le pays permet de mesurer les performances et d'apprécier les défis et contraintes sur le chemin de l'atteinte des cibles visées. La contraction économique de 2020 avec ses corollaires amène à mitiger les progrès enregistrés vu le nombre important de Maliens qui sont devenus pauvres.
21. La couverture en protection sociale au Mali reste moins universelle pour tous, car les taux sont bas et la progression très lente, laissant de côté surtout les enfants, les pauvres et les chômeurs. Le taux de chômage fait moins de 10% de la main-d'œuvre, mais demeure plus élevé chez les jeunes de moins de 25 ans et chez les personnes souffrant de handicap comme les infirmes et les handicapés visuels.
22. Des progrès importants ont été signalés en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, mais l'accès aux services sociaux de base, reste en général un défi surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé. L'égalité des sexes demeure encore un défi très important tellement les femmes sont sous-représentées dans les instances politiques de décision (moins de 10% au Parlement et à peine 15% aux postes de direction) et les VSBG contre les femmes et les filles avec en tête les violences psychologiques ou émotionnelles.
23. La capacité de l'Etat à mobiliser les ressources domestiques nécessaires à son développement a été compromise, plus encore, les progrès vers les Objectifs de Développement Durable. Le taux de pression fiscale, qui était de 14,2 % du PIB en 2020, a connu une augmentation pour se situer à 15,1% du PIB en 2021 en deçà de la norme communautaire. Cette amélioration de la mobilisation des ressources domestiques est une conséquence de la reprise de l'économie nationale et surtout de la rigueur des Autorités nationales à mettre en oeuvre les réformes structurelles. L'agenda des réformes de la gestion des finances publiques a été poursuivi à travers le PREM 2017-2021 qui a capitalisé sur les résultats du PAGAM mis en oeuvre pendant de nombreuses années. L'impact de ces réformes est appréciable dans la gestion de l'économie et des finances publiques. En dépit d'un contexte socio-politique et sécuritaire peu favorable depuis 2012, les résultats économiques enregistrés par le Mali affichent des performances notables avec un taux de croissance moyenne du PIB d'environ 5%, un taux d'inflation contenu dans les normes communautaires (3%) et un niveau d'endettement soutenable (50,9% du PIB en 2021).

Ces performances traduisent des efforts soutenus de stabilité et de consolidation du cadre macroéconomique et démontrent une grande capacité de résilience économique et sociale du pays.

24. Le Secteur privé a été fortement touché par la COVID, entraînant des baisses de niveau d'activités, d'arrêt et de fermeture de certaines entreprises. Ce qui a eu des conséquences non seulement sur le monde du travail (chômage technique et pertes d'emplois) mais aussi sur les richesses à créer par les entreprises dans les secteurs clés de l'économie. Par ailleurs, les mesures prises par le Gouvernement n'ont pas permis aux entreprises d'être résilientes durant l'année d'apparition de la COVID.
25. Pour répondre aux défis du pays, en particulier celui de la lutte contre la maladie à Coronavirus, l'Equipe Pays du SNU a soutenu le Gouvernement du Mali par la mise à disposition des vaccins afin de permettre à la population malienne d'être protégée contre la pandémie. Il a, en outre, réalisé différentes actions dont les études d'impact socioéconomique de la COVID-19 pour permettre au Gouvernement d'anticiper les impacts de la pandémie, notamment sur l'économie, les violences basées sur le genre, la justice et les lieux de détention.

3. INTRODUCTION

26. La République du Mali présente pour la deuxième fois, après l'année 2018, son Rapport National Volontaire au Forum Politique de Haut Niveau dans un contexte national difficile marqué par une trilogie de crises majeures (sanitaire, sociopolitique et sécuritaire) qui a eu des conséquences évidentes sur les principaux indicateurs de développement du pays.
27. La situation globale du Mali a connu des évolutions diverses depuis les élections présidentielles de 2018. Sur la base d'un taux d'accroissement naturel annuel de 3,6%, le pays compte 21 112 000 habitants en 2021 (50,5% de femmes). Le profil démographique reste marqué par une population jeune, avec 57% d'enfants de moins de 18 ans et 71% de moins de 24 ans.
28. Sur le plan social, de nombreux défis sociaux demeurent. Le Mali figure parmi les pays les moins avancés (PMA). Avec un Indice de Développement Humain de 0,434 en 2019, il se classe au 184^{ème} rang sur 189 pays², s'inscrivant dans la catégorie des pays à développement humain très faible.
29. Malgré des taux de croissance soutenus, oscillant autour de 5% ces récentes années, la croissance de l'économie malienne reste fondamentalement marquée par sa volatilité, car fortement dépendante du secteur primaire, notamment de l'agriculture pluviale. Elle se distingue aussi par sa faible inclusivité qui se traduit par des effets limités sur l'amplification du rythme de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités socio-économiques. En 2020, l'économie malienne a connu une récession, passant de 4,8% en 2019 pour s'établir à - 1,2%. Cette baisse drastique est principalement liée à la pandémie de la COVID-19, dont les effets sur l'ensemble des secteurs d'activité économique ont été dévastateurs.
30. L'état de l'environnement au Mali est caractérisé par une dégradation liée aux effets combinés de l'activité humaine et du changement climatique. Le pays reste vulnérable aux chocs exogènes et est frappé par des catastrophes naturelles récurrentes (sécheresses, inondations, invasions acridiennes) qui se sont accélérées ces dernières années avec le changement climatique. En 30 ans, le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse. Les risques d'inondation se sont amplifiés sur quasiment l'ensemble du territoire, dans les zones urbaines et rurales.
31. Les périodes prolongées de fermeture des frontières et les restrictions de mouvements dues à la fois à la pandémie et aux troubles politiques ont encore aggravé les difficultés économiques, en particulier pour les plus vulnérables dans les régions qui dépendent du commerce et des échanges transfrontaliers. En plus de ces effets, les capacités et la portée du Gouvernement sont de plus en plus sollicitées afin de répondre de manière durable aux différentes sollicitations de la population.
32. Ainsi, en préparant ce rapport, la démarche du Mali s'inscrit dans la dynamique d'honorer ses engagements d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. L'objectif de l'exercice étant de présenter les efforts consentis pour l'intégration des ODD dans les documents de planification nationale du développement, le renforcement de l'appropriation par les parties prenantes et l'état d'avancement de l'atteinte de l'Agenda 2030 dans le pays.

² PNUD, Rapport sur le développement Humain Durable, 2020

33. A cet effet, le Gouvernement a entrepris de mener un véritable processus de planification par l'identification et l'opérationnalisation des priorités de développement durable à travers la mise en œuvre des ODD. A l'occasion de l'élaboration du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023), l'alignement et l'intégration de ses objectifs avec ceux de l'Agenda 2030 ont été réalisés avec l'appui technique et financier du PNUD, ce qui a permis la priorisation de 77 cibles ODD pour le Mali. Aussi, l'arrimage de l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 avec le CREDD a été mené avec l'appui technique et financier des PTF.

Encadré 1 : Suivi conjoint de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine à travers le CREDD

Le CREDD 2019-2023 s'inscrit dans la perspective de l'**Agenda 2063**, un Cadre continental prospectif élaboré pour les 50 prochaines années, sur la base de la vision de l'Union Africaine « **Une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale** ». Adopté en janvier 2015 par la 24^{ème} session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine à Addis-Abeba Éthiopie, il est aussi un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable issu des consultations avec les différentes catégories de parties prenantes.

Il s'appuie **sur sept (7) aspirations**: (i) **Aspiration 1**: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable ; (ii) **Aspiration 2**: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine ; (iii) **Aspiration 3** : Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des Droits de l'Homme, de justice et d'Etat de droit ; (iv) **Aspiration 4**: Une Afrique en paix et en sécurité ; (v) **Aspiration 5**: Une Afrique d'identité culturelle forte, avec des valeurs, une éthique et un patrimoine communs ; (vi) **Aspiration 6** : Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ; (vii) **Aspiration 7** : une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde.

Les axes stratégiques du CREDD intègrent les sept (7) aspirations de l'Agenda 2063 et les douze domaines prioritaires de son premier plan décennal.

Suite aux recommandations de la Commission de l'Union Africaine, le suivi-évaluation des deux programmes de développement (Agenda 2030 de l'ONU et Agenda 2063 de l'UA) devra être effectué en association, compte tenu des niveaux de convergence, qui s'élèvent à près de 90%. De même, l'intégration des deux programmes dans les processus de planification nationale devra se faire simultanément.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Mali a désigné le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Cellule Technique CSLP Point focal des deux agendas. Ainsi, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un cadre harmonisé pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Pour assurer un suivi efficace et cohérent des deux agendas à travers le CREDD, le Gouvernement du Mali a organisé du 17 au 19 janvier 2022 un atelier dont l'objectif général était de renforcer les capacités des acteurs et de partager les expériences et bonnes pratiques en vue de disposer d'indicateurs pertinents et à jour, pour mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs du CREDD, des cibles prioritaires des ODD et des aspirations et objectifs de l'Agenda 2063.

Cet atelier a enregistré la participation des représentants des structures centrales du Système Statistique National (SSN), de la Société civile, du Secteur privé et des Partenaires Techniques et Financiers. Il a permis notamment d'entreprendre un important travail de mise en cohérence des cibles ODD, des aspirations et objectifs de l'Agenda 2063 et des Objectifs du CREDD ainsi que l'identification des bases de données d'enquêtes et sources de données administratives à même de renseigner les indicateurs. Les principales recommandations suivantes ont été formulées par l'Atelier : (i) Mettre en place un groupe restreint pour finaliser le processus d'arrimage des trois documents CREDD-Agenda 2030 (ODD) et Agenda 2063, (ii) Organiser des ateliers de partage et d'appropriation de l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional et (iii) Appuyer l'INSTAT et le Système Statistique National pour la production des indicateurs non disponibles. Les résultats obtenus permettent de classer les indicateurs en : (i) indicateurs de suivi commun au CREDD et au deux Agendas, (ii) indicateurs spécifiques à chaque Agenda.

- 1 PAS DE POISSONNETTE 2 FAIR - ZÉRO 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 7 ÉNERGIE PROPRE 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
34. La mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD s'effectuent à travers le CREDD, adopté en Conseil des ministres le 29 mai 2019, et formellement approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019. Il est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel et intègre les trois dimensions de l'Agenda 2030 à savoir, l'économique, le social et l'environnemental ainsi que les orientations stratégiques de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
 35. Le Gouvernement a aussi adopté le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD qui assure un dispositif unique de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD. Ce décret vise à opérationnaliser le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD, permettant ainsi une coordination efficace de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif national.
 36. Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise multidimensionnelle. L'insécurité persistante dans le Nord liée aux groupes armés terroristes et aux conflits inter et intra communautaires meurtriers dans certaines parties du pays notamment, constitue aujourd'hui un handicap sérieux pour le développement, malgré la présence sur le terrain des forces armées maliennes, de la force française Barkhane, de la mission de l'ONU au Mali (MINUSMA) et de la force conjointe G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad). La persistance des violences multiformes continue d'entraîner des déplacements internes de populations. En février 2022, le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) était de 362 907 (199 837 femmes et 163 070 hommes, répartis entre 62 254 ménages), contre 50 311 en janvier 2018.
 37. Sur le plan sanitaire, la crise de la COVID-19 a fragilisé davantage le système national de santé, déjà marqué par des difficultés d'ordres structurel et conjoncturel. En décembre 2021, le pays comptait 18 591 cas confirmés de COVID-19. Malgré ce nombre relativement faible en comparaison à d'autres pays, les mesures de prévention édictées par le Gouvernement afin de rompre la chaîne de transmission ont entraîné un ralentissement dans la majeure partie des secteurs d'activités.
 38. L'élaboration du présent rapport intervient donc dans un contexte marqué par la persistance de cette crise multidimensionnelle à la fois sécuritaire, politique et sanitaire et s'inscrit dans une nouvelle dynamique enclenchée à la suite de la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021.
 39. Les nouvelles orientations et priorités du Gouvernement issues de cette rectification sont définies dans le Plan d'Action du Gouvernement de Transition (PAGT 2021-2022) présenté par le Premier ministre, le 30 juillet 2021 et approuvé, le 02 août 2021 par le Conseil National de Transition (CNT). Le PAGT est bâti autour de quatre (4) axes prioritaires à savoir : (i) le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) les réformes politiques et institutionnelles ; (iii) l'organisation des élections générales et (iv) la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.
 40. Ces axes sont en cohérence avec les cinq (5) axes stratégiques du CREDD (2019-2023) que sont : (i) Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance ; (ii) Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble ; (iii) Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie ; (iv) Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique ; (v) Développement du capital humain.
 41. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAGT, le Gouvernement a organisé les Assises Nationales de la Refondation (ANR) tenues en décembre 2021 à l'issue desquelles, une nouvelle période de transition a été proposée par le Gouvernement, délai nécessaire aux

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 10 INÉGALITÉS RÉDUITES 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

priorités de la refondation et dont la mise en œuvre permet de ramener la sécurité sur l'ensemble du territoire, et, de mener les réformes politiques et institutionnelles indispensables à la tenue d'élections libres, indépendantes et transparentes et acceptées de tous. Cette situation a conduit la CEDEAO et l'UEMOA à imposer des sanctions politiques, économiques et financières contre le Mali. Pour faire face à ces sanctions, un Plan de riposte du Gouvernement a été élaboré tout en restant ouvert au dialogue.

42. Ces Assises Nationales de Refondation (ANR) qui ont concerné les niveaux Communes, Cercles, Régions, lieux d'installation des réfugiés et pays de forte concentration des Maliens établis à l'Extérieur, ont permis de faire un diagnostic sans complaisance de la gravité et de la profondeur de la crise et de ses enjeux et formuler des recommandations à court, moyen et long termes.
43. A l'issue du processus, des orientations stratégiques ont été dégagées et ont fait l'objet d'un document cadre de refondation de l'Etat en cours dans le circuit d'approbation du Gouvernement.
44. La vision du Cadre Stratégique de refondation de l'Etat est « un Mali bien gouverné, sécurisé et stable, soucieux du vivre ensemble et respectueux des Droits de l'Homme et des valeurs socio-culturelles ».
45. L'objectif général pour lequel le Mali présente son 2^{ème} Rapport National Volontaire est de réaffirmer l'engagement du pays à poursuivre la mise en œuvre des ODD. Spécifiquement, le rapport permettra de :
 - présenter l'expérience et les principaux résultats dans la mise en œuvre des ODD au Mali ;
 - échanger avec les pays pairs et les Partenaires sur les expériences respectives et les résultats de mise en œuvre ;
 - partager les bonnes pratiques et leçons apprises ;
 - élaborer le Rapport National Volontaire du pays à envoyer à UNDESA ;
 - faire un plaidoyer pour une mobilisation accrue de l'APD pour le financement des ODD.
46. Le rapport porte sur le thème : « Reconstruire en mieux à partir de la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 ». Bien que le rapport traite de l'ensemble des ODD, un accent particulier est mis sur les ODD 4 (Education de qualité), ODD 5 (Égalité des sexes), ODD 14 (La vie sous l'eau)³, ODD 15 (La vie sur terre) et ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), sur lesquels le focus sera mis lors du forum. Le rapport tient compte des impacts différents et particuliers de la pandémie de COVID-19 sur tous les Objectifs de Développement Durable et de la nature intégrée, indivisible et interdépendante des objectifs.

³ L'ODD 14 n'a pas été priorisé au Mali, compte tenu de la situation d'enclavement du pays.

4. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN

47. Le Rapport National Volontaire a été élaboré selon un processus participatif et inclusif et s'inspire des orientations et préconisations du manuel pour les Examens Nationaux Volontaires (ENV) publié suite à l'atelier mondial sur les ENVs tenu en virtuel du 25 au 29 octobre 2021.
48. Conformément au dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD, le Mali a élaboré successivement quatre rapports de suivi des ODD portant sur 2016, 2017, 2018 et 2020. Celui de 2018 fait aussi un récapitulatif sur la période 2016-2018, période couverte par le CREDD 2016-2018 (clôturé le 31 décembre 2018) et celui de 2020 met l'accent sur les tendances de mise en œuvre des ODD de 2016 à 2020. En plus de ces rapports, le pays a élaboré trois rapports de suivi des ODD, dans le cadre de l'élaboration du rapport régional de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'UEMOA, portant sur 2018, 2019 et 2020.
49. La préparation du RNV 2022 a mobilisé les différentes parties prenantes (Administration publique, Société civile, Secteur privé, Collectivités territoriales, Syndicats, Universités, Partenaires Techniques et Financiers) dans un processus d'apprentissage.
50. Ce processus s'est déroulé selon les étapes suivantes :
 - la mise en place d'une structure de coordination co-assurée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale à travers la Direction de la Coopération Multilatérale (DCM) et le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CT-CSLP) ;
 - l'annonce par le MAECI de l'engagement du Mali à présenter son 2^{ème} rapport (Lettre N°001365/MAECI/DCM/DES/AT du 15 septembre 2021) ;
 - l'élaboration d'une note conceptuelle sur l'ENV 2022 du Mali et son partage avec les principaux acteurs ayant permis de mettre en exergue la vision du Gouvernement, les grandes étapes et le processus de réalisation de l'ENV ;
 - la mise en place d'un Groupe inclusif de travail composé des structures techniques directement impliquées dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD, la Société civile, le Secteur privé, les Collectivités territoriales, les Universitaires, les Instituts de recherche et les PTF en particulier les agences du SNU ;
 - l'élaboration et la transmission le 3 mai 2022 de la note sur les messages clés ;
 - la détermination des ressources humaines, financières, et techniques nécessaires à la réalisation du Rapport et la transmission d'une requête globale de financement aux agences du SNU ;
 - l'examen et la prise en compte des directives communes d'application volontaire pour rendre compte des progrès réalisés par rapport aux 17 ODD en mettant le focus sur les ODD (4, 5, 14, 15 et 17) sous revue et l'impact de la pandémie de la COVID-19 ;
 - l'organisation le 08 avril 2022 d'un atelier de démarrage du processus d'élaboration du RNV 2022 du Mali ayant regroupé l'ensemble des parties prenantes ;
 - l'organisation du 11 au 14 mai 2022 à Ségou de la 1^{ère} retraite du comité technique de rédaction du RNV ayant abouti à la rédaction du premier draft du Rapport National Volontaire par le Comité Technique Restreint de rédaction. A cette occasion, il a été procédé à la revue des sources pertinentes de données ainsi que des documents de références devant être exploités en privilégiant les références nationales ;
 - l'amélioration et la consolidation du premier draft du Rapport National Volontaire par le Comité restreint les 17 et 18 mai 2022 ;
 - le partage du draft du Rapport avec le Groupe inclusif de travail le 26 mai 2022 ;

- l'organisation de la deuxième retraite les 6 et 08 juin 2022 à Ségou ayant permis d'assurer le contrôle qualité du rapport, la vérification de la cohérence globale et intersectorielle ;
- la finalisation du rapport le 08 juin /2022 et l'envoi de la version électronique du rapport à New York le 10 juin 2022.

5. POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

5.1. Œuvrer à l'appropriation des Objectifs de Développement Durable et les ENV

- Après son adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, le Gouvernement du Mali s'est engagé à fédérer autour de l'Agenda 2030 des ODD l'ensemble des acteurs du développement pour faciliter son appropriation en vue de leur atteinte. Il a procédé à son lancement officiel le 5 février 2016.
- Plusieurs ateliers nationaux et régionaux ont été organisés par le Gouvernement, la Société civile, le Secteur privé et les PTF qui ont permis de sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux et les implications des ODD dans la planification du développement territorial, de faire connaître le contenu de l'Agenda 2030, en particulier le processus de mise en œuvre des ODD et de recueillir les aspirations des acteurs du développement sur les priorités nationales en matière de cibles des ODD.
- Avec l'appui de la mission MAPS (Mainstreaming, Acceleration, Policy Support), une Feuille de route pour l'opérationnalisation des ODD au Mali a été élaborée et transmise au Ministre de l'Economie et des Finances par le Premier Ministre. L'objectif de cette Feuille de route est la déclinaison de l'Agenda 2030 aux niveaux national et local, l'identification des domaines prioritaires, l'intégration dans les plans nationaux, régionaux et locaux de développement, la mise en place de mécanismes appropriés de coordination, de suivi, et de rapportage ainsi que la prise en compte des ODD dans le processus budgétaire, le tout suivant une approche inclusive et participative.
- Dans ce cadre, le processus d'alignement et d'intégration de l'Agenda 2030 dans le référentiel de développement du pays a été réalisé avec l'appui technique et financier du PNUD et a permis la priorisation de 77 cibles ODD pour le Mali.
- Aussi, un dispositif commun de pilotage et de suivi évaluation des ODD et du CREDD a été adopté par le Gouvernement à travers le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD. Ce dispositif unique de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD qui réunit l'ensemble des acteurs du développement (Administration publique, Collectivités Territoriales, Société civile, Secteur privé et Partenaires Techniques et Financiers) constitue un cadre privilégié d'échanges sur les grandes problématiques de développement du pays.
- En sus de ce processus, les initiatives d'intégration des ODD dans les PDESC ont été entreprises. En effet, leur appropriation par les Collectivités territoriales s'avère une impérieuse nécessité, si l'on veut véritablement promouvoir le développement durable sur l'ensemble du territoire national, compte tenu des objectifs de la décentralisation et du rôle dévolu à ces Collectivités. Cette appropriation au niveau régional ne peut se concrétiser, autrement qu'à travers le Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) qui demeure le référentiel pour la planification opérationnelle, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités menées au sein de la Commune, cela conformément à l'article 14 de la loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités territoriales au Mali.

1 PAS DE POUVOIR
2 FAIM ZERO
3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE
4 EDUCATION DE QUALITE
5 EGALITE ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ENERGIE PROPRE
8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

57. A cet égard, en plus du guide d'élaboration des programmes de développement économique social et culturel des Communes, Cercles et Régions, un guide d'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les Programmes de développement des Collectivités territoriales a été élaboré et disséminé aux niveaux national, régional et local (en 2021, 36,98% des PDESC intègrent les ODD).

58. Plusieurs initiatives sectorielles ont été menées ou sont en cours avec l'appui des Partenaires au développement notamment :

- la réalisation sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Cellule technique CSLP de l'Examen stratégique national de la sécurité alimentaire et de la nutrition appelé « ODD 2 FAIM ZERO » avec l'appui du PAM et de la FAO et du Facilitateur National le Pr Dioncounda TRAORE, Ancien Président de la République par intérim. Cet exercice a consisté en des concertations régionales et un atelier national de lancement qui ont abouti à des recommandations et des priorités fortes dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la réalisation de l'étude sur le coût de la faim au Mali sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale du Budget ;
- la réalisation des études sur l'impact socioéconomique de la Covid 19 ;
- la réalisation de la Note Politique sur le processus d'intégration de la dimension genre dans la relance post covid-19.

5.2. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux

59. Au Mali, le processus de mise en œuvre des ODD s'est traduit après le lancement officiel en février 2016, par la mise en œuvre d'activités visant d'une part à promouvoir l'information, la sensibilisation et l'appropriation des ODD en vue d'assurer un leadership fort du Gouvernement dans leur mise en œuvre, et d'autre part, à assurer leur prise en compte et intégration dans les politiques et stratégies de développement garantissant leur opérationnalisation.

60. En ce qui concerne l'intégration des ODD dans les politiques publiques, elle a été axée dans un premier temps sur le CREDD 2016-2018 et son plan d'action. Dans ce cadre, une mission conjointe du Système des Nations-Unies s'est appuyée sur l'approche Commune des Nations-Unies pour l'assistance dans la mise en œuvre des ODD intitulée MAPS (Mainstreaming, Acceleration and Policy Support) et l'outil RIA (Evaluation Intégrée Rapide) du PNUD, pour apporter un appui dans l'intégration et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

61. La mission MAPS⁴ avait pour but de mener des consultations participatives avec les représentants du Gouvernement et les acteurs non étatiques (Société civile, Groupes de jeunes et des femmes, Secteur privé, Parlement, Partenaires au développement) afin de :

- examiner l'état d'avancement du processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Mali ;
- identifier des leviers de développement durable permettant d'accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD en 2030 ;
- proposer une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Mali.

62. L'approche MAPS porte sur l'assistance à l'examen des plans et stratégies nationaux existants et l'évaluation de leur alignement sur les ODD, l'amélioration du cadre institutionnel de leur mise en œuvre ainsi que l'évaluation des capacités statistiques et d'analyse des données pour le suivi et le rapportage des ODD, et enfin, sur l'identification des interventions permettant de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de plusieurs objectifs et cibles en parallèle et les options de financement y afférentes.

⁴ Mission MAPS – Proposition d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD au Mali, 17 au 22 septembre 2017

63. L'évaluation basée sur la méthode RIA (Rapid Integrated Assessment- Evaluation intégrée rapide) du Système des Nations-Unies, faite par la mission MAPS du PNUD appliquée au Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018) et à certaines stratégies sectorielles a mis en évidence une relative bonne prise en compte des ODD dans le CREDD 2016-2018 avec 86 cibles sur 100 possibles. Toutefois, des insuffisances ont été constatées en ce qui concerne l'intégration de l'ODD 4 sur l'éducation, l'ODD 6 sur l'assainissement, l'ODD 8 sur la croissance inclusive, l'ODD 10 sur les inégalités, les ODD 12, 13 et 15 sur l'environnement et l'ODD 16 sur la gouvernance. Par ailleurs, l'analyse montre la nécessité d'adopter une approche intersectorielle pour relever les défis de développement auxquels le Mali fait face. Une telle approche est fondamentale pour la mise en œuvre efficace des objectifs du CREDD et des ODD à l'horizon 2030.
64. Dans un deuxième temps, le processus de formulation du CREDD 2019-2023 entrepris en 2018, a permis de prioriser 77 cibles des ODD en lien avec les objectifs spécifiques du CREDD lors des ateliers de priorisation, d'alignement et d'intégration des ODD tenus en décembre 2018 sur : (i) la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation performant et la théorie du changement, (ii) l'intégration des ODD sur la base de l'outil RIA du PNUD et (iii) l'opérationnalisation de l'alignement.
65. Les 77 cibles ODD priorisées se répartissent comme suit entre les cinq (05) axes du CREDD 2019-2023 :
- **5 cibles pour l'axe 1** "Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance";
 - **3 cibles pour l'axe 2** "Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble";
 - **33 cibles pour l'axe 3** "Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie";
 - **19 cibles pour l'axe 4** "Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique";
 - **17 cibles pour l'axe 5** "Développement du capital humain".

5.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale

66. La feuille de route élaborée pour l'opérationnalisation des ODD au Mali avec le concours de la mission MAPS, identifie un paquet d'interventions susceptibles d'accélérer l'atteinte des ODD au Mali. Ces interventions ont été identifiées sur la base de (i) leur poids comme goulots d'étranglement limitant les progrès, et (ii) de leur potentiel à accélérer les progrès sur une multitude de secteurs et d'objectifs. Elles sont structurées autour des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale, ainsi qu'une composante de Gouvernance, paix et sécurité qui reflète le contexte spécifique du pays.

► **Economique :**

67. Le Mali s'est fixé l'objectif de relever le défi d'une transformation économique structurelle visant une économie industrialisée, moderne, compétitive et exportatrice des produits manufacturiers et services de pointe. La transformation économique doit créer des emplois et faire reculer la pauvreté. Pour cela, différents leviers déterminants ont été identifiés :
- une industrialisation durable et la diversification de l'économie qui passent par la promotion des PME, de zones économiques spéciales et parcs industriels, de l'agro-industrie et de services ainsi que la valorisation des produits miniers ;
 - le développement des infrastructures notamment le transport, afin de faciliter l'accès aux marchés ; les infrastructures énergétiques ; et les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour une connectivité renforcée ;
 - le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique ;
 - la diversification et l'intégration de la production minière à l'économie ;

- 1 PAS DE PAUVRETÉ 2 FAIR ZONE 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 7 ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- le renforcement de la productivité des secteurs à travers la modernisation de l'agriculture, la formation technique et professionnelle et les transferts de technologie ;
 - l'amélioration de l'environnement et du climat des affaires par des mesures de promotion des investissements et du Secteur privé axées en particulier sur un meilleur accès au financement, la lutte contre la corruption et la sécurité juridique, une efficacité accrue dans la passation des marchés publics.

68. La feuille de route souligne une série d'actions à entreprendre pour lever les goulots d'étranglement qui entravent la transformation économique. La mise en œuvre de ces actions permettra d'agir pour l'atteinte accélérée des ODD 4, 7,8,9,12, et 16 de façon directe, avec des effets induits sur les ODD 1,2,10, 11 et 16.

► **Social :**

69. Afin de restaurer la paix et renforcer la cohésion nationale, il convient d'opérer une véritable transformation sociale qui s'appuiera sur le développement et la valorisation du capital humain à travers :

- l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique ;
- l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030 ;
- la transition et la capture du dividende démographique ;
- l'encadrement de l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement ;
- la protection sociale afin de réduire la vulnérabilité de certaines populations et lutter contre l'exclusion à travers les transferts sociaux et la refondation du système de sécurité sociale ;
- l'accès de toutes les populations à une instruction et à une formation professionnelle de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel ;
- la promotion de l'égalité de genre à travers la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation à la vie politique et l'autonomisation des femmes ;
- la création d'emplois décents avec la formation technique et professionnelle favorisant l'auto-emploi des jeunes et l'investissement dans les secteurs HIMO et les emplois verts ainsi que la structuration du secteur informel.

70. La prise en compte de ces leviers permettra de faire des progrès rapides vers l'atteinte des ODD 1,2,3,4,5,6,8 et 10 ainsi que de contribuer de manière induite à réduire les inégalités (ODD10), de construire des villes durables (ODD11), et d'agir positivement sur l'environnement (ODD 13 et 15).

► **Environnemental :**

71. Afin de renforcer la résilience des populations et promouvoir la durabilité environnementale, quatre leviers principaux ont été identifiés :

- la réduction des vulnérabilités et l'éradication de la pauvreté ;
- la préservation des écosystèmes qui sont soumis à de très fortes pressions anthropiques et environnementales;
- la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que leur intégration dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux ;
- la prise en compte de l'environnement et des changements climatiques dans les axes stratégiques du CREDD et leur institutionnalisation dans les mécanismes de pilotage et de suivi-évaluation notamment les groupes thématiques.

72. L'accélération de la résilience et de la durabilité environnementale à travers la prise en compte de ces leviers permettra d'enregistrer des progrès dans les ODD 12, 13 et 15 ainsi que certains objectifs socio-économiques (ODD 1,2,6,10, et 11) et de gouvernance (ODD 16), avec un effet induit sur le social (ODD 3,4 et 5) et la croissance inclusive (ODD 8).

► **Gouvernance, Paix et Sécurité :**

73. Les défis en matière de gouvernance, de stabilité et de consolidation de la paix au Mali sont énormes. Prenant en compte les consultations avec les parties prenantes et les principaux défis identifiés, la feuille de route propose de s'appuyer sur les leviers suivants :

- la justice en vue du renforcement de l'Etat de droit, de l'accès à la justice et du respect des Droits humains, la lutte contre la corruption et la mise en oeuvre de la réforme du système judiciaire ;
- la sécurité en améliorant la prévention et la gestion des conflits, la cohésion sociale et la réconciliation nationale, et la mise en oeuvre de la politique nationale de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Il convient également de rendre effectifs le désarmement, la démobilisation et la réinsertion socioéconomique des ex-combattants et accélérer la réforme du secteur de sécurité ; renforcer le nexus assistance/aide humanitaire, sécurité et développement en direction des populations déplacées et vulnérables ainsi que le rétablissement de la sécurité des personnes et des biens ;
- le rétablissement de l'autorité de l'Etat rendant le processus de décentralisation effectif et assurant l'infrastructure et l'équipement nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat notamment dans les Régions du Nord et du Centre ;
- les réformes institutionnelles et démocratiques par le renforcement des institutions étatiques, des capacités institutionnelles et l'amélioration de l'efficacité des entités en charge des processus électoraux en vue d'assurer la transparence et permettre l'organisation d'élections ou de consultations électorales inclusives.

74. L'action à travers ces leviers, permettra d'enregistrer des progrès dans les ODD 8 et 16, promouvoir les objectifs sociaux (ODD 1 à 6), économiques ODD (7 à 11) et d'agir positivement sur le partenariat (ODD 17).

5.4. Ne laisser personne de côté

75. Le Mali a signé et ratifié sans réserve la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) respectivement en février 1985 et septembre 1985, et a ratifié le protocole additionnel à ladite Convention en septembre 2000. Le Gouvernement du Mali a souscrit à plusieurs autres instruments juridiques internationaux et régionaux de protection et de promotion des Droits humains en général, et ceux des femmes en particulier :

- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié en 1974. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ratifié en 1974. La Convention sur les droits politiques des femmes ratifiée en 1974 et la Convention sur la nationalité de la femme mariée ratifiée en 1973 ;
- la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ratifiée en 1990 ;
- la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants ratifiée en 1999 ;
- le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ratifié en 2000 ;
- le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique appelé « Protocole de Maputo » ratifié en 2005.

76. Afin de garantir une mise en oeuvre effective des dispositions juridiques et politiques relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, il est nécessaire d'assurer l'harmonisation de la législation nationale avec le texte de la Convention.

1 PAS DE PAUVRETÉ 2 FAIR -ZÉRO 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 7 ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

77. Dans ses politiques et programmes visant à atteindre les ODD, le Mali a porté une attention particulière aux questions d'équité et de non-discrimination, en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, de mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, de réduire les inégalités et les vulnérabilités qui produisent des laissés-pour-compte et minent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble.

78. Pour réduire les discriminations fondées sur le genre, le pays s'est doté d'un ensemble d'instruments normatifs et techniques, qui ont permis de renforcer le cadre institutionnel et programmatique en faveur de l'égalité des sexes. On peut noter, entre autres, la mise à disposition d'un Fonds d'Appui pour l'autonomisation de la Femme et l'épanouissement de l'Enfant (FAFE) ; la mise en place d'une base de données sur la promotion du genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives dans les services publics ; la signature officielle du troisième plan d'action national (PAN 1325 pour la période 2019-2023) ; la mise en place d'un Programme National pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre assorti de son plan d'action 2019-2030 (PNVBG) ; l'élaboration d'une note politique issue de l'étude sur le processus d'intégration de la dimension genre dans la relance post COVID-19.

79. Pour mieux cerner les inégalités vis-à-vis des couches les plus pauvres, le Mali a fait des efforts dans la production de données ventilées par quintile de pauvreté. L'Enquête Démographique et de Santé permet de mieux contextualiser la situation des ménages les plus pauvres et donc de mettre à la disposition du Gouvernement et de ses Partenaires un ensemble d'informations factuelles soutenant les politiques et programmes de développement en faveur des plus pauvres.

80. Aussi, l'analyse MODA, portant sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants livre des données sur les privations simples et multiples auxquelles les enfants font face par sexe, région et milieu de résidence. Ces privations, associées au taux de pauvreté monétaire ont permis au Mali de disposer d'analyses pertinentes sur les enfants les plus pauvres et privés au Mali. Les analyses servent de support pour élaborer les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, avec un ciblage précis des enfants les plus défavorisés.

81. En 2020, le Gouvernement du Mali, en coopération avec l'UNICEF a développé une approche innovante qui ambitionne de lutter plus efficacement contre les privations auxquelles font face les enfants et les adolescents, aussi bien pour les filles que les garçons, en particulier les plus défavorisés, les plus démunis, les plus difficilement accessibles et ceux qui sont touchés par les crises. Cette approche scinde le cycle de vie de l'enfant en trois périodes, à savoir 0 à 5 ans (les premières années de l'enfant), 6 à 12 ans (les années de formation de l'enfant) et 13 à 18 ans (l'adolescence). L'analyse des privations par groupe d'âge a permis de mieux connaître les besoins spécifiques des enfants. Ainsi, le Gouvernement du Mali et l'UNICEF ont élaboré un programme quinquennal dont la mise en œuvre garantit que chaque enfant ciblé bénéficie, à chaque étape de sa vie, d'un ensemble de services multisectoriels adaptés à ses besoins. Cette approche permet de réduire les inégalités et l'exclusion, car elle cible de manière volontaire les laissés pour compte et leur adresse un paquet de services adaptés à leurs besoins.

82. Pour soutenir l'inclusion sociale et économique des plus défavorisés (individus, familles et communautés entières), le Gouvernement, avec l'appui de ses Partenaires du Système des Nations-Unies et la Banque Mondiale met en œuvre des programmes de renforcement de la résilience des individus, des ménages et des communautés entières. Plusieurs actions sont implémentées en faveur des plus vulnérables et défavorisés, notamment le transfert monétaire, la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans la planification du développement local, la préparation et la prévention face aux chocs d'origine naturelle et humaine, etc.

83. L'insécurité dans une partie du pays a entraîné une dégradation de l'offre et de la demande des services sociaux de base, notamment dans le nord et le centre du pays, et occasionné des déplacements internes de population. Ces personnes affectées vivent dans des situations de vulnérabilités relativement importantes. Pour plus d'équité envers ces personnes, le Gouvernement du Mali s'appuie sur un Plan d'Action Humanitaire et sur des plans de contingence multirisques pour leur offrir un ensemble de services à court, moyen et long termes. Le Gouvernement, avec l'appui de ses Partenaires et des acteurs locaux, s'est également attaqué aux causes profondes du conflit, en tentant de résorber les discriminations et les inégalités dans les communautés.

Encadré 2 : Mesures d'atténuation des effets socioéconomiques et sanitaires de la COVID-19 adoptées par le Gouvernement du Mali.

Face à la pandémie, plusieurs mesures de prévention et de lutte ont été explorées et mises en oeuvre, dont (i) la suspension des vols commerciaux (sauf les vols de fret), (ii) la fermeture des frontières terrestres, (iii) l'instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 05h00, (iv) la suspension de tous les rassemblements publics, (v) l'interdiction des rassemblements sociaux, sportifs, culturels et politiques de plus de 50 personnes, ainsi que des ateliers et séminaires, (vi) la fermeture des discothèques et des bars, (vii) la fermeture des sites d'orpillage, (viii) la fermeture des écoles, (ix) la diminution de deux heures des horaires de travail dans l'administration publique, (x) le port obligatoire du masque dans les espaces publics. En contrepartie, le Gouvernement a mis en place un programme de protection sociale d'une valeur de près de 138 milliards de FCFA sous forme d'allègement de la TVA sur l'électricité pendant 3 mois, d'allègement tarifaire sur les importations de riz et de lait, de distribution alimentaire et de création d'un fonds spécial pour les ménages vulnérables.

En 2021, le Gouvernement a reconnu le caractère extraordinaire de la pandémie de la COVID-19 par Décret n°2021-0100/PT-RM du 18 février 2021. Aussi, la mise en oeuvre de certaines mesures d'atténuation des effets socioéconomiques et sanitaires de la COVID-19, édictées en 2020, s'est poursuivie. Le coût prévisionnel de ces mesures s'élève à 95,147 milliards de FCFA, soit environ 1% du PIB, contre 229,600 milliards de FCFA en 2020. Elles incluent le financement de mesures d'urgence sanitaire (36,5%), de sécurité alimentaire (36,2%), d'assistance sociale (8%) et d'appui aux entreprises (19,3%). La mise en oeuvre de certaines mesures se poursuivra en 2022, notamment le Programme Gouvernemental de Transferts Monétaires d'Urgence et l'octroi de garanties de prêts aux entreprises affectées par la crise à travers le guichet COVID-19 du Fonds de Garantie du Secteur Privé (FGSP).

La conjonction des crises sanitaire et socioéconomique liées à la COVID-19, de la situation sécuritaire et de leurs incidences sur le budget de l'Etat a eu des répercussions sur la dynamique des indicateurs des ODD, en matière de moyens de subsistance et dans les secteurs de la santé, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire, etc. En vue de garantir la gestion transparente et efficace des ressources mobilisées dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de Facilité Rapide de Crédit (FRC), à : (i) procéder à un audit indépendant et rigoureux des dépenses COVID-19 par un tiers et à en publier les résultats dans un an environ (voir lettre n°02146/MEF-SG du 5 juin 2020 par laquelle le Ministre de l'Economie et des Finances commande un audit indépendant par le Bureau du Vérificateur Général) ; (ii) rendre compte chaque trimestre des dépenses effectuées au titre des fonds d'urgence ; (iii) publier régulièrement sur le site Web des documents sur les grands projets de marchés publics et la validation ex post de leur exécution, en indiquant les noms des entreprises auxquelles sont confiées les projets et les noms de leurs bénéficiaires.

En termes d'effectivité, le Bureau du Vérificateur Général a achevé et publié le **Rapport de la vérification financière et de conformité** de la gestion du Projet d'intervention d'urgence COVID-19 pour la période allant du 13 mai au 31 décembre 2020 et le **Rapport de la vérification financière de la gestion des ressources de l'Etat utilisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19**.

En outre, des notes mensuelles sur la situation d'exécution des dépenses de riposte à la COVID-19 ont été régulièrement publiées sur le site Web du ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gouv.ml). Ces engagements sont complétés par d'autres mesures de gouvernance, notamment : (i) l'inscription de l'incidence financière de la riposte à la COVID-19 dans la loi de finances rectificative de 2020 (voir la note de présentation de l'ordonnance modifiant la loi de finances initiale) et la loi de finances initiale de 2021 ;

(ii) la définition des modalités pratiques de mise en œuvre des mesures prises en matière de fiscalité intérieure (voir lettre n°1671/MEF-SG du 28 avril 2020, sur www.finances.gouv.ml) ; (iii) la création du comité de gestion du fonds de concours Covid-19 (voir Décret n°2020-0200/PM-RM sur www.sgg-mali.ml) ; (iv) l'adoption du Décret n°2020-276/P-RM du 11 juin 2020, fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à coronavirus.

De plus, face aux constats de la faible prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la planification et la mise en œuvre de la réponse du Gouvernement à la COVID-19, le Ministère de l'Economie et des Finances et ONU Femmes ont élaboré une Note politique sur le processus d'intégration de la dimension genre dans les plans et efforts de relance économique post-COVID-19 assortie de recommandations pertinentes, regroupées en cinq domaines de dialogue (DD).

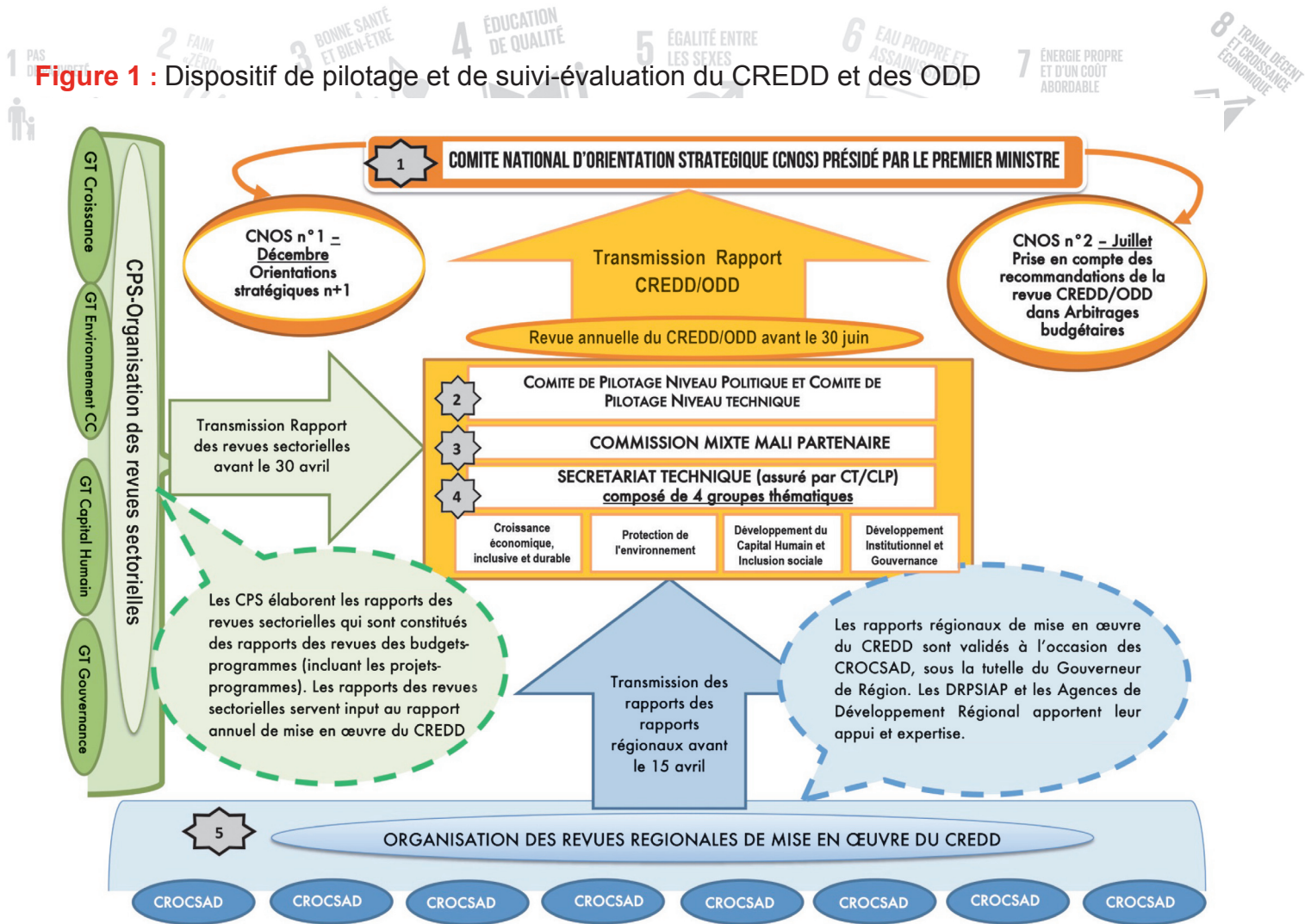
84. Les personnes en situation de handicap vivent souvent pour des raisons diverses en marge de la société. Au Mali, pour assurer leur insertion socioéconomique, le Gouvernement a signé et ratifié différentes Conventions qui plaident notamment pour des mesures spéciales d'égalité des chances, de promotion de l'emploi des personnes vivant avec un handicap, de la pleine participation au développement du pays. Il a aussi adopté la Loi N° 2018-027/P-RM du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap et son décret d'application (Décret n° 2021-0662/PT-RM du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'application de la loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap) ; le décret n° 2019-0758/PT-RM du 30 septembre 2019 fixant les modalités d'application de la Loi n°2017-037 du 14 juillet 2017, régissant les activités physiques et sportives : Section 2 : Du Comité National Paralympique du Mali : articles 48 et 49 et Section 4 : Du sport pour personnes vivant avec un handicap : articles 11, 12 13, 14.
85. Il faut aussi noter la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'institutionnalisation du Mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion avec une semaine dédiée aux personnes handicapées, l'adoption d'une nouvelle Politique Nationale de l'Education Spéciale et l'Education Inclusive à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle deuxième génération (PRODEC 2), 2019-2028 et la prise des différents arrêtés d'intégration à titre exceptionnel (initié depuis 1997 par le Gouvernement) d'une centaine de diplômés handicapés dans la Fonction Publique de l'Etat.
86. La prise en compte des préoccupations spécifiques des personnes vivant avec un handicap dans la Charte de Transition à travers le Décret n°2020-0072/P-RM du 1^{er} octobre 2020 portant Promulgation de la Charte de Transition au Chapitre III : Du Conseil National de Transition qui est l'organe législatif a octroyé trois (3) sièges sur cent vingt et un (121) aux personnes vivant avec un handicap.

5.5. Mécanismes institutionnels

87. La mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD s'effectuent à travers le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), adopté en Conseil des ministres le 29 mai 2019, et approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019. Il est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel et intègre les trois dimensions de l'Agenda 2030 à savoir : l'économique, le social et l'environnemental.
88. Le Gouvernement a aussi adopté le Décret n°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD qui assure un dispositif unique de mise en œuvre et de suivi-évaluation des deux cadres. Ce décret vise à opérationnaliser le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD, permettant ainsi une coordination efficace de la mise en œuvre des ODD dans le dispositif national.

89. La mise en place d'un dispositif commun de suivi pour le CREDD et les ODD permet : (i) d'éviter la multiplicité des cadres de suivi ; (ii) de rationaliser les moyens techniques, financiers et humains dédiés ; (iii) d'assurer une meilleure appropriation et l'alignement des politiques publiques sur les Objectifs de Développement Durable.
90. Ce dispositif se fonde sur les principes directeurs suivants : (i) approche participative et gouvernance inclusive, (ii) développement régional, (iii) transparence, (iv) Gestion Axée sur les Résultats. Il privilégie ces principes avec les différentes parties prenantes (Administration publique, Secteur privé, Société civile, Collectivités territoriales, Partenaires Techniques et Financiers).
91. Il met l'accent sur les résultats, notamment pour le rapport annuel de mise en œuvre du CREDD et des ODD qui se focalise principalement sur un cadre de mesure des performances actualisé et sur l'analyse des rapports régionaux des Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD) et les rapports des revues sectorielles. Il crée un 4^{ème} groupe thématique dédié aux questions de protection de l'environnement.
92. Enfin, le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD s'articule avec le Calendrier harmonisé des revues et le Calendrier budgétaire, ce qui permet de lier les résultats et les allocations budgétaires.
93. Ce cadre institutionnel est organisé autour d'instances à vocation politique, stratégique et technique à travers le Comité National d'Orientation Stratégique (CNOS) présidé par le Premier ministre, le Comité de pilotage présidé par le ministre de l'économie et le Secrétariat technique assuré par la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD).
94. Il comporte aussi un organe de dialogue et de concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers dénommé Commission mixte Mali-Partenaires, et un niveau régional et local à travers les Comités Régionaux, Locaux et Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD/CLOCSAD/CCOCSAD).
95. La coordination de l'ensemble du dispositif de pilotage du CREDD et des ODD est assurée par le ministre chargé de l'économie.

Figure 1 : Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD



5.6. Questions d'ordre structurel

96. Les principales problématiques de développement qui découlent de l'analyse diagnostique réalisée lors de l'élaboration du CREDD 2019-2023 sont relatives au déficit de gouvernance, à la détérioration du vivre ensemble des communautés nationales, à la faible diversification de l'économie davantage portée par les secteurs primaire et tertiaire et peu créatrice d'emplois décents, à la dégradation continue de l'environnement avec peu de résilience au changement climatique, et à la faible valorisation du capital humain.

Déficit de gouvernance

97. Le déficit de gouvernance diagnostiqué est un défi important à relever pour donner plus de chance aux politiques et stratégies dans tous les autres domaines en vue d'atteindre les résultats. Ce défi trouve son expression dans : (i) la gouvernance politique : équilibre des Institutions, organisation de la vie politique, organisation des pouvoirs dans les Collectivités territoriales, corruption, justice... ; (ii) la gouvernance économique : système de planification et de gestion du développement, gestion des finances publiques, gestion du foncier... ; (iii) la gouvernance sociale : accès aux services sociaux de base, gestion des inégalités... ; (iv) la gouvernance administrative : modernisation de l'administration, capacités des administrations, des Collectivités, etc.

Persistence de l'insécurité et dégradation du climat de vivre ensemble des communautés nationales

98. Depuis le début de la crise multidimensionnelle que le pays a connue, il existe une situation d'insécurité qui se traduit par des attaques régulières des groupes djihadistes et des violences liées à des conflits intercommunautaires. Cette situation constitue l'une des principales préoccupations des populations, surtout celles des Régions du nord et du centre, et la variable "Terrorisme et extrémisme violent" est apparue dans l'analyse structurelle comme une variable influente, ce qui signifie que ces phénomènes sont entrain d'impacter fortement notre société et de devenir des variables explicatives au lieu de variables expliquées.
99. Les difficultés de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, la gestion des conflits intercommunautaires, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sont autant de défis à prendre en charge.

Économie essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, peu diversifiée et industrialisée et peu créatrice d'emplois décents

100. L'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur secondaire contribue très peu à la formation du PIB (autour de 20%) et la situation s'aggrave avec le secteur manufacturier qui contribue seulement pour environ 6%. En d'autres termes, c'est une économie très peu transformatrice, très peu industrialisée.
101. La croissance économique, portée essentiellement par les secteurs primaire et tertiaire, est caractérisée par son instabilité, le taux de croissance alternant des hausses et des baisses d'une période à l'autre. C'est une croissance dont l'inclusivité demande à être accrue pour arriver à une réduction significative de la pauvreté qui reste encore élevée et pour permettre de créer des emplois décents.
102. Par ailleurs, le poids du secteur informel est très important. Ce secteur est le plus grand pourvoyeur d'emplois, mais ces emplois sont caractérisés par une certaine précarité. En outre, les revenus distribués par ce secteur sont moins importants que ceux du secteur formel.

Environnement en constante dégradation et peu de résilience au changement climatique

103. La problématique du cadre de vie et de l'environnement est un enjeu crucial pour les pays africains en général et le Mali en particulier. Malgré l'adoption d'un Code de l'eau en 2002 et d'un plan national d'accès à l'eau potable (PNAEP) en 2006, l'accès à l'eau potable constitue toujours un défi majeur pour le Mali. Entre 2012 et 2016, de façon générale, l'on observe une baisse tendancielle des ménages ayant accès à l'eau potable aussi bien au niveau national qu'au niveau du milieu semi-urbain et urbain que rural. En effet, l'accès au niveau national passe de 68,5% à 66,9% sur la période.
104. Bien que l'accès à un service d'assainissement amélioré et durable ait progressé, il reste insuffisant, se situant à 27% en 2016. Toujours en matière d'assainissement, l'on note non seulement une insuffisance d'infrastructures mais aussi une quasi-absence de filière d'évacuation et de traitement des déchets, que ce soit en milieu urbain ou rural. En effet, les déchets solides sont entassés dans les dépôts anarchiques surtout à Bamako où il n'existe que très peu de dépôts de transit autorisés.

105. Le Sahel, selon le Groupe interGouvernemental sur l'évolution du climat, est l'une des Régions du monde les plus vulnérables aux effets ci-dessus mentionnés, du fait de la pauvreté et la forte dépendance des populations aux ressources naturelles, la fragilité des écosystèmes, la précarité des infrastructures et les capacités scientifiques et technologiques limitées.
106. Les changements climatiques vont donc continuer d'affecter de manière très significative cet espace entraînant la baisse des rendements agricoles, la modification des écoulements des fleuves et cours d'eau et leur ensablement continu, l'accentuation de la désertification, le déplacement massif de populations (réfugiés climatiques).

Un capital humain insuffisamment valorisé

107. Le capital humain est d'une importance capitale dans le développement du Mali. Les principales questions soulevées par le développement du capital humain portent sur (i) la maîtrise de la dynamique démographique, (ii) l'accès universel aux services sociaux de base que sont l'éducation, les soins de qualité, l'eau potable et un cadre de vie sain, (iii) le renforcement des dispositifs de protection sociale et (iv) la mise à disposition d'une offre diversifiée sur le marché du travail.
108. La structure par âge de la population malienne est caractérisée par son extrême jeunesse en croissance rapide, qui implique la nécessité d'investir dans le capital humain pour capturer le dividende démographique. Selon les résultats des projections de la Direction Nationale de la Population (DNP), les moins de 15 ans représentent 45,4% de la population totale en 2021. Les 15 - 64 ans et les plus de 65 ans représentent respectivement 52,4% et 2%. Les adolescentes et les jeunes filles contribuent fortement à la fécondité générale. En agissant sur la structure démographique au moyen d'actions sur la fécondité, le Mali peut améliorer la qualité de son capital humain et réaliser les Objectifs de Développement Durable et atteindre le dividende démographique si certaines conditions sont réunies .
109. Cette population est inégalement répartie et on assiste à une urbanisation rapide, sans mutation significative de la structure de la production qui demeure faiblement créatrice d'opportunités économiques.
110. Bien qu'en pleine réforme et d'importants efforts, le système de santé se caractérise par une situation sanitaire peu reluisante, une faible couverture sanitaire, un accès inégal aux soins de santé et des indicateurs de santé de la mère et de l'enfant en bonne progression grâce à la politique de sécurité sociale et à la gratuité des soins mais toujours en deçà des objectifs. La qualité du capital humain est également affectée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la malnutrition des enfants.
111. L'éducation et la formation professionnelle souffrent d'un problème de qualité et d'un difficile alignement entre formation et besoins de l'économie nationale en ressources humaines. Par ailleurs, les filières de formation développées dans les établissements de l'enseignement technique et professionnel présentent une disparité significative entre formations industrielles et tertiaires. Ces dernières, moins nombreuses, accueillent davantage d'élèves que les filières industrielles qui offrent plus d'opportunités d'emplois sur le marché du travail.

6. PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES

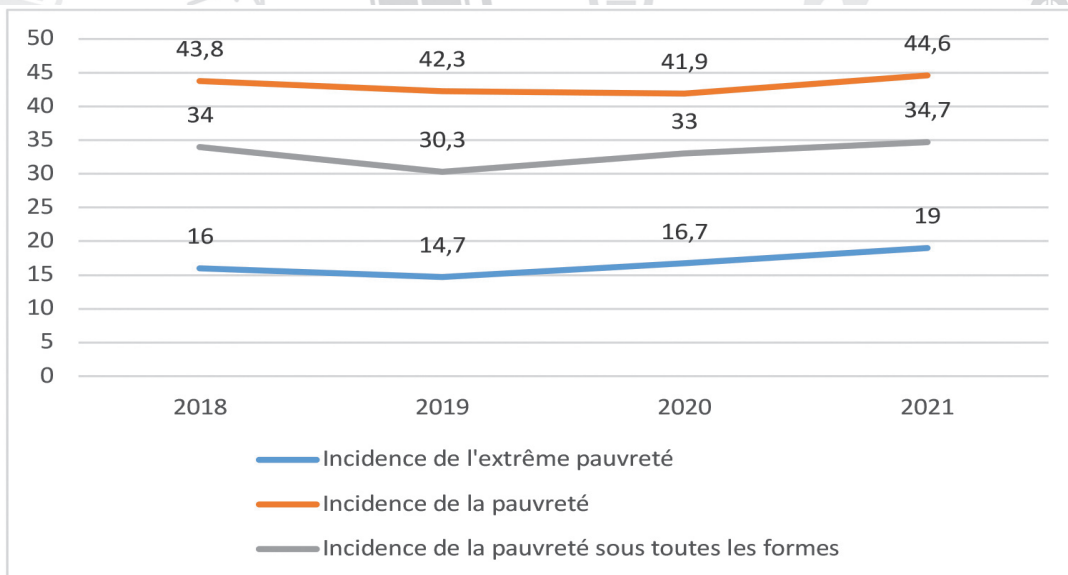
1 PAS DE PAUVRETÉ



ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

112. Depuis plusieurs années, le Gouvernement du Mali élabore et met en œuvre différentes générations de cadres stratégiques et des politiques de réduction de la pauvreté. Dans ses efforts d'éradication de la pauvreté, il a élaboré le CREDD 2019 -2023 qui capitalise les résultats et les défis du CREDD 2016 -2018, avec une nouvelle vision orientée vers le progrès social et humain, la croissance économique, la réduction des vulnérabilités et la résilience des communautés. Il renforce les dispositifs existants qui intègrent les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
113. Il est à noter que les besoins des femmes, des filles et des jeunes ont été pris en compte lors de l'élaboration du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable.
- **Une baisse tendancielle de la pauvreté mise à mal par la COVID-19**
114. L'analyse de la pauvreté monétaire révèle qu'entre 2018 et 2020, l'incidence de la pauvreté affiche une légère baisse d'environ 1 point de pourcentage chaque année, passant de 43,8% en 2018 à 41,9 % en 2020. Cependant, en 2021 la pauvreté connaît une hausse du taux de 2,7 points de pourcentage, s'établissant ainsi à 44,6%. L'augmentation de l'incidence de la pauvreté pourrait être expliquée par l'impact des crises sécuritaire et sanitaire auxquelles le Mali fait face. En effet, les actes de criminalité et de violence se sont étendus aux Régions agricoles en particulier la Région de Mopti et plus récemment les Régions à fortes potentialités agricoles dont Ségou et dans une moindre mesure Koulikoro et Sikasso. La pandémie de coronavirus a entraîné des pertes temporaires ou définitives d'emplois ayant conduit à des pertes de revenus. A cela, s'est ajoutée la mauvaise campagne agricole notamment la production céréalière de 2021. La conjugaison de tous ces facteurs a contribué à dégrader la situation socioéconomique des ménages et des populations à travers notamment la perte de leur pouvoir d'achat.
115. Après avoir baissé de 4 points de pourcentage entre 2018 et 2019 (de 34% à 30,3%), l'incidence de la pauvreté sous toutes ses formes a augmenté dans la même proportion entre 2019 et 2021 (passant de 30,3% à 34,7%). Quant à l'incidence de l'extrême pauvreté et de la pauvreté sous toutes ses formes, elles évoluent de la même façon.

Figure 2 : Indicateurs de pauvreté

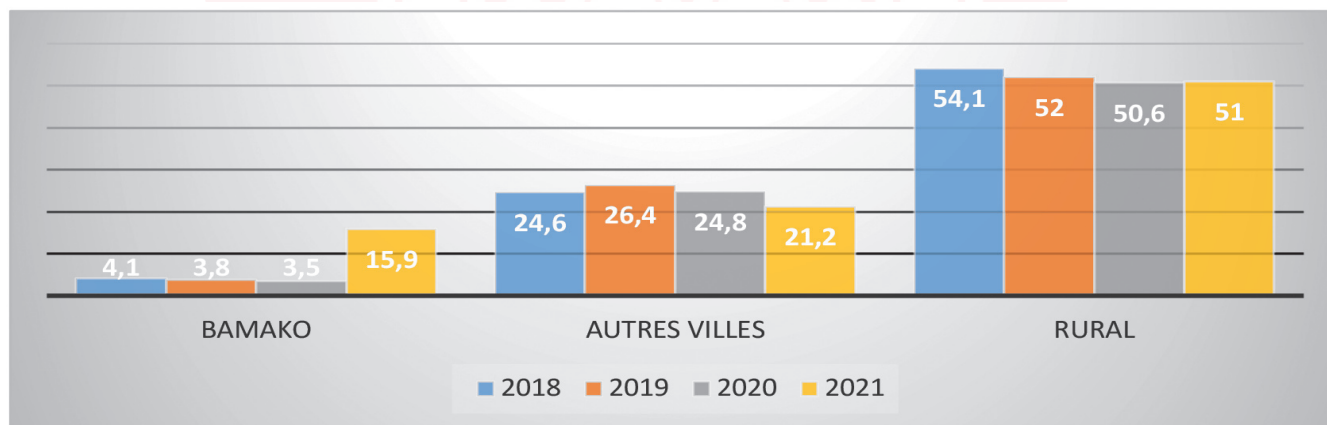


Source : INSTAT/EMOP 2018-2021

■ **La capitale du pays (Bamako) beaucoup plus impactée par la pauvreté**

116. Le District de Bamako semble avoir été plus touché par les pertes d'emploi et de revenus liées à la survenue de la pandémie. C'est ce qui peut expliquer la hausse du niveau de pauvreté à Bamako où l'incidence de la pauvreté passe de 3,5% en 2020 à 15,9% en 2021. Par contre, le taux de pauvreté baisse dans les autres villes (de 26,4% en 2019 à 21,2% en 2021). Toutefois, en milieu rural (51% en 2021), il sera très difficile pour le Mali d'atteindre la cible de 23,7% d'incidence de pauvreté monétaire. La diminution de l'incidence de la pauvreté monétaire est une des contributions essentielles dans la réalisation de l'ODD 1.

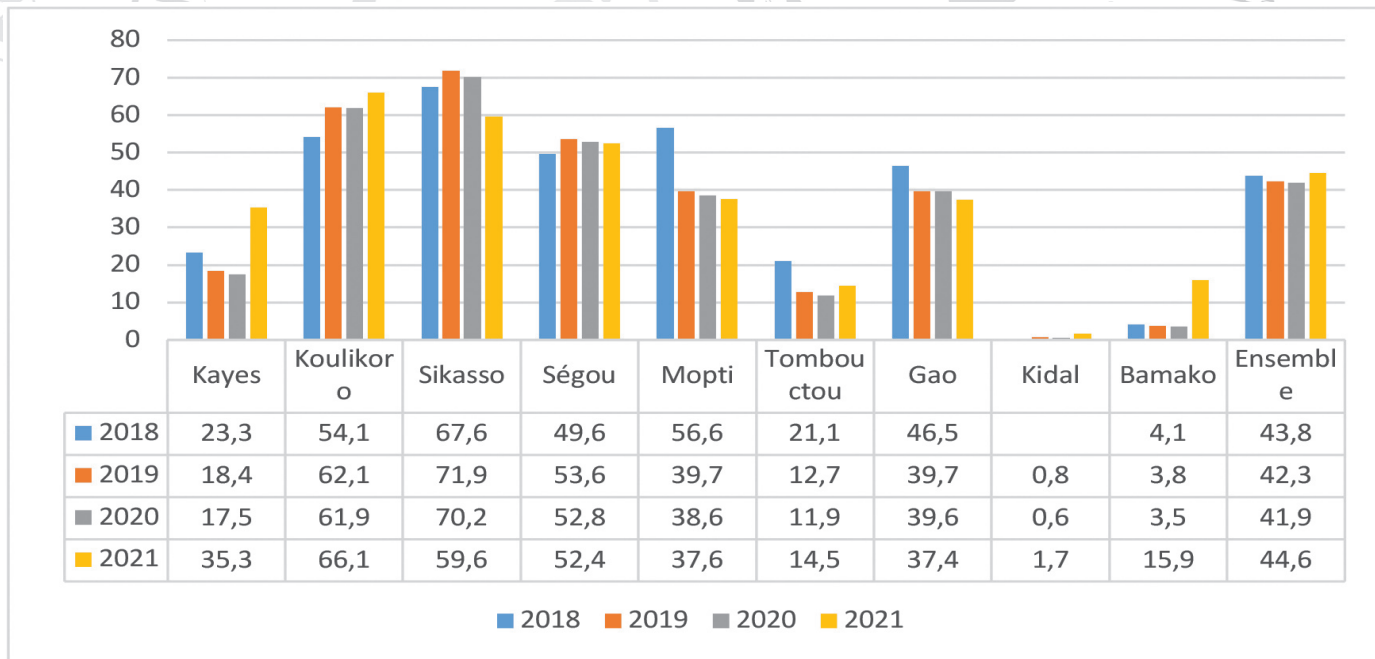
Figure 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence



Source: INSTAT / EMOP 2020, 2021.

117. L'analyse des résultats par région montre que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée à Sikasso avec 67,6% en 2018, 71,9% en 2019, 70,2% en 2020 et 59,6% en 2021 soit une baisse de 10,6 points (cela peut être expliqué par la forte potentialité agricole de la région couplée aux changements progressifs dans les habitudes alimentaires constatés par exemple dans la prévalence de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de 6 à 59 mois qui est passée de 1,0 à 0,6% entre 2020 et 2021) comparativement aux autres Régions suivie de Koulikoro avec 62,1% en 2019, 61,9% en 2020 et 66,1% en 2021. Par contre, elle est moins élevée dans les Régions de Kidal et de Tombouctou bien que celles-ci soient confrontées depuis des années à l'insécurité.

Figure 4 : Incidence de la pauvreté par région



Source : EMOP 2018, 2019, 2020, 2021

■ **Les femmes beaucoup plus impactées par la pauvreté**

118. L'analyse de la pauvreté par sexe révèle que les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (43,7 % contre 10 % en 2019 et 44,7% contre 42,6% en 2021). Cette situation peut s'expliquer par le fait que les ménages dirigés par les femmes sont généralement prioritaires pour bénéficier des transferts sociaux. La tendance de 2021 a connu une augmentation significative de l'incidence chez les femmes plus que chez les hommes avec respectivement 25,6 et 13 points de pourcentage. Cette évolution peut s'expliquer, entre autres, par la pandémie de COVID-19 dont les effets conjugués ont particulièrement fragilisé le capital humain, surtout chez les femmes limitant leurs capacités de résilience, y compris celles qui sont en situation de handicap.

Tableau 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

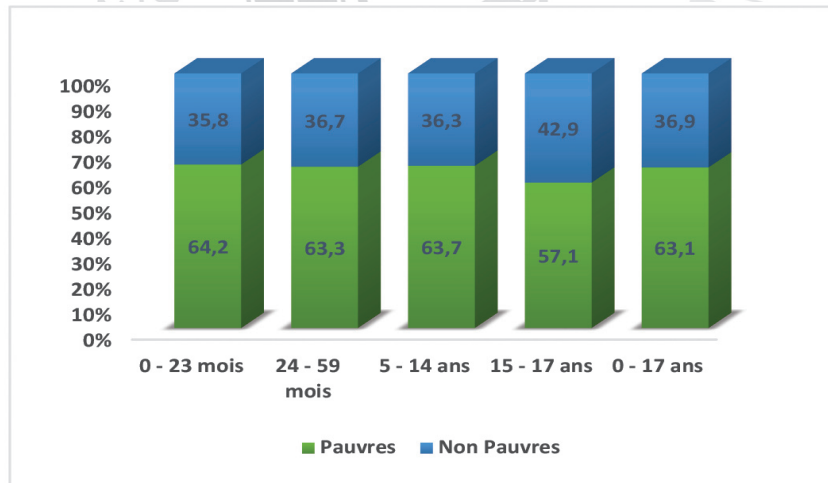
Chef de ménage selon le sexe	Incidence de la pauvreté (%)			
	2018	2019	2020	2021
National	43,8	42,3	41,9	44,6
Homme	45,0	43,7	31,7	44,7
Femme	23,0	10,0	17,0	42,6

Source : Rapports Annuels EMOP de 2019 et 2020-2021

119. S'agissant de la pauvreté des enfants, en 2020⁵, l'incidence de la pauvreté monétaire des enfants de 0 à 17 ans demeure très élevée (63,1%), notamment en milieu rural où elle est de 78,4%, contre 21,6% en milieu urbain.

⁵ Etude sur les privations multidimensionnelles et la pauvreté des enfants 2020

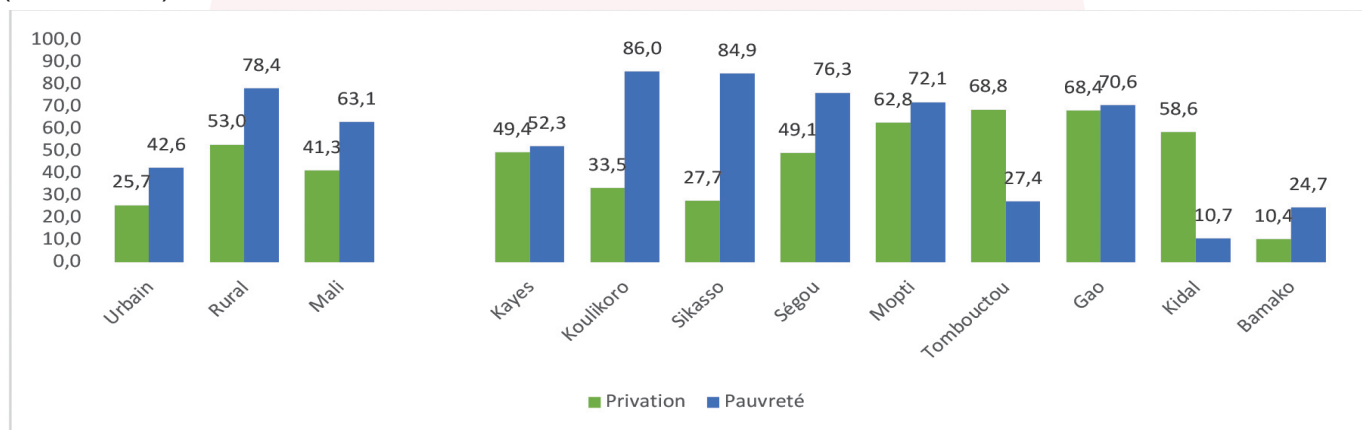
Figure 5 : Distribution de la pauvreté monétaire par groupe d'âge au Mali (0 à 17 ans)



Source : Rapport MODA 3, à partir des données de l'EMOP 2020

120. Quant à l'indicateur de privations multidimensionnelles des enfants de 0-17 ans, déterminé à travers neuf dimensions⁶ de leur bien-être, en 2020, 41,3% d'enfants sont privés dans au moins trois dimensions, en baisse par rapport à 2018 (55,8%). Les disparités demeurent importantes selon le milieu. Bien que l'incidence baisse en milieu rural entre 2018 et 2020 de près de 13 points de pourcentage (de 65,7% à 53%), elle croit en milieu urbain (de 15,5% à 25,7%).

Figure 6 : Pauvreté monétaire et privation multidimensionnelle selon la localisation spatiale (0 à 17 ans)



Source : Rapport MODA 2020

121. Le Gouvernement du Mali a adopté plusieurs **mesures pour réduire la pauvreté**. Celles-ci sont axées sur le renforcement des systèmes de protection sociale, à travers notamment une meilleure couverture en matière de santé et des transferts monétaires.

Tableau 2 : Proportion de la population bénéficiant des systèmes de protection sociale

Indicateurs de suivi du progrès	2018	2019	2020
Proportion de la population bénéficiant des systèmes de protection sociale	2,0%	1,7%	2,1%

Source : CPS Santé

⁶ Source d'énergie, Sécurité alimentaire/nutrition, Education, Hygiène et assainissement, Logement, Eau, Santé, Information, Protection de l'enfant

122. La proportion de personnes bénéficiant de protection sociale a certes évolué entre 2017 et 2020 mais, elle reste faible. Cette proportion tourne autour de 2% en moyenne. Ce niveau pourrait s'expliquer par le taux de chômage important des jeunes sur le marché du travail, la précarité des emplois et le fort taux des emplois dans le secteur informel, surtout chez les jeunes. Les personnes âgées sont celles qui bénéficient le plus des mesures de protection sociale avec une moyenne de 6% contre moins de 2% pour les personnes non âgées.

Tableau 3 : Couverture par les trois dispositifs de protection sociale contre le risque maladie (AMO, RAMED, Mutuelles de santé)

Régime de protection sociale contre le risque maladie	Situation de la population cible couverte en 2020	
	Nombre	%
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)	1 718 521	49,22%
Régime d'Assistance Médicale (RAMED)	823 209	80,16%
Mutuelles de santé	350 813	2,19%

Source : CPS Santé

123. Le dispositif d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) a atteint en 2021 un taux de couverture de 7,47% de la population totale du Mali, soit 1 576 510 bénéficiaires, contre 8,4% en 2020 (1 718 521 bénéficiaires) et 8,1% en 2019, correspondant à 1 634 188 bénéficiaires. La baisse en 2021 s'explique par la suppression des doublons lors de la bascule d'Esquif vers le nouveau système ACTIV PREMIUM.

124. Pour ce qui concerne le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), il a aussi connu une évolution positive entre 2019 et 2021 en passant respectivement de 719 192 bénéficiaires en 2019 à 937 283 bénéficiaires en 2021. S'agissant du taux de couverture des mutuelles de santé, après avoir fortement régressé de 2019 à 2020 en passant respectivement de 6,31% à 2,19%, il a enregistré une légère augmentation en 2021 (2,77%).

125. Aussi, de nouvelles actions ont été mises en œuvre à travers :

- le renforcement du programme des filets sociaux y compris dans les situations humanitaires (transferts monétaires aux ménages vulnérables Jigisèmèjiri) avec un meilleur ciblage des bénéficiaires ;
- les programmes sociaux en faveur des plus vulnérables : les indigents, les femmes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées, les déplacés.

126. Afin d'adresser plus efficacement les privations multidimensionnelles auxquelles font face les enfants, y compris les plus défavorisés, le Gouvernement et l'UNICEF ont élaboré une approche de programmation innovante, axée sur le cycle de vie de l'enfant. Cette approche vise à fournir aux enfants à chaque étape de leur vie, un ensemble de services multisectoriels en lien avec leurs privations. Les services offerts par tranche d'âge sont les suivants :

- ▶ Pour les premières années (0-5 ans) : l'accent est mis sur la santé, la nutrition, l'enregistrement des naissances, l'eau et l'assainissement dans les institutions et dans les communautés, la protection, l'apprentissage précoce pour la préparation à la scolarité.
- ▶ Pour les années de formation (6-12 ans) : portant sur l'accès à une éducation de qualité, sûre et inclusive, et sur la prévention de la violence et de l'exploitation.
- ▶ Pour la deuxième décennie (13-18 ans) ; se focalise sur l'autonomisation des adolescent(e)s, la formation professionnelle, le bien-être, la promotion de comportements adaptés aux adolescent(e)s et la prévention de la violence et de l'exploitation.

127. Enfin, le programme vise à renforcer la résilience des communautés pour un environnement favorable à leur résilience, par le biais d'une participation active à la gestion des services sociaux, à la protection sociale, à la préparation aux urgences et au suivi-évaluation. Malgré les progrès notables enregistrés, les contraintes et défis qui entravent l'atteinte des objectifs sont :

- la perturbation des échanges et des chaînes de valeur affecte les exportations de produits de base et les importations ;
- l'impact de la maladie à coronavirus qui a fortement impacté le pouvoir d'achat des populations et le paiement de leurs cotisations aux mutuelles ;
- la persistance de l'insécurité au nord et au centre du pays a rendu difficile les activités de promotion de la mutualité et de renforcement des capacités des mutualistes ;
- la diversification de l'économie et l'insuffisance dans la transformation des produits locaux ;
- l'opérationnalisation du RAMU.

128. Les solutions/perspectives porteront sur :

- le remboursement diligent des factures impayées de prise en charge au niveau des structures de soins et de pharmacies ;
- la mise en œuvre du régime de protection sociale du secteur agricole et informel.





129. Conscientes des défis liés à l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, les Autorités maliennes se sont engagées en 2016 – 2017 à un examen stratégique national de la sécurité alimentaire appelé « Faim Zéro » dont l'objectif général est d'identifier les défis majeurs que doit surmonter le Mali pour réduire la faim à zéro.

130. La malnutrition est un véritable problème de santé publique en République du Mali, elle reste l'un des plus grands défis auxquels doit faire face notre génération durant les prochaines décennies. La malnutrition a un impact négatif sur la santé de la mère et de l'enfant, notamment un risque plus élevé de mortalité et de morbidité maternelles. Afin de faire face à ces risques, le Mali s'est engagé à :

- répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations vulnérables ;
- renforcer les programmes de protection sociale ;
- maintenir le commerce alimentaire mondial ;
- maintenir les rouages de la chaîne d'approvisionnement nationale en mouvement ;
- renforcer les capacités des petits exploitants agricoles pour relancer la production alimentaire.

131. Face au fléau que constitue la malnutrition, le Gouvernement du Mali a adopté en janvier 2013 la Politique Nationale de Nutrition (PNN 2011-2021). La réponse programmatique multi et intersectorielle aux nombreux défis liés à la problématique, s'est faite à travers le Plan d'Actions Multisectoriel de Nutrition (PAMN 2014-2017), qui couvre les 14 axes stratégiques de la Politique Nationale de Nutrition. Il a été mis en œuvre de 2014 à 2019, et a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2016 et d'une évaluation finale en Septembre 2019.

132. En sus, la mise en œuvre des différentes politiques, stratégies et programmes sur la nutrition se poursuit à travers des actions en assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN) en 2020 : les Distributions Alimentaires Gratuites (DAG) de 55 006 tonnes par le CSA (PAM et l'ONG Action Contre la Faim), constituées de céréales (mil, maïs, sorgho et riz) et de produits transformés (pâtes alimentaires, farines et semoules) ; les achats d'aliments bétails de 16 000 tonnes pour la soudure pastorale ; les ventes d'interventions de 250 tonnes en mil, maïs, sorgho et riz dans les zones déficitaires à risque de rupture d'approvisionnement ; les transferts monétaires (conditionnels et non-conditionnels) de PAM, ACF et PRESA d'une valeur de 8 721 435 547 FCFA, constitués de cash, coupons alimentaires, etc.

133. En dépit des progrès réalisés dans la lutte contre la malnutrition en général, la malnutrition chronique reste encore un des épineux problèmes de santé au vu de sa prévalence nationale (22% en 2021). Elle concerne encore plus de deux (2) enfants de moins de cinq ans sur dix (10), qui souffrent d'un problème de croissance avec toutes les conséquences possibles. Quant à la malnutrition chronique, une analyse comparative des résultats des SMART 2019 et SMART 2021 révèle qu'il y a eu un changement significatif dans la prévalence nationale de la malnutrition chronique, soit de 26,6% en 2019 à 21,90% en 2021.

Tableau 4 : Evolution de la Prévalence du retard de croissance et de la malnutrition aigue chez l'enfant de 6 à 59 mois

Indicateurs de suivi du progrès	2018	2019	2020	2021
Prévalence de la malnutrition chronique ou du retard de croissance (%)	24,10	26,60	23,90	21,90
Prévalence de la malnutrition aigue (%)	10,00	9,40	7,20	10,0

Source : Enquête SMART

134. Par rapport à la sécurité alimentaire, 1 340 741 personnes en phase 3 et 4 en insécurité alimentaire et nutritionnelle ont été identifiées et ciblées ; 2 766 653 personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle ont bénéficié d'une distribution alimentaire gratuite évaluée à 48 977 tonnes de céréales ; 1 612 427 ont reçu des assistances sous-forme de transfert de cash pour un montant de 2 311 284 000 FCFA.
135. Concernant la faim, en moyenne, près d'un cinquième des ménages du pays a connu des difficultés pour se nourrir de 2017 à 2020. Ce taux a enregistré une baisse de 3,7 points de pourcentage de 2015 à 2020 en passant de 19,10 % à 15,40%, qui serait due entre autres, à l'augmentation régulière de la production céréalière au cours des dernières années.
136. En effet, la production céréalière enregistrée en 2019 est en hausse de 2.9% par rapport à la campagne précédente et de 20.6% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années. Toutefois, on constate une baisse de 1% de la production céréalière entre 2019 et 2020 imputable aux pertes de superficies et à l'insécurité au niveau des zones de culture du riz.
137. Pour suivre l'évolution de la santé nutritionnelle des femmes et des enfants, des indicateurs ont été élaborés et validés. Ils sont obtenus à travers la réalisation d'enquêtes et études (EDSM, MICS, SMART...). La malnutrition des enfants se mesure à partir du poids, de la taille et de l'âge.
138. La Stratégie nationale de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dénommée « Priorités-Résilience -Pays Mali » et son Plan d'action 2020-2024 a porté une attention particulière aux préoccupations des couches vulnérables, de la diversité ethnique et confessionnelle et à la considération de la dimension genre dans la définition, la mise en oeuvre et le suivi évaluation. Toutefois, des efforts sont nécessaires dans sa mise en œuvre, en vue de garantir aux femmes et aux filles l'accès équitable à la terre, aux intrants et aux moyens de production.
139. Le défi consiste à améliorer les environnements alimentaires en facilitant l'accès à des régimes alimentaires sains et abordables sur le plan financier, en particulier pour les groupes vulnérables.
140. Les principales contraintes auxquelles le système alimentaire et nutritionnel est confronté sont, entre autres : (i) la difficulté de mobilisation des financements pour la mise en œuvre du RGA et du PNISA ; (ii) le faible niveau de transformation des produits Agricoles ; (iii) le faible taux d'équipements Agricoles des producteurs ; (iv) l'insécurité dans certains bassins de production ; (v) la limitation des activités à cause de la pandémie de la COVID-19.

141. Dans sa dynamique de promouvoir le bien-être des populations, le Gouvernement du Mali a poursuivi ses efforts à travers les stratégies et priorités existantes parmi lesquelles on peut citer : (i) la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, de la césarienne et des intrants de prise en charge de la malnutrition aiguë ; (ii) le renforcement des soins essentiels dans la communauté à travers la mise en place des superviseurs dédiés aux Agents de Santé Communautaire ; (iii) le déploiement des sage femmes.

142. Par ailleurs, le Gouvernement a pris des dispositions à travers :

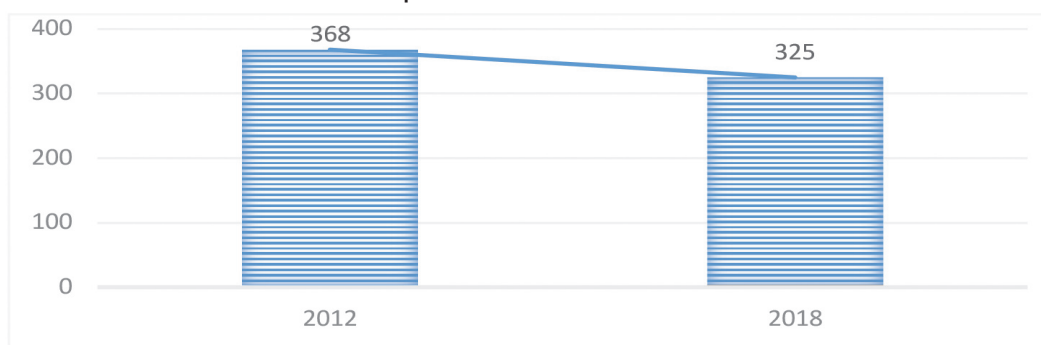
- le Plan stratégique National de la Santé de la Reproduction et la Feuille de route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néo natale ;
- la création de l'Office National de la Santé de la Reproduction (ONASR) par le Décret n° 14/PRM du 03 avril 2020.

143. Au-delà des progrès sus mentionnés, le Gouvernement a également réalisé des résultats non moins importants dans le cadre de la Conférence Internationale pour la Population et le Développement (CIPD) regroupant une série d'engagements pris par le Mali. On note entre autres, les avancées suivantes : (i) la production régulière des rapports de suivi du Dividende Démographique. (ii) la création d'un Comité de suivi des engagements pour la mise en œuvre des engagements de la CIPD ; (iii) l'évaluation du budget estimatif pour la réalisation des 03 résultats transformateurs au Mali (0 décès maternels évitables, 0 VBG, 0 besoins non satisfait en PF).

144. Toutes ces initiatives entreprises par le Gouvernement se sont effectivement traduites en résultats, dont les plus importants sont présentés ci-dessous :

145. Le taux de mortalité maternelle est en nette amélioration. Au bout de cinq ans, il a enregistré une baisse notable en passant de 368 pour 100000 naissances vivantes en 2012 à 325 pour 100000 naissances vivantes en 2018⁷. Cependant, ce taux reste à un niveau très élevé par rapport aux objectifs définis par les ODD, c'est-à-dire au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, voire ceux relatifs à zéro décès de femmes en cas de grossesse ou d'accouchement. Cette situation est également liée à la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes dans le pays.

Figure 7 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

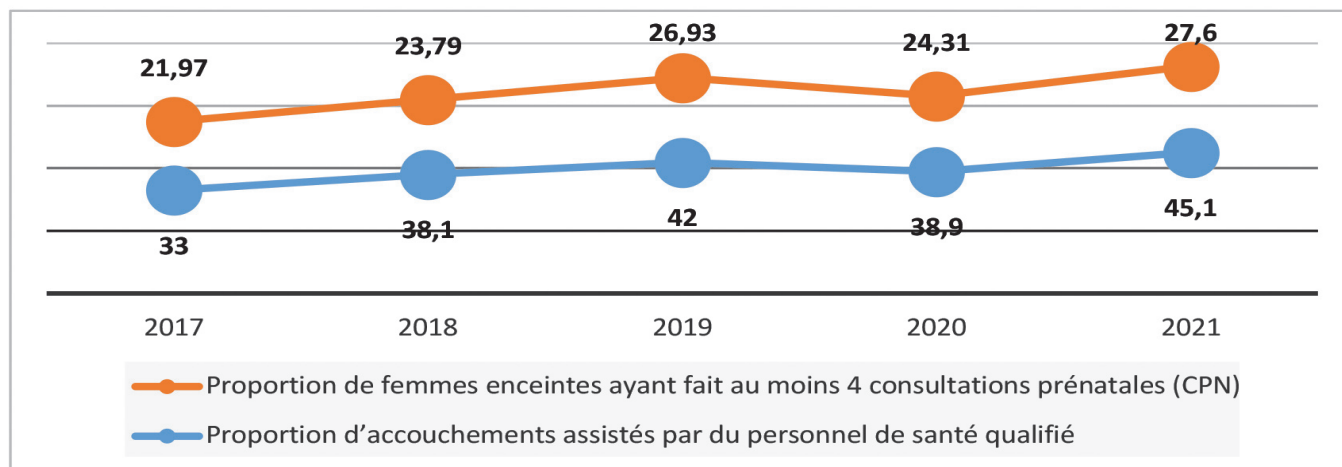


Source : EDSM VI

⁷ L'enquête EDSM qui permet de renseigner l'indicateur est réalisée tous les 05 ans.

146. La survenue de la Covid-19 le 25 mars 2020 a impacté les activités de Santé de la Reproduction, par exemple, le taux de Consultation Prénatale (CPN) était en augmentation de 2017 à 2019, avant de connaître une baisse en 2020 (24,31%). Il a ensuite enregistré une hausse de 3,3 points de pourcentage entre 2020 et 2021. Quant à la Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, elle a aussi varié en passant de 33,4% en 2017 à 42% en 2019, il a enregistré une baisse en 2020 en se fixant à 38,9%.. Le taux de césarienne est resté presque stationnaire. La prévalence contraceptive est passée de 14,3% en 2019 à 17,11% en 2020. Eu égard au défi démographique, ce taux doit être amélioré à travers notamment le renforcement des campagnes de sensibilisation.

Figure 8 : Evolution des indicateurs de santé de la reproduction (SR)



Source : CPS/Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille

Tableau 5 : Taux de mortalité des enfants et taux de couverture vaccinale

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020	2021
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	108/1000 (EDSM 2012-2013)	101/1000 (EDSM 2018)	101/1000 (EDSM 2018)	101/1000 (EDSM 2018)	101/1000 (EDSM 2018)
3.2.2 Taux de mortalité néonatale	34/1000 (EDSM 2012-2013)	33 (EDSM VI 2018)	33(EDSM VI 2018)	33 (EDSM VI 2018)	33 (EDSM VI 2018)
3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	39 (EDSM V)	45%(EDSM VI)	45%(EDSM VI)	45%(EDSM VI)	45%(EDSM VI)

Sources : EDSM V et VI

147. Les ratios de mortalité des enfants de moins de 5 ans restent élevés. En 2018, sur 1 000 naissances vivantes, 54 enfants meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire, 101 enfants n'atteignent pas l'âge de 5 ans⁸. La mortalité néonatale établie à 33 ‰, représente le tiers des décès chez les enfants de moins de 5 ans et plus de la moitié des décès des enfants de moins d'un an⁹. Cette mortalité est plus élevée chez les nouveau-nés de mères de moins de 20 ans (39 ‰), notamment les adolescentes.

148. Les problèmes néonataux, le paludisme, la pneumonie et la diarrhée sont encore à la base de 7 décès sur 10 chez les enfants de moins de cinq ans ; la majeure partie de ces décès, soit 70%, survient au niveau communautaire. Ces enfants demeurent également exposés aux maladies évitables du fait d'une couverture vaccinale encore trop faible. En 2020, seulement 45% des enfants ont été complètement vaccinés.

⁸ Institut National de la Statistique, Sixième enquête démographique et de santé au Mali, Indicateurs clés, 2018

⁹ <https://data.unicef.org/resources/dataset/child-mortality/>, consulté le 16 novembre 2018.

149. La mise en place du Plan Stratégique National pour la Sécurisation des Produits de la Santé de la Reproduction 2017-2021 (DPM) et du Plan stratégique national de la santé de la reproduction du Mali 2020-2024 est une avancée significative, toutefois, des défis demeurent dans le domaine de la réduction du nombre de décès maternel, néonatal et infanto-juvénile en milieu rural et chez les ménages ayant le bien-être économique le plus bas.

150. Le défi consiste à améliorer entre autres :

- le taux de CPN4 qui est à seulement 27.6% en 2021 pour une prévision de 60% ;
- le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié en 2021 est à 45.1 % pour une prévision de 80% ;
- le taux de prévalence contraceptive méthode moderne (17,5% pour une prévision de 20%);

151. Par ailleurs, il faut renforcer la couverture vaccinale des moins de cinq ans qui est selon l'EDSM VI de 2018 à 45% pour les enfants complètement vaccinés. Ce taux laisse en fait plus de la moitié des enfants sans protection.

152. Les principales contraintes auxquelles le système de santé est confronté en 2021 sont notamment :

- l'insuffisance de mobilisation des ressources sur budget d'état et de certains Partenaires ;
- l'insuffisance dans la réalisation des audits des décès maternels et périnataux ;
- l'insuffisance dans le suivi des recommandations des audits des décès maternels et périnataux ;
- l'insuffisance de logistiques, notamment en matériels roulants, informatiques et bureautiques ;
- l'inaccessibilité de certaines localités due à l'insécurité ;
- la limitation des activités à cause de la pandémie de la covid-19.

153. Les bonnes pratiques consisteront, entre autres à renforcer la sensibilisation des femmes en général et enceintes en particulier aux pratiques suivantes :

- le dépistage du cancer du col de l'utérus ;
- le dépistage du VIH et du SIDA ;
- l'assiduité à la CPN ;
- la vaccination complète des enfants ;
- l'utilisation des MILD pour les enfants et les femmes enceintes.



ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

154. L'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants, selon l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 ratifiée par 195 pays. Ce droit est réaffirmé dans la Constitution de 1992 du Mali en son article 18 : « Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi ».
155. L'éducation en tant que moteur de développement socio-économique, a toujours été l'une des grandes priorités des différents Gouvernements qui se sont succédés au Mali. C'est ainsi que plusieurs réformes ont été initiées et mises en œuvre en vue de la rendre plus performante, pour permettre à chaque enfant d'achever une éducation de base de qualité et au secteur de l'Education de fournir au pays les ressources humaines nécessaires à son développement.
156. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration d'une deuxième génération du « Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle » (PRODEC 2) qui s'étend de 2019 à 2028. Ce programme a été adopté par le Gouvernement du Mali et endossé par les Partenaires Techniques et Financiers en juin 2019. Aussi, la Loi d'Orientation sur l'Education a été adoptée. Couvrant les ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, ce vaste chantier se fixe comme objectif d'assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel. Il s'agit de faire en sorte qu'à l'horizon 2028, le Mali dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique de leur pays.
157. Dans le cadre de la présentation du dernier Rapport National Volontaire du Mali, une analyse sur la mise en œuvre de l'ODD 4 a permis d'enregistrer des avancées par rapport aux indicateurs ayant fait l'objet d'appréciation lors du Forum Politique de Haut Niveau en 2018. En effet, le Taux Brut d'Admission au 1er cycle du fondamental a augmenté de 62,7% en 2016 à 69% en 2021. En ce qui concerne le ratio élèves/maitres dans les écoles publiques du 1^{er} cycle du fondamental, de 39% en 2016, il s'est établi à 47% en 2021. S'agissant du Taux de succès au baccalauréat, il est passé de 32,64% en 2017 à 38,65% en 2021. Malgré les progrès observés, ces niveaux restent en deçà des attentes et des efforts doivent être déployés pour améliorer les résultats des évaluations scolaires.
- **La continuité de la politique de gestion de l'école en mode décentralisé**
158. En lien avec l'objectif de vulgariser l'éducation et réaliser des progrès vers les ODD, le Gouvernement a poursuivi sa dynamique visant à décentraliser davantage la gestion de l'école au Mali. Cela a permis de corriger certaines insuffisances à plusieurs niveaux y compris sur des indicateurs d'appréciation, à travers la mise en place d'une cellule de décentralisation et de déconcentration de l'éducation, l'existence des comités de gestion scolaire fonctionnels, le rapprochement des centres de décision des administrés et l'implication de ceux-ci dans la prise de décision, la création dans les Régions de 20 Instituts de Formation des Maîtres, des Académies d'Enseignement, des Centres d'Animation Pédagogique et les Inspections

Pédagogiques Régionales de l'Enseignement Secondaire etc. Malgré les énormes efforts consentis, les acquis relatifs à l'évolution des indicateurs et quelques résultats atteints nécessitent d'être renforcés.

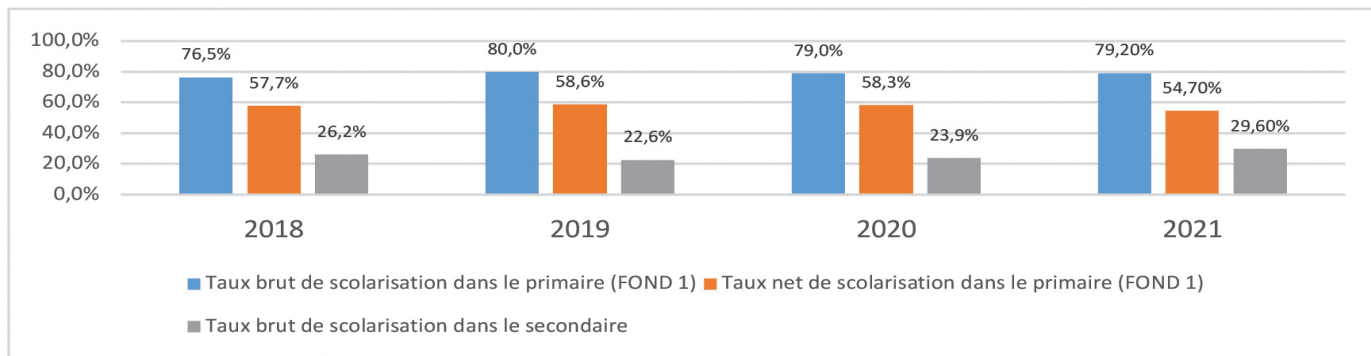
■ **Un nouveau Programme décennal de développement de l'Education et de la Formation de deuxième génération (PRODEC2) 2019-2028 a été élaboré.**

159. Afin de poursuivre les efforts vers les sous objectifs stratégiques portés par l'ODD 4, le Mali a revu et repensé son programme d'éducation à travers le PRODEC 2 avec cinq grands programmes à savoir : (i) l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif ; (ii) l'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants ; (iii) la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de base de qualité pour tous ; (iv) le renforcement de la gouvernance du secteur et (v) le renforcement de la résilience du secteur.
160. Aligné sur le CREDD 2019-2023, le PRODEC 2 est arrimé à l'Agenda 2030 en matière d'Education (ODD 4) et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il capitalise les leçons apprises de la mise en œuvre des programmes précédents, s'inspire des études spécifiques menées sur le système éducatif et s'attache à fonder un projet politique de société conforme à la vision et aux aspirations légitimes du secteur à l'horizon 2030.
161. Le PRODEC 2 est assorti d'un Plan d'actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) pour encadrer le dispositif opérationnel de la mise en œuvre de la première phase 2019-2022. Ce plan intègre la poursuite de la mise en œuvre des politiques et stratégies spécifiques comme la politique nationale du manuel scolaire ; la politique nationale de la scolarisation des filles ; la politique malienne en matière d'Education Non Formelle ; la politique nationale de l'alimentation scolaire, la Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) destinée aux enfants (garçons et filles) de 8 à 12 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces ; la création et le maintien d'un environnement favorable à la fréquentation scolaire dans les zones post - conflits ; la généralisation de l'intégration des compétences de vie (santé de reproduction, citoyenneté, participation, gestion, genre...) dans les programmes scolaires, les modules de formation des écoles, des centres d'apprentissage etc.

■ **Situation des Centres de Développement de la Petite Enfance**

162. Première étape du parcours éducatif, l'accès au préscolaire est très faible au Mali. En 2020-2021, seulement 7,14% des enfants en âge d'aller au préscolaire y accèdent et la couverture est de 6,94%. Entre 2018 et 2021, l'accès a connu une légère baisse passant de 8,2% à 7,14% en 2021, par contre la couverture affiche un progrès passant de 6,10% en 2018, à 6,94% en 2021.
163. Parmi les actions réalisées dans le cadre de la petite enfance afin de relever les résultats, il faut noter, entre autres : la mobilisation communautaire surtout en milieu rural, l'élaboration de modules de formation des encadreurs aux techniques d'initiation aux notions mathématiques élémentaires, à l'écriture et la lecture, etc.

Figure 9 : Taux Brut de Scolarisation au 1^{er} cycle du fondamental et au secondaire/Taux Net de Scolarisation au 1^{er} cycle du fondamental

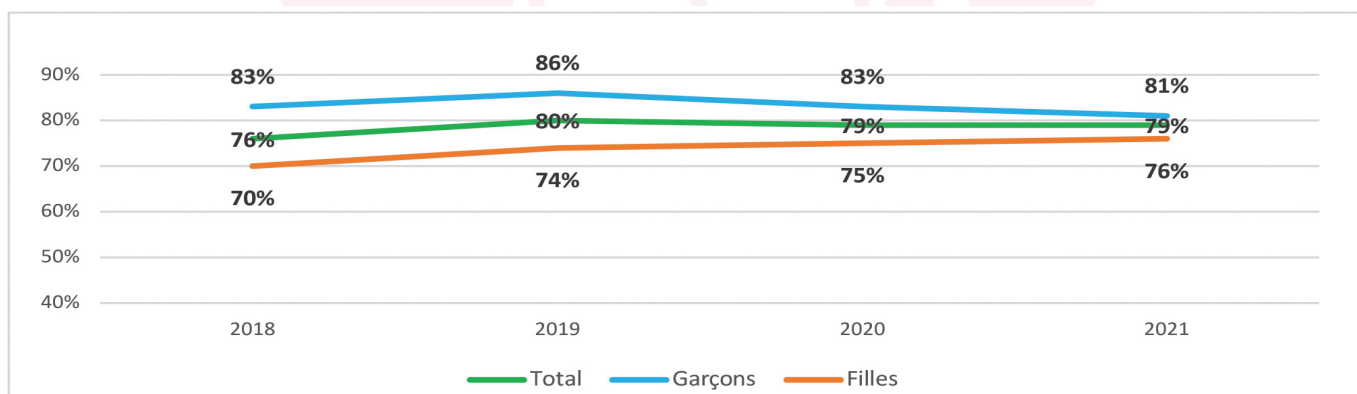


Source : Annuaire statistique et Rapport d'analyse des indicateurs CPS-Education/ EMOP-INSTAT

164. Les résultats portés par la figure ci-dessus sont fort encourageants. L'analyse des données par rapport au Taux Brut de Scolarisation (TBS) au 1^{er} cycle du fondamental présente entre l'année 2018 (76%) et 2021 (79%) une évolution positive. En comparant le taux enregistré en 2018 à celui de 2019 (80%), un regain de 4 points de pourcentage est observé. Malgré ce score encourageant, une légère baisse est intervenue en 2021 (79%) par rapport à 2019.

165. Quant au Taux Brut de Scolarisation (TBS) au secondaire, une baisse a été observée en 2019 (22,6%) comparé à 2018 (26,2%). A partir de 2019, l'indicateur a connu une amélioration significative, passant de 22,6% à 23,9% en 2020 avant de s'établir à 29,6% en 2021. Sur la même période, le Taux Net de Scolarisation (TNS) au 1^{er} cycle du fondamental n'a pas connu les tendances similaires car évoluant en dents de scie. Si une croissance est constatée à partir de 2019 (58,6%), le taux a chuté en 2021 (54,7%).

Figure 10 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation des Filles et Garçons au 1^{er} cycle du fondamental



Source : Annuaire statistique et Rapport d'analyse des indicateurs CPS-Education/ EMOP-INSTAT

166. Les efforts fournis par l'Etat et ses Partenaires et les initiatives mises en œuvre à travers l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Scolarisation des Filles ont permis d'enregistrer des progrès importants dans la scolarisation et le maintien des filles à l'école. Cependant, des disparités régionales sont constatées car de 2018 à 2021, le nombre de filles et de garçons a diversement évolué. En croissance depuis 2018, le Taux Brut de Scolarisation pour les filles est passé de 70% en 2018 à 76% en 2021 tandis que sur la même période, celui des garçons est en régression à partir de 2019, passant de 86% à 81% en 2021.

167. Pour trouver des solutions pérennes aux difficultés de scolarisation et de maintien concernant surtout des filles, quelques initiatives ont été prises, à savoir : (i) la promotion des initiatives de maintien des filles à l'école à tous les niveaux du système à travers les cantines scolaires, kits scolaires et sanitaires, tutorat, appui en matériel, bourses, et textes de lois, (ii) la promotion de la réinsertion des déscolarisés et non scolarisés dans le système éducatif à travers des alternatives éducatives de scolarisation (passerelles), (iii) le renforcement des initiatives de sensibilisation des communautés en faveur de la scolarisation et du maintien des filles à l'école et de l'abandon des pratiques néfastes y compris le mariage des enfants, (iv) les initiatives innovantes dans le cadre de la poursuite des activités.

168. Dans l'optique de maintenir les enfants à l'école et d'améliorer leur condition de santé, des cantines ont été mises en place dans les écoles publiques. En 2021, sur 14 530 écoles du 1er cycle du fondamental 2 514 écoles ont bénéficié des cantines scolaires représentant 17% contre seulement 6% au 2è cycle du fondamental.

169. De plus, des commodités ont été mises en place en vue de créer des conditions favorables à l'accès des élèves à l'école, en prenant en compte les élèves vivant avec un handicap. Au 1er cycle de l'enseignement fondamental, le nombre des écoles fournies en point d'eau est de 52% en 2018 et cela reste inchangé en 2021. En ce qui concerne, l'électricité au 1er cycle de l'enseignement fondamental, la tendance est à la baisse, passant de 17,37% en 2018 à 10% en 2021. Cela s'explique par la fermeture de plusieurs écoles. S'agissant des latrines fonctionnelles, des progrès ont été réalisés. De 67,99% en 2018, le score est passé à 81%. Par ailleurs, au 2è cycle de l'enseignement fondamental, la situation de commodité est restée stationnaire avec les mêmes scores de 2018 à 2021 (60% de points d'eau, 16% d'écoles électrifiées et 77% de latrines fonctionnelles).

■ **Acquis en faveur des personnes vivant avec un handicap en milieu scolaire**

170. Dans le cadre de l'amélioration de la protection sociale pour les personnes vivant avec un handicap, des progrès significatifs ont été réalisés, à savoir : (i) la prise en compte de la dimension Handicap dans le document du CREDD 2019-2023 et dans le PRODEC 2, (ii) l'adoption de la loi n°2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap et le décret n°2021-0662/PTRN du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'application de la loi suscitée. En dépit des avancées observées, des efforts restent à fournir.

171. En 2021, le plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap, est observé au niveau Moteur. Les filles qui portent plus d'handicap parmi les types de handicap se situent au niveau moteur. L'indice de parité (filles/garçons) des personnes vivant avec un handicap se répartit par niveau comme suit : Mental 0,97 ; Visuel 0,96 ; Auditif 0,83 ; Moteur 0,64 et Autres 0,88.

■ **Des réformes entreprises pour améliorer l'enseignement technique et professionnel**

172. En matière d'insertion professionnelle des jeunes et des adultes, le Mali accorde une place de choix dans la mise en œuvre de toutes les stratégies qui y contribuent. L'enseignement technique et professionnel est un levier important du système éducatif. Des structures de formation, dont les effectifs évoluent de façon disproportionnée, existent au niveau de l'éducation et la formation professionnelle.

173. Les résultats enregistrés dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel s'illustrent à travers l'évolution des effectifs apparaissant dans le tableau ci-dessous. La tendance affichée fait ressortir une évolution en dents de scie. Des actions fortes doivent se poursuivre pour promouvoir la formation professionnelle.

Tableau 6 : Evolution des effectifs (filles et garçons) de l'enseignement technique et professionnel

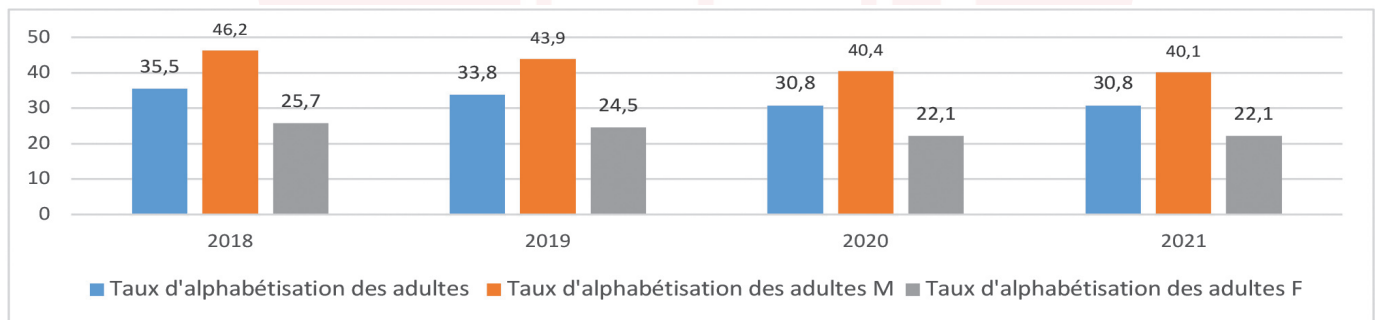
Effectifs	Sexe	2018	2019	2020	2021
Enseignement Technique	Garçons	3 908	3 612	3 383	4 245
	Filles	2 552	2 378	2 529	3 336
	Total	6 460	5 990	5 912	7 581
Enseignement Professionnel	Garçons	74 724	57 309	61 391	69 398
	Filles	405 19	40 322	43 965	50 254
	Total	115 243	97 631	105 356	119 652
Ensemble Enseignement Technique et Professionnel	Garçons	78 632	60 921	64 774	73 644
	Filles	43 071	42 700	46 494	53 589
	Total	121 703	103 621	111 268	127 233

Source : Annuaire statistique et Rapport d'analyse des indicateurs CPS-Education

■ **Des actions du Gouvernement en faveur de l'alphabétisation**

174. Le niveau d'éducation d'un individu est un élément essentiel de son épanouissement. A cet effet, une bonne éducation donne l'occasion de se prendre en charge, d'avoir un emploi tout en améliorant les conditions de vie et de bien-être. Pour avoir ce niveau d'éducation, une des formes d'apprentissage est l'éducation non formelle et l'alphabétisation. Au Mali, l'alphabétisation des adultes est un volet important du secteur de l'Education.

Figure 11 : Evolution des taux d'alphabétisation de 2018 à 2021



Source : Annuaire statistique et Rapport d'analyse des indicateurs CPS-Education/ EMOP-INSTAT

175. L'analyse de la figure ci-dessus démontre une régression des taux d'alphabétisation d'une manière générale même si la création de centres d'alphabétisation féminins (CAFé) vise à réduire le taux d'analphabétisme et à donner des opportunités d'autonomisation aux femmes. Cela s'explique par la fermeture de plusieurs centres à cause de l'insécurité, du manque de financement et du retrait des ONG Partenaires.

■ **La situation des écoles fermées**

176. En raison de la situation d'insécurité et de COVID-19, on a assisté à la fermeture de nombreuses écoles. Ainsi, de 2019 à 2021, le nombre d'écoles fermées est passé de 1 113 à 1 632, entraînant ainsi des mouvements de population en âge scolaire.

Tableau 7 : Situation des écoles fermées de 2019 à 2021

Région	2019			2020			2021		
	Ecoles fermées	Enfants affectés	Enseignants concernés	Ecoles fermées	Enfants affectés	Enseignants concernés	Ecoles fermées	Enfants affectés	Enseignants concernés
Kayes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koulikoro	50	15 000	300	40	12 000	240	26	7800	156
Sikasso	0	0	0	0	0	0	97	29100	582
Ségou	60	18 000	360	96	28 800	576	146	43800	876
Mopti	640	192 000	3 840	762	228 600	4 572	927	278100	5562
Tombouctou	153	45 900	918	221	66 300	1 326	200	60000	1200
Gao	96	28 800	576	113	33 900	678	116	34800	696
Kidal	29	8 700	174	30	9 000	180	23	6900	138
Ménaka	85	25 500	510	82	24 600	492	97	29100	582
Taoudénit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 113	333 900	6 678	1 344	403 200	8 064	1 632	489 600	9 792

Source : CLUSTER Education Mali

177. Aujourd’hui encore, beaucoup de localités sont touchées par la crise sécuritaire avec comme effet induit, d’une part, la fermeture de 1 632 écoles sur 8 585, soit 19%, privant du coup des milliers d’enfants de leur droit constitutionnel. Sur un effectif de 14 632 écoles au 31 décembre 2021, 1 632 écoles sont fermées avec environ 489 600 enfants affectés et 9 792 enseignants concernés. Les proportions d’écoles fermées les plus importantes en 2021 sont observées dans les Régions de Mopti, Tombouctou, Ségou Gao, Sikasso et Ménaka.

178. Plusieurs stratégies ont été menées par l’Etat et les ONG pour rendre fonctionnelles ces écoles depuis la rentrée scolaire 2020-2021 parmi lesquelles : (i) l’implication des Comités de Gestion Scolaire (CGS) dans la réouverture des écoles, (ii) l’allocation de subvention aux enseignants volontaires dans les zones d’insécurité (condition pour la réouverture des écoles), (iii) la dotation des écoles en matériels didactiques, (iv) le suivi des écoles réouvertes, (v) la distribution d’affiches, (vi) la distribution de Kits de lavage des mains, (vii) la distribution de Kits WASH COVID-19 complet, (viii) la formation COVID 19 des enseignants, (ix) la distribution de masques, (x) la sensibilisation au sein de la communauté.

■ **Des actions en faveur du développement de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

179. Le Mali vise l’amélioration de la qualité de l’enseignement supérieur qui favorise la diversité des opportunités de formation et contribue à l’insertion professionnelle et l’employabilité des diplômés. Il s’agit également de valoriser les potentialités économiques de chaque région en mettant un focus sur le développement de la recherche et de l’innovation. Cela s’est traduit par la poursuite de la mise en œuvre de certaines politiques en l’occurrence : la Politique Nationale de l’Enseignement Supérieur du Mali, la Politique Nationale de la Science, de la Technologie et de l’Innovation.

180. En vue d'accueillir un nombre assez élevé d'admis au Baccalauréat, mais également de multiplier les offres de formation à court et moyen termes, parmi les avancées pour renforcer les structures existantes, le Gouvernement a adopté la création de 03 nouvelles Universités publiques, notamment à Sikasso, à Tombouctou et à Gao.

181. Le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de 2018 à 2020, affiche une évolution encourageante par rapport au nombre des grandes écoles publiques qui passent de 9 à 11. Sur la même période, le sous-secteur compte 05 Universités publiques. A nos jours, les effectifs des étudiants sont de l'ordre de 168 000 étudiants pour un ratio de 269 étudiantes/étudiants pour 1 enseignant. Ce score, très loin des recommandations de l'UNESCO qui prône 30 étudiants pour un enseignant, révèle un défi majeur de recrutement d'enseignants.

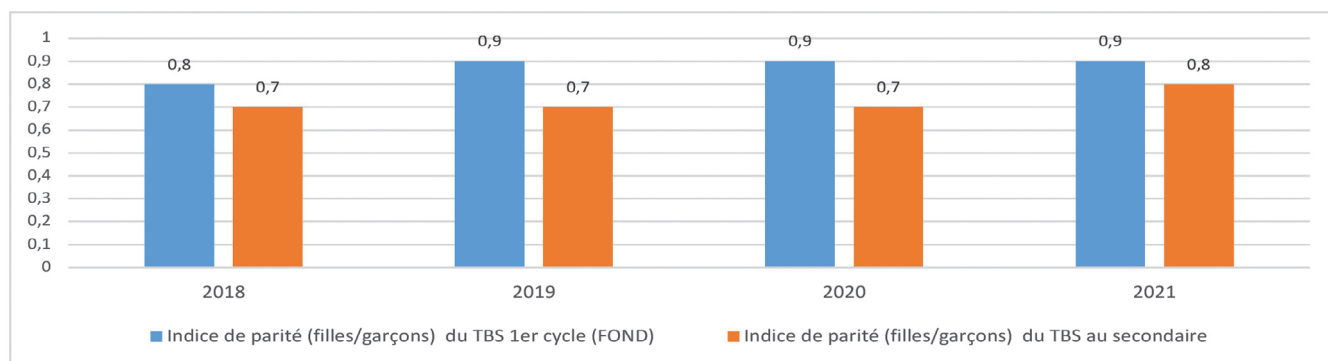
182. Au titre des Universités privées déclarées officiellement, le pays compte 129 dont 105 dans le district de Bamako. Si ces dernières contribuent à la promotion de la diversification des opportunités de formation, elles doivent surtout relever des défis d'encadrement et de suivi cohérent en termes de production et de mise à disposition à temps des données statistiques du secteur pour des besoins de planification et d'évaluation.

■ Dimension genre dans le système éducatif

183. L'intégration de la dimension genre est une thématique fortement recommandée dans l'élaboration des politiques publiques et des stratégies. Mais force est de constater que des efforts doivent se poursuivre à ce niveau. Le plus souvent, le faible taux d'accès des enfants, surtout des filles, à l'école et une déperdition de ce taux au fur et à mesure qu'on accède à un niveau supérieur des études est observé pour des raisons diverses. Tout de même, les analyses révèlent de façon générale que l'écart entre les garçons et les filles en termes d'accès et de maintien s'est réduit pendant ces quelques années. Mais les défis de scolarisation restent immenses au regard de l'importance de la population scolarisable selon le milieu (Urbain/Rural).

184. Grâce aux efforts consentis, le taux d'achèvement au 1er cycle du fondamental qui était de l'ordre de 48,1% dont 45,6% pour les filles en 2017 a connu une évolution favorable et les mêmes tendances sont observées pour le second cycle du fondamental avec 35,4% en 2017 dont 31,1 % pour les filles. Les scores atteints en 2021 sont respectivement 51,6% dont 49,7% pour les filles du 1er cycle et 36,18% dont 33,27% pour les filles du second cycle du fondamental. Malgré ces résultats positifs, le maintien des enfants à l'école et particulièrement celui des filles demeure un enjeu.

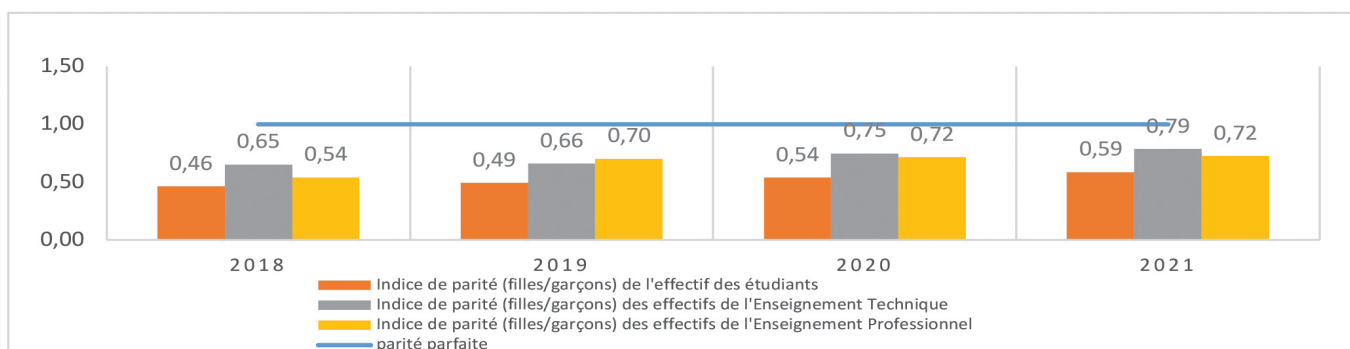
Figure 12 : Evolution de l'indice de Parité (filles/garçons) du Taux Brut de Scolarisation (TBS) au 1^{er} cycle du fondamental et au secondaire de 2018 à 2021



Source : Annuaire statistique et Rapport d'analyse des indicateurs CPS-Education/ EMOP-INSTAT

185. Les indices de parité filles/garçons du TBS au 1^{er} cycle du fondamental et au secondaire, estimés en progrès de façon générale, présentent un score qui tend vers la parité grâce aux efforts déployés par le Gouvernement en collaboration avec ses Partenaires techniques, financiers et sociaux, notamment à travers : (i) des actions en faveur du maintien des enfants à l'école surtout les filles ; (ii) la mobilisation des communautés de base avec l'appui des comités de gestion scolaire, (iii) les mesures incitatives déployées à l'adresse de certaines couches vulnérables ; (iv) la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

Figure 13 : Evolution de l'indice de Parité (filles/garçons) des effectifs de l'enseignement secondaire technique et professionnel et l'indice de Parité (Etudiantes/Etudiants) des Etudiants du supérieur



Source : Annuaire statistique et Rapport d'analyse des indicateurs CPS-Education/ EMOP-INSTAT

186. Pour renforcer la compétence des acteurs sur la dimension genre, le secteur a formé 26 000 enseignants du fondamental, les Directeurs d'école, les agents des académies, les conseillers pédagogiques des CAP sur le thème des Violences Basées sur le Genre en milieu scolaire (VBGMS).

187. La proportion de femmes enseignantes a augmenté de 2018 à 2021 au fondamental 1 et 2. De 31%, elle est passée à 32% au fondamental 1 et de 12% elle a atteint 17% au fondamental 2. Ce progrès est dû aux actions de plaidoyer et de sensibilisation organisées par les acteurs de l'éducation et aux mesures incitatives lors des concours d'entrée dans les écoles de formation de maîtres.

Quelques contraintes

188. Les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement du système éducatif sont entre autres : la faiblesse des capacités d'accueil, l'insuffisance des ressources financières, la gestion insuffisante des flux d'effectifs, l'insuffisance du personnel. Ces contraintes sont aggravées par la crise sécuritaire, politique et institutionnelle et la COVID-19.

189. Une autre difficulté vécue par l'Etat est la grève des enseignants signataires de l'accord d'octobre 2016 avec comme motif une revalorisation salariale qui a occasionné des incidences budgétaires énormes. Cette situation a beaucoup perturbé le temps réel d'apprentissage et entraîné une longue période d'arrêt des cours. Pour apaiser le climat social lié à cette grève, l'Etat a fait d'importants sacrifices en appliquant progressivement les dispositions de l'article 39 de la loi portant statut desdits enseignants. Les effets induits se manifestent par l'augmentation des charges récurrentes chaque année et se répercutent sur les capacités budgétaires de l'Etat.

Les défis d'ordre général

190. Malgré les progrès réalisés par l'Etat et ses Partenaires pour l'atteinte des cibles ODD 4 à moyen et long termes, des efforts restent à faire pour : (i) l'amélioration de la qualité des formations à tous les niveaux, (ii) la valorisation des ressources humaines, (iii) la maîtrise de la gestion des flux croissants des effectifs d'élèves du secondaire et d'étudiants du supérieur, (iv) le financement de la recherche, (v) le recrutement du personnel d'encadrement qualifié et en nombre suffisant, (vi) la poursuite de construction d'infrastructures adéquates au niveau de tous les ordres et type d'enseignement public, (vii) l'amélioration des conditions de travail et d'encadrement dans les structures administratives et pédagogiques, (viii) l'adéquation formation/ emploi.

Le défi du financement de l'éducation :

191. Malgré la crise multidimensionnelle, l'Etat consent d'énormes efforts budgétaires au niveau du secteur de l'éducation avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers. De 2018 à 2021, les ressources budgétaires affectées au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle sont passées de 399,527 milliards de Francs CFA à 481,226 milliards de Francs CFA soit 20,45% d'augmentation.

192. La contribution de l'Etat sur les ressources budgétaires affectées se chiffre en 2018 à 377,458 milliards de Francs CFA, soit 94,48% et en 2021 à 476,811 milliards de Francs CFA, soit 99,08%. Celle des Partenaires à la même période s'élève respectivement à 22,069 milliards de Francs CFA, soit 5,52% et à 4,415 milliards de Francs CFA, soit 0,92%.

193. Par ailleurs, la part la plus importante des dépenses récurrentes d'éducation est consommée par les salaires du personnel. D'environ 51% enregistrés en 2018, le montant alloué pour les salaires a atteint une proportion plus importante en 2021 en s'établissant à 66% des dépenses totales de l'éducation.

Actions en lien avec la Covid 19

194. Pour répondre à l'épidémie de la COVID 19, le Ministère de l'Education Nationale a développé une stratégie articulée autour de deux axes principaux : (i) assurer la continuité des activités pédagogiques durant la période de fermeture des établissements scolaires ; (ii) préparer la réouverture des écoles et le retour des enfants à l'école.

195. Ce travail a consisté spécifiquement à : (i) renforcer les capacités opérationnelles des écoles en matière d'hygiène et d'accès à l'eau et celui des capacités des personnels en matière de prévention de la COVID ; (ii) apporter un appui complet aux enfants (cours de rattrapage, éducation accélérée); (iii) mener des campagnes de retour à l'école avec des activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire ; (iv) porter une attention particulière aux filles et aux enfants les plus marginalisés et à risque d'abandon ; (v) procéder à l'utilisation effective en matière d'apprentissage numérique réalisé pendant la COVID pour améliorer la qualité de l'enseignement ; (vi) mener des interventions sensibles au genre en matière d'eau, hygiène et assainissement ; et (vii) mettre à l'échelle les filets sociaux liés à l'alimentation scolaire pour faciliter le retour à l'école des enfants issus des ménages les plus vulnérables.

Les bonnes pratiques

196. Quelques initiatives ont été entreprises, notamment : la production des rapports d'analyse des indicateurs de l'éducation, la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques de l'Education (SNDSE), l'élaboration d'un Cadre National des Indicateurs (CNI), la mise en place d'une cartographie des données nécessaires au CNI, l'adoption d'un plan de collecte des données, l'instauration d'une stratégie d'évaluation de la qualité des données.

En termes de perspectives/recommandations

197. Il s'agit pour le secteur de : (i) renforcer les mécanismes de planification/budgétisation, de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des résultats; (ii) renforcer les capacités techniques en vue d'une bonne appropriation du Modèle de Simulation Financière de l'Education (2016-2030) par l'ensemble des acteurs impliqués au niveau de la planification, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation ; (iii) produire à temps des annuaires statistiques fiables pour tous les ordres d'enseignement., (iv) mettre en place une carte scolaire et universitaire, (v) mettre en place des programmes de recherche qui prennent en compte les potentialités et opportunités économiques du pays ; (vi) créer des infrastructures au niveau de l'enseignement supérieur ; (vii) créer une Université virtuelle ; (viii) créer à long terme une Université publique dans chaque région du pays pour décongestionner le flux croissant des effectifs, en mettant en valeur surtout les réalités socio-économiques qui favorisent l'instauration des pôles de développement régional adaptés aux potentialités économiques de chaque région ; (ix) relire la nouvelle Politique Nationale sur l'Education Spéciale et l'Education Inclusive ainsi que le document de Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance.
198. Pour atteindre les cibles de l'ODD 4 d'ici l'horizon 2030, il faut développer une véritable synergie d'actions de l'ensemble des acteurs en vue d'améliorer la gouvernance, l'accès inclusif et la qualité de l'éducation. Malgré les performances enregistrées à travers l'amélioration de certains indicateurs tels que le taux brut de scolarisation, l'indice de parité filles/garçons dans tous les ordres d'enseignement y compris l'éducation spéciale et intégratrice, la qualité du système éducatif constitue un défi prioritaire à relever.





199. Le Gouvernement du Mali a adhéré à plusieurs conventions et déclarations relatives aux femmes et aux filles, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Elle vise toutes les formes de discrimination, d'exclusion et de restriction fondées sur le sexe qui ont pour effet de compromettre, de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité homme-femme, des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.
200. Conscient de la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes, le Gouvernement du Mali a pris des engagements forts pour parvenir à la réalisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'épanouissement des enfants. Ainsi, le Gouvernement a pris l'option de renforcer ses interventions autour de différentes cibles pour accélérer les progrès sur l'ODD 5. Sur la période 2017- 2021, ces interventions ont été marquées au plan institutionnel et stratégique par la mise en œuvre des politiques et programmes.
- **Le renforcement du cadre institutionnel, juridique et programmatique pour la lutte contre les discriminations faites aux filles et aux femmes**
201. Avec l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) en 2010 et ses plans d'actions triennaux, le pays a marqué un pas décisif pour la réalisation de l'égalité femmes-hommes et leur autonomisation. Aussi, le mécanisme institutionnel de suivi de la mise en oeuvre de la PNG a été renforcé par la création du cadre national de concertation sur le genre en 2021 et la nomination de Conseillers techniques genre dans les départements ministériels.
202. La prise en compte du genre est une thématique transversale privilégiée dans le CREDD 2019 – 2023, cadre unique de référence des politiques, stratégies et programmes de développement du Mali, à travers notamment le renforcement de la participation des femmes et des jeunes dans les activités socioéconomiques et la promotion des droits de l'enfant, de la femme et de la famille. En outre, des efforts sont déployés afin de renforcer le système de protection de l'enfant contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence.
203. Aussi, l'élaboration d'un rapport genre, annexé à la Loi des finances a été institutionnalisée depuis 2012. Ceci a permis un renforcement des pratiques de planification et de budgétisation sensibles au genre, qui est décliné dans les outils de programmation et de budgétisation des politiques publiques aux niveaux sectoriel et des Collectivités territoriales.
204. Une autre action importante du Gouvernement est l'élaboration d'un document de Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de l'Epanouissement de l'Enfant et de la famille (PDDAFFE 2020-2029) qui a pour objectif de définir une nouvelle vision holistique, un cadre organisationnel et programmatique en cohérence avec : (i) les orientations relatives à l'égalité contenues dans les cadres stratégiques nationaux de développement et de la réforme institutionnelle de l'Etat et (ii) les impératifs de la transversalité de la prise en charge des besoins de ses cibles d'une part, l'institutionnalisation de la prise en charge transversale et systémique des besoins sexospécifiques des différentes composantes de la population dont il a la charge dans les politiques et programmes nationaux et sectoriels de développement.

205. L'Etat alimente annuellement le Fonds d'Appui pour l'Autonomisation de la Femme et l'épanouissement de l'Enfant (FAFE), qui contribue à élargir les services d'appuis et les opportunités de développement de l'entrepreneuriat féminin, de renforcement du leadership féminin et de la participation politique des femmes. En plus du FAFE, il existe d'autres programmes notamment le Programme Plateformes multifonctionnelles et le Programme d'Appui à l'autonomisation des Femmes dans la Filière Karité.

206. Sur le plan de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, la mise en place d'un Programme National pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre, assorti d'un plan d'actions 2019-2030 (PNVBG), réaffirme l'engagement et la détermination du pays à lutter contre les Violences basées sur le genre (VBG).

207. L'adoption en 2021 par le Gouvernement, d'un plan d'action afin de lutter contre les violences sexuelles en temps de conflit, constitue un signal fort de son engagement dans la mise en œuvre du communiqué conjoint entre les Nations Unies et le Mali pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), signé en 2019.

208. Le Mali à l'instar des pays africains s'est engagé depuis 2014 dans la campagne de la Commission de l'Union Africaine (UA) à mettre fin aux mariages d'enfants. Une feuille de route 2016-2017 a été élaborée par le Ministère en charge de l'épanouissement des enfants. L'une des priorités de la Direction en charge de la promotion de l'enfant demeure la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Multisectorielle pour l'abandon du Mariage des Enfants (SNMME) avec son plan d'action 2020-2023.

209. L'adoption du troisième Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2019-2023 (signature officielle par le Premier ministre, le 12 novembre 2020) a permis au Gouvernement de poursuivre son engagement d'impliquer les femmes dans le processus de gestion des conflits et d'assurer la mise en œuvre du programme « Femmes, paix et sécurité » à travers les quatre domaines prioritaires (participation, prévention, protection et secours-relèvement).

210. Le Gouvernement poursuit ses efforts dans la lutte contre la traite des personnes, avec la mise en place d'un Mécanisme de Référencement National pour favoriser une meilleure prise en charge des victimes (hommes, femmes, enfants).

211. Le mécanisme institutionnel de suivi du genre a été renforcé par la création du Cadre National de Concertation Genre et la nomination de Conseillers techniques genre dans les départements ministériels.

212. Le Mali a adopté la loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

213. L'avant-projet de loi sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) a été élaboré en 2017. Actuellement, des actions de plaidoyer de haut niveau et de sensibilisation des communautés en faveur de l'adoption d'une législation contre les VBG sont initiées.

214. La loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 relative aux droits des personnes vivant avec un handicap et son Décret n° 2021-0662/PT-RM du 23 septembre 2021 ont été adoptés. Les dispositions de cette loi garantissent l'élaboration, la modification et (ou) la suppression de toute mesure discriminatoire à l'endroit des personnes vivant avec un handicap, avec une attention particulière sur les filles et les femmes.

115. La loi N° 2019-072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'orientation et programmation pour le secteur de la justice 2020-2024, consacre la prise de conscience pour une justice malienne sensible au genre et dont la mise en œuvre permettra de contribuer à l'élimination des obstacles à l'exercice des droits des femmes et à la lutte contre la discrimination à leur égard dans les dispositions juridiques nationales.

- **Des progrès importants réalisés vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes**

216. L'offre de services de qualité aux survivantes de VBG a été améliorée grâce au projet Spotlight, à travers le renforcement des capacités de 5 réseaux d'organisations féminines regroupant 250 organisations, l'opérationnalisation de 768 plateformes communautaires, la mise en place de 10 One Stop Center¹⁰, la formation de 171 agents prestataires et le déploiement de 185 volontaires pour assister les victimes. En 2021, 1 074 722 personnes ont été informées de la disponibilité de ces services. Ces efforts ont permis de soutenir 217 959 personnes victimes de VBG entre 2018 et 2021, avec la prise en charge de 869 survivantes dans les One Stop Centers.

217. Au niveau communautaire, on enregistre une progression du nombre de protocoles d'accord d'abandon de la pratique des VBG qui a atteint respectivement 343 en 2018, 375 en 2019, 512 en 2020 et 513 en 2021.

218. Sur le plan humanitaire, avec la recrudescence des VBG liées au conflit armé, le Gouvernement et ses Partenaires ont intensifié les mesures de réponse en faveur des victimes. Ainsi, sur les 6 605 cas enregistrés en 2021 (dont 99% de femmes), 72% de victimes survivantes ont eu accès à un appui psychosocial, 84% ont eu accès à une assistance médicale, 32 % ont pu utiliser les services d'assistance sécuritaire et ont eu accès aux centres de refuge.

219. A travers, la stratégie Nationale Multisectorielle pour l'abandon du Mariage des Enfants, 658 victimes du phénomène ont bénéficié d'une prise en charge holistique en 2020 et 841 autres en 2021 (soit un total de 1 500 enfants).

220. La participation effective des femmes aux fonctions de direction et dans la vie politique, économique et publique a été améliorée. Ainsi, la proportion de femmes dans le Parlement national (actuel Conseil National de la Transition "CNT") se rapproche nettement des 30%, seuil minimum réglementaire conformément à la Loi 052 sur le genre dans l'accès aux fonctions nominative et élective. En 2020, ce taux était de 28,57%, contre seulement 9,52% en 2013. Par contre, s'agissant de la représentation des femmes dans le Gouvernement, des efforts sont à faire car la proportion a baissé en 2020 avec 16 %, contre 23, 68% en 2019.

¹⁰ Centres spéciaux de prise en charge des victimes de VBG, installés à travers le pays grâce au projet Spotlight.

Tableau 8: Proportion de sièges occupés par des femmes dans les hautes fonctions nominatives et électives

INSTITUTIONS	2019				2020				2021			
	Femmes	Hommes	Total	% de Femmes	Femmes	Hommes	Total	% de Femmes	Femmes	Hommes	Total	% de Femmes
Ministres	9	29	38	23,68	4	21	25	16	6	23	29	20,69
Conseil National Transition	14	133	147	9,5	41	89	121	26,45	32	89	121	26,45
Maires	11	692	703	1,6	11	692	703	1,6	11	692	703	1,6
Conseillers communaux	2 863	8 317	11 180	25,6	2 863	8 317	11 180	25,6	2 863	8 317	11 180	25,6

Source : Base de données CNDIFE 2020-2021-Bulletin Statistique

221. La mise en œuvre du Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD-Mali) a contribué à l'augmentation du revenu de 2 791 filles/femmes de 100 à 300% et d'obtenir d'autres résultats clés ci-après :

- En matière de Scolarisation et du maintien des filles à l'école, la Stratégie de Scolarisation Accélérée ou Passerelle (SSA/P), combinée à d'autres stratégies porteuses et à l'accompagnement de plus de 26 000 filles ont permis le maintien des filles à l'école jusqu'au niveau Diplôme d'Etudes Fondamentales. Ces actions ont porté la réduction du taux d'abandon scolaire des filles à 53% et l'augmentation de 25% le Taux d'Admission des filles à l'examen de fin du second cycle dans les zones d'intervention du projet ;
- Dans le cadre de l'apprentissage et l'autonomisation économique des filles et des femmes, 2 791 filles/femmes de 15 à 24 ans ont été formées et installées dans les opportunités économiques, permettant de générer 2 059 468 895 francs CFA de chiffre d'affaires, de créer 7 232 emplois et de toucher 34 784 membres de ménages bénéficiaires directs ;
- Dans le domaine de la communication pour le changement social et de comportement, plus de 6 000 000 de personnes ont été exposées aux messages de communication pour le changement social et de comportement sur la santé de la reproduction, de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, l'autonomisation de la femme, la scolarisation des filles, la lutte contre le mariage des enfants et la santé reproductive des adolescentes et des jeunes à l'école. A cela s'ajoute la mobilisation de plus de 700 leaders communautaires pour faciliter les concertations sur les questions sensibles de mariage des enfants, de VBG, de scolarisation des filles, d'autonomisation de la femme, de santé de la reproduction dans les espaces publics et les édifices religieux.

222. En matière de soins de santé sexuelle et procréative, dans l'ensemble, les indicateurs ont favorablement évolué, notamment sur les capacités d'offre de services obstétricaux de qualité. Les Structures offrant ces services ont augmenté, passant de 493 en 2019 à 619 en 2021. Quant à la prévalence contraceptive, elle s'est améliorée de 14,3% en 2019 à 17,5% en 2021.

223. Cependant, en matière de consultation prénatale, après une progression entre 2017 (21,3%) et 2019 (27,0%), une baisse est notée en 2020 (24,4%) avec une reprise en 2021 (27,6%). La baisse observée en 2020 est imputable à la Covid-19 qui a eu des effets négatifs sur l'utilisation des services de santé de la reproduction.

Tableau 9: Disponibilité et utilisation des services de santé de la reproduction de 2017 à 2021

INDICATEURS	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de Consultation Périnatale (CPN) 4 ^{ème} visite (%)	21,3	23,9	27,0	24,4	27,6
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (%)	32,1	38,1	42,0	38,9	45,1
Taux de prévalence contraceptive (%)	20,0	20,9	14,3	17,1	17,5
Taux de disponibilité et d'accessibilité des SONUB de qualité au niveau des CSCOM (%)	24,6	28,4	35,5	53,5	42,1
Structures offrant les Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence Complets	79	77	86	115	85
Structures offrant les Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base	316	445	493	669	619

Source: Rapport d'activités DGSHP 2021

224. Afin d'accélérer les résultats de la CPN 4 vers l'objectif fixé à 45% à l'horizon 2030, le projet SWEDD a œuvré à renforcer les connaissances et pratiques de 9 202 adolescentes sur la santé sexuelle et reproductive et les compétences de vie.

- **Analyse de la sensibilité au genre des mesures covid-19**

225. Pour amoindrir les effets socioéconomiques de la pandémie, le Gouvernement a mis en place une série de mesures d'appui aux ménages, aux entreprises et à l'économie. Elles incluent des dépenses budgétaires et fiscales d'assistance sociale et d'appui à l'économie dont les coûts effectifs s'élèvent à 212,6 milliards de FCFA en 2020 et 67,5 milliards de FCFA en 2021.

226. L'insuffisance de données sur le genre dans les évaluations impacte défavorablement la prise en charge des besoins spécifiques des femmes dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

227. A l'issue de ces contacts, une note politique, issue de l'étude sur le processus d'intégration de la dimension genre dans la relance économique post Covid 19, a été élaborée en 2021 par l'Etat avec l'appui financier de ONU Femmes.

- **Malgré les résultats obtenus, d'importants défis demeurent**

228. Les violences faites aux femmes et aux filles persistent. Le taux de mariage des enfants reste encore élevé dans le pays. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant 18 ans est de 54%, quant à celles mariées avant 15 ans, elle est de 16%. Également, 7% de jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 29 ans ont subi des violences sexuelles à l'âge de 18 ans.

229. La couverture géographique des services de prise en charge holistique des VBG dans les zones affectées par le conflit est relativement limitée par rapport aux besoins, surtout dans les localités accueillant les personnes déplacées internes. L'accès humanitaire à ses zones complique davantage cette situation.

230. La loi qui institue le genre à tous les niveaux de l'administration et des Collectivités n'est pas encore strictement appliquée, limitant l'accès de femmes occupant des postes de décision.

231. Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, des écarts importants sont notés entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'exploitation des terres. Bien que représentant 60% de la main d'œuvre agricole et 80 % de la production alimentaire, seulement 7% des femmes sont des propriétaires foncières contre 93% des hommes. De plus, les hommes propriétaires de parcelles ont en moyenne 1,7 ha contre 0,6 ha pour les femmes.

232. L'accès au crédit demeure également un défi majeur pour les femmes et les jeunes. Il existe 20 points de pourcentage de différence entre le niveau d'accès des femmes et des hommes à un compte dans les institutions financières (10% contre 27% en 2017). La proportion de femmes propriétaires de micros, petites et moyennes entreprises n'est que de 9%. Toutefois, 68% des entreprises détenues par les femmes sont soumises à des restrictions de crédits.

233. L'émergence timide de sociétés cohésives et la promotion des valeurs égalitaires au sein des communautés, en impliquant davantage les femmes.

234. Les données démographiques et sociales ne sont pas suffisamment désagrégées par sexe, limitant de fait les analyses et la programmation basée sur le genre.

● Recommandations

- prendre des mesures incitatives pour permettre aux filles d'opter pour les filières scientifiques ;
- réaliser un audit genre des politiques et programmes sectoriels afin d'intégrer les corrections nécessaires dans leur mise en œuvre en matière d'actions et d'indicateurs désagrégés en genre à décliner ;
- soutenir et renforcer l'engagement des décideurs à promouvoir l'égalité du genre ;
- renforcer la désagrégation des données par sexe dans les systèmes nationaux d'information ;
- rendre effective l'intégration du genre dans toutes les étapes de la chaîne de formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sectorielles ;
- accroître substantiellement le financement du développement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes.

Encadré 3 : Protection de l'Enfant en situation de crise

La ratification des instruments internationaux comme la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et ses protocoles facultatifs constitue un premier pas vers l'élimination des violences faites aux enfants qui restent cependant une grande préoccupation pour le Mali.

Depuis 2019, le Gouvernement du Mali a poursuivi son engagement vers **le renforcement de son système de protection de l'enfant**, notamment sous le leadership de la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF). Des efforts considérables ont été faits, avec l'appui technique et financier des Partenaires, pour aboutir à des lignes directrices et des outils harmonisés de gestion des cas de protection de l'enfant, permettant d'ouvrir la voie à un système d'information digitalisé sur la protection de l'enfant et à un suivi des cas et des référencement de qualité.

Après la crise de 2012, les années 2020 et 2021 ont été parmi les plus difficiles pour le Mali, avec la pandémie de COVID-19, et le conflit en cours dans certaines zones du pays. Ce contexte a eu des répercussions majeures sur la vulnérabilité, le bien-être et la protection des enfants et des adolescent(e)s.

Enfants affectés par la crise

Dans les zones où la situation humanitaire est dégradée, en lien avec les conflits, les violations graves des droits des enfants sont répertoriées. Le nombre de violations graves vérifiées contre des enfants a continué d'augmenter en 2021 avec 1 047 incidents vérifiés (contre 744 en 2019 et 1013 en 2020). Spécifiquement, les cas de recrutement d'enfants associés à des groupes armés uniquement pour le premier trimestre 2022 ont déjà connu une augmentation de 47% du total des cas de 2021 (367 cas de recrutement ont été vérifiés en 2021).

Au-delà des violations graves, le conflit exacerbe la vulnérabilité et l'exposition des enfants aux violences. Les déplacements de population notamment impliquent que des enfants se trouvent exposés à la séparation familiale, à des risques de violences, d'abus et d'exploitation. En février 2022, le Mali comptait 362 907 enfants en situation de déplacement forcé (ce qui représente 64% des personnes déplacées internes PDI). Par ailleurs en mars 2022, 1 731 écoles étaient fermées soit 20% des écoles du pays affectant plus de 500 000 enfants. Ces fermetures connues ces dernières années sont liées surtout aux attaques et aux menaces contre les écoles et les enfants qui risquent ainsi une déscolarisation définitive, les privant de la protection habituellement offerte par le milieu scolaire.

Pour répondre aux multiples besoins des enfants en situation humanitaire, le Gouvernement et ses Partenaires ont fourni du soutien psychosocial à 64,648 enfants (dont 32,232 filles) en 2021 et 55 551 enfants aidés en 2020. En 2021, 562 enfants (dont 70 filles) ont été libérés de groupes armés et ont reçu une **prise en charge/assistance holistique** tandis que 1 843 (dont 802 filles) non accompagné(e)s et séparé(e)s de leurs familles ont bénéficié de soins temporaires, de protection et de services de recherche et réunification familiale.

Violences sexuelles basées sur le genre (VSBG)

Les filles de moins de 18 ans représentent plus de 34% des PDI et constituent ainsi le plus grand groupe au sein de la population déplacée, or elles demeurent la couche la plus exposée aux incidents de VSBG. En effet, 98%¹¹ des personnes survivantes de VSBG sont des femmes dont 51% sont des filles de moins de 18 ans. Selon les données rapportées, 3% à 11% des personnes survivantes de violences sexuelles et de violences physiques déclarent avoir déjà été victimes d'incidents similaires par le passé. De plus, 14% des personnes survivantes sont des femmes et filles en situation d'handicap. Une analyse de données secondaires auprès des centres de santé y compris les One Stop Centers, révèle qu'environ 1,6% des personnes survivantes de viol seraient positives au test du VIH-Sida.

Les VSBG sont également liées à des pratiques culturelles. Selon l'Enquête Démographique et de Santé de 2018, 54 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant d'atteindre l'âge de 18 ans, et 16 % l'ont été avant l'âge de 15 ans. La même enquête a montré qu'à l'échelle nationale, 89 % des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans avaient subi un type de MGF.

Le Gouvernement a pris des actions notables pour aller vers l'élimination des VSBG, telles que la mise en place du Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) et l'élaboration en 2021 de la **stratégie nationale et plan d'action budgétisé pour l'élimination du mariage d'enfants** sous le leadership de la DNPEF, avec le soutien de ses Partenaires tels que l'UNICEF. Cependant, l'engagement en faveur des progrès de l'Objectif de développement durable (ODD) 5 sur l'égalité des sexes devra s'intensifier pour porter l'âge minimum légal du mariage à 18 ans (il est toujours fixé à 16 ans pour les filles) et mettre en place les instruments juridiques nécessaires pour protéger les filles des mutilations génitales.

Sur le terrain, les acteurs fournissent des services de réponse adaptés aux survivantes identifiées mais investissent aussi beaucoup dans des **stratégies de prévention** afin de faire évoluer les normes sociales et les attitudes, comportements et pratiques. Ces approches incluent par exemple le renforcement du leadership et la participation des adolescent(e)s et des jeunes, le dialogue intergénérationnel et le plaidoyer à différents niveaux.

Difficultés persistances et mesures correctrices

L'un des principaux défis qui limitent les progrès vers l'élimination des violences contre les enfants est le manque de capacités nationales à la fois en termes de formation initiale et continue mais aussi en termes de quantité. Par exemple, la question du mariage d'enfants est intrinsèquement liée au maintien des filles à l'école, à la santé de la reproduction des adolescent(es) et la santé maternelle.

La résistance au changement des normes sociales liées aux pratiques néfastes reste aussi une difficulté, notamment pour déconstruire les tabous, faciliter l'identification des cas de violences basées sur le genre et mettre en place une prévention efficace. Le travail de plaidoyer engagé notamment avec les leaders religieux au niveau national mais aussi communautaire permettra de faire évoluer le cadre légal et facilitera le changement des comportements individuels et collectifs.

¹¹ D'après les données du GBVIMS



ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

235. Dans le domaine de l'Eau potable, l'Hygiène et l'Assainissement, l'ambition du Mali est d'assurer le droit fondamental de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, en veillant particulièrement sur les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.
236. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer son budget dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes en accordant 5% du Budget national à l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (engagement SWA).
237. Cette volonté s'est traduite par un processus de relecture du Code de l'Eau, des Politiques Nationales de l'Eau (PNE) et de l'Assainissement (PNA) assortis des Programmes y afférents. Les Programmes de la PNE sont : le Programme National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP), le Programme National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) et le Programme National d'Aménagement Hydraulique (PNAH). Ceux de la PNA sont : le Programme National de Gestion Durable des Eaux Usées et Excréta (PN-GDEUE), le Programme National de Gestion Durable des Déchets Solides (PN-GDDS), le Programme National de Gestion Durable des Eaux Pluviales (PN-GDEP) et le Programme National de Gestion Durable des Déchets Spéciaux (PN-GDDS). Enfin, l'ensemble de ces programmes s'articulent avec le Programme National de Gouvernance du Secteur de l'Eau et l'Assainissement (PNGSEA).

Tableau 10 : Taux d'accès à l'eau potable

Indicateur		2018	2019	2020	2021
Taux d'accès à l'eau potable	National	68,8	69,2	69,6	70,9
	Urbain	76,0%	77,7	79,7	81,1
	Rural	65,9%	65,8	65,9	66,8

Source : DNH/CPS-SEEUDE

238. Le taux d'accès au service amélioré d'eau potable en 2021, est de 70,9% au niveau national, 81,1% en milieu urbain et 66,8% en milieu rural. Entre 2018 et 2021, le taux d'accès à l'eau potable de façon équitable et durable s'est amélioré à tous les niveaux. Au niveau national, il est passé de 68,8% à 70,9%, soit une augmentation de 2,1 points de pourcentage. En milieu rural, il est passé de 65,9% à 66,8 %, soit une augmentation de 0,9 point de pourcentage. Pour le milieu urbain, le taux est passé pendant la même période de 76,0% à 81,1% soit 5,1 points de pourcentage d'augmentation.
239. Cette amélioration du taux entre 2018 et 2021 est imputable à la réalisation de nouveaux ouvrages par les projets et programmes, notamment : le Programme d'Appui aux Collectivités territoriales Eau Potable et Assainissement (PACTEA I et II), le PADS-PROSEA, le Programme National de Mobilisation des Ressources en Eau (PNMRE), le Programme d'Urgences Sociales d'Accès à l'Eau Potable (PUS-AEP) et le Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et Mesures d'Accompagnement dans les Centres semi-urbains et ruraux (PAEPMA)

240. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assainissement (PNA), la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) et les autres acteurs du sous secteur ont réalisé les activités retenues au titre de l'année 2020 dans le cadre logique du BPO Assainissement.

241. La politique nationale d'assainissement et la politique nationale de la ville prennent en compte cette cible et intègrent les objectifs opérationnels des plans stratégiques se rapportant à la gestion des déchets (solides, liquides et spéciaux), à la gestion des eaux pluviales, au transfert des compétences aux Collectivités territoriales en matière d'assainissement, à la gestion des pollutions, à l'interaction Santé-Environnement, au développement des villes et à l'accès aux logements décents.

Tableau 11 : Evolution de la mise en œuvre de l' ATPC

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Villages déclenchés	323	140	329	508
Villages certifiés	242	155	266	250
Villages FDAL	281	154	260	250
Populations déclenchées	214 509	107 401	213 629	279 779
Populations certifiées	228 301	123 184	172 197	247 261
Populations FDAL	1 487 079	-	254 208	201 392

Source : CPS / SEEUDE

242. Concernant la réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement, de 2018 à 2021, la mise en œuvre de l'ATPC dans les dix (10) régions ATPC a permis d'obtenir les résultats suivants :

243. Par rapport aux villages, le nombre de villages déclenchés a évolué de 323 en 2018 à 508 en 2021, soit une hausse de 476 villages. Ceux certifiés ont évolué en dents de scie de 2018 à 2021, ils sont passés de 242 en 2018 à 155 en 2019 et de 266 en 2020 à 250 en 2021. Quant au nombre de villages FDAL, il est passé de 281 en 2018 à 250 en 2021, soit une baisse de 31 villages. Cette chute est due au non financement de l'activité ATPC par les PTF compte tenu de la situation sociopolitique.

244. S'agissant des populations déclenchées, elles ont évolué de 214 509 en 2018 à 279 779 en 2021, soit une hausse de 65 270. Les populations certifiées ont, quant à elles, évolué de 228 301 en 2018 à 247 261 en 2021, soit une hausse de 18 960. Pour les populations FDAL, elles ont évolué de 1 487 079 en 2018 à 201 392 en 2021, soit une baisse de 1 285 687. Cette chute drastique est due au non financement de l'activité ATPC par les PTF compte tenu de la situation sociopolitique.

245. Pour réduire les pollutions et nuisances sur l'environnement, au niveau de 1 474 structures de santé, un nombre de 58 incinérateurs fonctionnels ont été réalisés sur une prévision de 230, soit un taux de 25%. Le nombre total d'incinérateurs fonctionnels dans les structures de santé en 2020 s'élève à 1 061, soit un taux de couverture de 72%.

246. S'agissant des déchets liquides et de l'amélioration de la couverture des besoins en ouvrages et équipements fonctionnels, on retient essentiellement, la poursuite de la construction des STBV de Sikasso et de Ségou. Dans le cadre de la promotion de la gestion durable des eaux usées dans les centres urbains, les activités ont concerné l'analyse de la qualité des eaux usées des stations d'épuration (97 échantillons d'eaux usées sur une prévision de 174, soit un taux de réalisation de 56%). Des unités industrielles et des établissements privés, notamment hôteliers ont été raccordés au réseau d'égout de Sotuba.

Tableau 12 : Accès à l'hygiène et assainissement

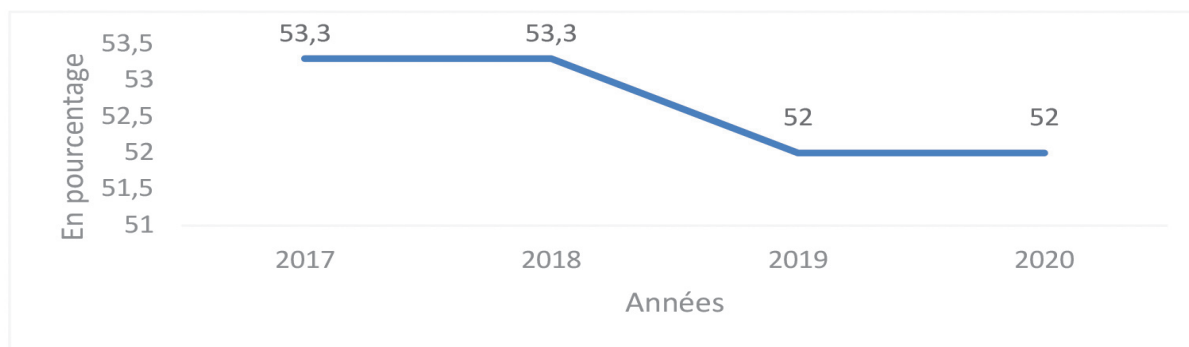
Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020
Pourcentage de ménages disposant de latrines améliorées	50	42	21,39	68,5
Taux d'accès à l'assainissement pour tous	27	32	37	39

Source : CPS/DNH-DNACPN

247. Le taux d'accès à l'assainissement pour tous a connu une amélioration continue entre 2017 et 2020 (soit 12 points de pourcentage), en passant de 27% en 2017, à 32 % en 2018, 37 % en 2019 et 39% en 2020. Le pourcentage de ménages disposant de latrines améliorées, après avoir baissé entre 2017 et 2019, a significativement augmenté en 2020 pour atteindre 68,5%. Globalement, l'utilisation des équipements jugés acceptables comme type d'aisance commence à rentrer dans les habitudes de la population.
248. Les moyens d'aisance appréhendés dans les enquêtes EMOP sont les toilettes individuelles ou Communes avec chasse d'eau, les latrines ou fosses privées ou Communes et la nature. Les équipements jugés acceptables comme type d'aisance sont la chasse d'eau et des latrines ou fosses. L'utilisation des chasses d'eau ou des latrines est plus élevée dans les ménages non pauvres. Ce constat est général dans tous les milieux de résidence.
249. Pour un meilleur accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, il faudrait davantage investir dans la réalisation et l'entretien des ouvrages consacrés et aussi accroître la part du budget de l'Etat à ces secteurs, part qui tournerait aujourd'hui autour d'une moyenne annuelle de 2% contre un objectif de 5% voulu par la CN-CIEPA (Coalition Nationale - Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement).
250. La gestion des ressources en eau est une des composantes essentielles de l'environnement. Les ressources en eau du Mali sont constituées par les fleuves et leurs affluents, les rivières et marigots, les nappes superficielles (lacs et mares) et les nappes souterraines qu'alimente annuellement une pluviométrie aux allures saisonnières et à variabilité spatiale très prononcée.
251. Les ressources en eau au Mali et particulièrement le fleuve Niger supportent beaucoup d'activités dont les externalités négatives contribuent à les dégrader. L'exploitation durable et la protection des ressources en eau constituent un énorme défi que le Mali cherche à relever. C'est dans ce cadre que le pays a consacré la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme approche de gestion de ses ressources en eau avec l'adoption de la loi n°02-006 du 31 janvier 2002 portant Code de l'Eau. Cette approche est également mise en évidence avec l'adoption d'une Politique Nationale de l'Eau en 2006 et le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) en 2008 ainsi que la mise en œuvre de nombreux projets et programmes de développement. Il n'en demeure pas moins que l'application de la gestion intégrée des ressources en eau reste encore timide. Mais, des efforts encourageants sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Conjoint d'Appui à la Gestion Intégrée des ressources en eau (PCA-GIRE), ainsi que la révision de l'arsenal politique et institutionnel notamment la relecture du Code de l'eau et de la politique nationale assortie de 4 programmes prioritaires dont celui relatif à la gestion intégrée des ressources en eau.
252. Dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives pour la GIRE au Mali, les résultats suivants ont été atteints au titre de 2020, entre autres : (i) la réalisation de la cartographie sur 07 sites du bassin de la Volta ; (ii) la mise en œuvre de 6 Conventions, Accords et Traités sous régionaux et internationaux ; (iii) l'aménagement de 206 ml de berges du fleuve Niger à Diafarabé ; (iv) la réalisation des travaux de 23 000 m² de faucardage et de curage du fleuve Niger à Bamako et (v) la participation à des échanges d'expérience pour une gestion concertée des ressources en eau au compte de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV).

253. Le « Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) » est resté stationnaire de 2019 à 2020, dû à la période d'évaluation de l'indicateur, qui est bisannuelle. Il a chuté par contre de 2018 (53,3%) à 2019 (52%) soit un écart de 1,3 point de pourcentage, imputable à la non mise en place de l'Agence de l'eau, qui doit assurer la police de l'eau. La figure ci-dessous présente l'évolution de cet indicateur de 2017 à 2020.

Figure 14 : Evolution du Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) de 2017 à 2020



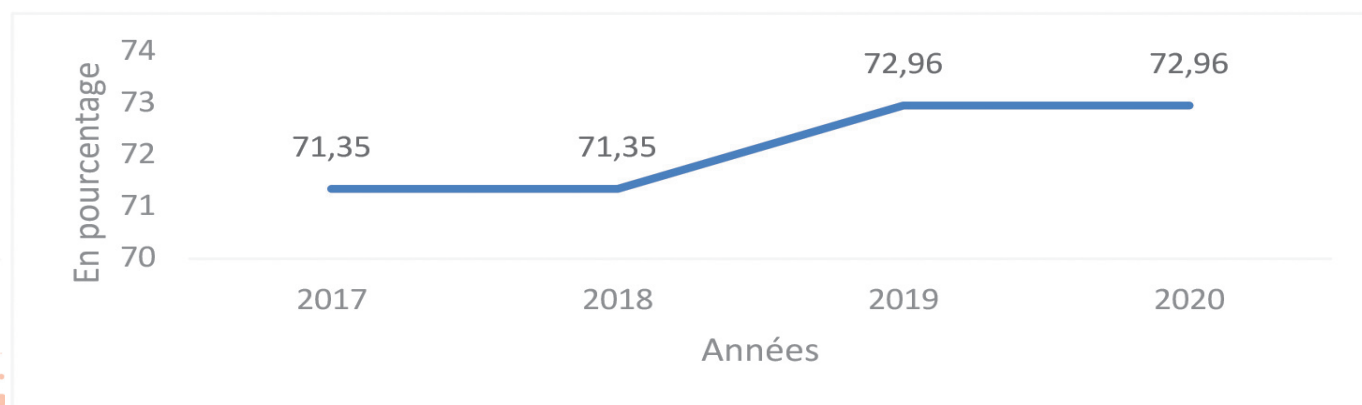
Source : DNH (2020)

254. Par rapport à sa cible de 2020 (51%), le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a progressé de 1 point de pourcentage, progression due aux efforts consentis par l'Etat dans le cadre de la GIRE. Il s'agit entre autres du renforcement du système national d'information sur l'eau, de l'amélioration et la rationalisation de l'allocation des ressources en eau entre les différents usages, de la protection durable des ressources en eau..

255. L'atteinte de cet objectif requiert une synergie d'actions de plusieurs structures en termes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, notamment la création de l'Agence de l'eau et la police nationale de l'eau.

256. La « Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel » a évolué de 2018 (71,35%) à 2019 (72,96%) avec un écart de 1,61 point de pourcentage. Il est resté stationnaire de 2019 à 2020, à cause de la période d'évaluation de l'indicateur, qui est bisannuelle. La valeur de 72,96% des bassins hydriques transfrontaliers représente la valeur de l'indicateur pour les eaux de surface (99,91%) et les aquifères (56,53%).

Figure 15 : Evolution de la Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel de 2017 à 2020.



Source : DNH (2020)

257. La cible attendue pour cet indicateur en 2020 a été atteinte depuis 2019 et est la même qui est attendue en 2021. Cela signifie que des efforts ont été consentis dans le cadre de la coopération internationale pour la gestion des eaux transfrontières. La crise sanitaire n'a pas eu assez d'impact sur l'évolution de cet indicateur.

258. L'année 2021 a été marquée, entre autres, par des difficultés listées ci-dessous :

- la lenteur dans la mise en œuvre des programmes et projets du fait de la lourdeur dans le processus de passation des marchés ;
- la situation d'insécurité dans les Régions du nord et du centre ayant entraîné la réorientation, la suspension ou l'arrêt de la mise en œuvre de certains projets et programmes ;
- la saturation et l'obsolescence des installations de production et de distribution ;
- l'insuffisance des capacités de stockage ;
- la pandémie de COVID-19.

259. Les perspectives portent entre autres sur :

- la création de 2 321 nouveaux Equivalents Points d'Eau Modernes (EPEM) dans le cadre des projets et programmes financés par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers et de 146 EPEM pour 73 systèmes hydrauliques pastoraux améliorés pour les autres usages ;
- la réhabilitation de 267 Equivalents Points d'Eau Modernes répartis dans différentes localités de toutes les Régions du Mali ;
- l'achèvement des travaux de construction du réservoir de 6 000 m³ d'Outakoulou ;
- l'achèvement des travaux de réseaux et ouvrages du volet BAD (ASI-BF, CGC, RCC), ce qui permettra de faire tourner la Station de Kabala avec ses deux tranches disponibles ;
- la poursuite de la mise en œuvre des actions pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable déjà amorcées en 2021 pour près de 8 milliards de F CFA.



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

260. Pour relever les multiples défis de l'électrification et de l'accès de tous à l'énergie, le Gouvernement a aussi élaboré et adopté, un programme ambitieux appelé "Programme Présidentiel de mesures d'urgences sociales d'Accès à l'Energie", qui s'étale sur la période 2017-2020.
261. Une stratégie de promotion des énergies renouvelables a été élaborée avec comme l'objectif d'assurer l'accès d'un plus grand nombre de la population à l'énergie propre capable de contribuer au développement socioéconomique durable du pays.
262. L'accessibilité à l'énergie enregistre une tendance à la hausse depuis 2017 grâce à la mise en œuvre du Programme Présidentiel de mesures d'urgences sociales , qui s'étale sur la période 2017-2020. Cette situation pouvait être meilleure n'eut été les effets conjugués de la crise de la Covid 19 et la crise politico-sécuritaire.
263. Malgré ce contexte difficile, quelques progrès importants ont été enregistrés au cours de l'année 2020 dont la mise en service de la centrale solaire PV de 50 MWc de Kita, le démarrage des travaux du projet de construction de la ligne 225 kV double terne Sikasso-Bougouni-Sanankoroba Bamako, le démarrage des activités du Projet d'Amélioration du Secteur de l'Electricité au Mali (PASEM) et du Projet Régional d'accès à l'Electricité (PRAE), la signature de nouveaux contrats de concession pour les projets de centrales solaires à un tarif de 55 FCFA/kWh.
264. Avec la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réalisation d'infrastructures à travers des projets et programmes d'envergure, les projections d'amélioration de l'accès à l'Energie sont estimées à 60% en 2023 et 87% en 2030.

Tableau 13: Taux d'accès à l'énergie (%)

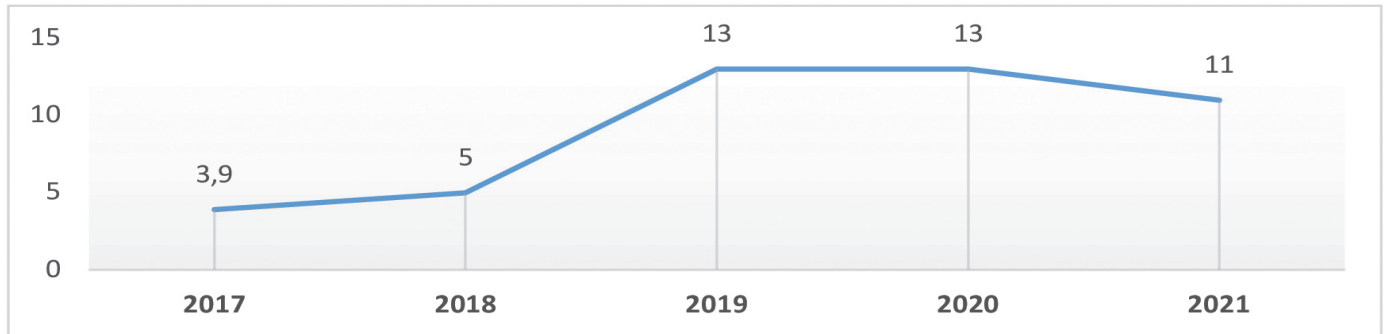
Niveau/Année	2017	2018	2019	2020	2021
National	42	48	50	52	53,6
Urbain	91	93	96	98	98
Rural	18,79	24,94	21,10	24,08	24,70

Source : CPS Mines et Energie

265. Pour la satisfaction des besoins énergétiques, une amélioration progressive du taux d'accès à l'électricité est constatée, même si la prévision de 55% n'est pas atteinte. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 52% en 2020 à 53,6% en 2021. Cette tendance est continue depuis 2017 grâce notamment aux différents projets et programmes qui sont en cours au niveau du secteur.
266. Il faut noter qu'à partir de 2009 un point lumineux profite à 133 personnes au lieu de 125 précédemment. Cette norme nouvelle a été établie suite à « l'enquête d'impacts du projet Energie Domestique et Accès aux Services de Base en milieu rural sur les conditions de vie des populations bénéficiaires, «Composante fourniture des services énergétiques» commanditée par l'AMADER dont le rapport final date de février 2010.

267. La proportion de la population utilisant principalement des « carburants et technologies propres » n'est pas disponible dans le système statistique national, cependant, elle est appréhendée à travers un proxy « proportion de la population ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson ». Selon l'EMOP, son niveau est estimé à 1,9% en 2021 contre 3,5% en 2020.

Figure 16 : Taux de pénétration des ENRs



Source : Revue Sectorielle 2020 CPS-SME

268. Concernant la promotion des énergies renouvelables, leur taux de pénétration est tombé à 11% en deçà des prévisions de 23% préalablement établies.
269. La contreperformance est due au ralentissement des investissements dans le sous-secteur des énergies renouvelables à cause en partie de la maladie à Covid 19, mais aussi aux retards pris dans l'établissement de convention avec les Partenaires privés qui veulent investir dans le secteur.
270. Aujourd'hui, cette situation éphémère sera vite comblée parce que le sous-secteur est fortement sollicité au regard de l'état de préparation des différentes conventions qui ont pu être signées et surtout aux sollicitations qui sont en cours de traitement au niveau des services du département de l'énergie chargé de la question.
271. Les avancées dans le domaine de l'adoption de projets et programmes avec des composantes genre ou totalement dédiés au Genre comme par exemple le Projet Energie pour la réduction des inégalités genre au Mali ; le Programme national de développement des plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté 2017-2021 sont à renforcer.
272. Par ailleurs, l'énergie doit être rendue plus accessible à tous et particulièrement pour l'amélioration de la qualité de vie des femmes par l'allègement des tâches ménagères et l'accroissement des revenus, notamment dans le domaine de l'utilisation des énergies renouvelables pour le développement d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques.
273. L'atteinte des objectifs du secteur passera par une bonne planification et le développement équilibré des différents segments de production, transport et distribution.
274. La mise en œuvre des projets a souffert de la survenue de la pandémie de COVID-19 en plus de la crise sociopolitique et sécuritaire que traverse le pays, imposant des changements dans les priorités.
275. Toutefois, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des projets en cours et de poursuivre la recherche de financement pour la réalisation des autres projets structurants tels que les centrales hydroélectriques de Bagoé 2, Baoulé 3 et baoulé 4 ainsi que les projets de transport et de distribution électrique.
276. Les efforts seront maintenus dans le cadre de la mise en œuvre des projets et initiatives en matière d'énergie dans le cadre du Programme UEMOA, des projets OMVS dont la centrale hydroélectrique de 140 MW de Gouina, des interconnexions des réseaux électriques dans le cadre du développement du marché régional de l'électricité du Système d'Echanges d'Énergie Electrique Ouest Africain (EEEOA) ou WAPP en anglais.

1 PAS DE PAUVRETE
2 FAIR «ZERO»
3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE
4 EDUCATION DE QUALITE
5 EGALITE ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT
8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

277. Les défis à relever afin d'atteindre cet ODD sont, entre autres : (i) la relecture des textes régissant le secteur de l'énergie pour corriger les insuffisances et mieux encadrer les interventions des acteurs ; (ii) la mise à disposition des données énergétiques fiables et mises à jour ; (iii) la mobilisation des investissements privés ; (iv) le développement des mécanismes de financement durables et adaptés à la forte demande des besoins d'accès à l'énergie ; (v) l'accroissement du niveau des investissements dans le secteur énergie ; (vi) la relecture des textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur de l'énergie en lien avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) et (vii) la simplification de la procédure d'investissement dans les énergies renouvelables notamment l'hydroélectricité, les énergies solaires et l'hydrogène naturel.

278. Les contraintes identifiées sont : (i) l'insécurité dans le pays ; (ii) l'absence de financement adéquat pour la mise en œuvre des projets et programmes d'envergure (cet état de fait est consécutif aux coûts élevés de construction d'infrastructures énergétiques) ; (iii) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans le secteur ; (iv) l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire régissant le service de l'énergie, en particulier le service public de l'électricité ; (v) la lourdeur des procédures d'investissements pour les projets énergétiques, d'aménagements hydroélectriques et d'EnR et (vi) l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire du service public de l'électricité.

279. Les perspectives pour les prochaines années porteront, entre autres, sur : (i) le suivi de la mise en œuvre du plan de redressement de la société EDM-SA ; (ii) l'accélération de l'actualisation de la Politique Nationale de l'Energie ; (iii) la création d'un Fonds de développement des Bioénergies à travers les prestations de service, les redevances et la mobilisation de financement extérieur (public et privé) ; (iv) la valorisation énergétique des déchets des industries de fabrication de biomatériaux (sciures de bois et copeaux de bois) ; (v) la production du biogaz dans tous les abattoirs du Mali pour la production d'électricité et de froid ; (vi) la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'électricité ; (vii) la mise en œuvre du Programme d'actions de l'Energie Durable pour tous (SEforAll) ; (viii) la poursuite de la mise en œuvre des projets de production, transport et distribution d'électricité ; (ix) la réalisation des centrales hybrides solaire/diesel ; (x) la réalisation de centrales solaires et injection au réseau d'EDM-SA et la ligne 225 KV boucle de Bamako et (xi) l'élaboration de projets structurants pour la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

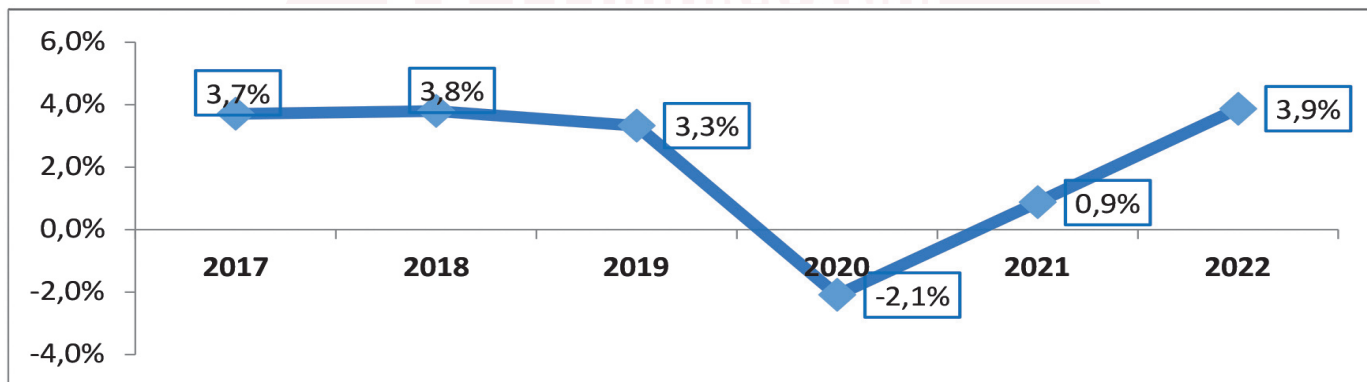


ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

280. Le Mali connaît ces dernières années une croissance économique régulière. Toutefois, elle est ressortie à -1,2% en 2020 contre 4,8% en 2019. Cette baisse s'explique par l'insécurité, la pandémie de la COVID-19 et principalement le boycott de la culture du coton. A la suite de la reprise en 2021 avec 3,1% de croissance, les perspectives de l'économie malienne s'annoncent sous de bons auspices en dépit des sanctions économiques et financières décrétées par la CEDEAO et l'UEMOA à partir du 09 janvier 2022 contre le Mali doublées de la crise Russie-Ukraine ayant néanmoins conduit à une révision à la baisse du taux qui ressortirait à 4,2% contre 5,3% initialement prévu en 2021.

281. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant au Mali est ressorti à 2,2% en moyenne sur la période 2018 et 2022 avec une récession de -2,1% en 2020. En 2022, il est attendu 3,9%. Cette évolution est due au contexte politique, sécuritaire et sanitaire.

Figure 17 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant



Source : DNPDI/INSTAT

Tableau 14: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	-4,1%	8,7%	-2,0%	6,6%	5,4%

Source : INSTAT/ONEF

282. Le PIB réel par personne pourvue d'un emploi est en net recul sur la période avec par moment des valeurs négatives en 2017 et 2019 pour respectivement -4.1% et -2%. Les valeurs du PIB par personne pourvue d'un emploi pour les années 2018, 2020 et 2021 sont positives. C'est seulement en 2018 que le PIB réel par habitant affiche le score le plus élevé avec 8,7%. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la baisse de l'effectif de la population en emploi durant la période indiquée.

Tableau 15: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (%)

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020 ¹²
Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (%)	90,7	93,8	91,1	91,9
Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles M	87,1	93,3	89,0	88,7
Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles F	94,8	94,5	94,0	95,9

Source: ONEF/ INSTAT

283. Selon les données des enquêtes EMOP, la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est de 91,9% en 2020, soit 95,9% pour les femmes et 88,7% pour les hommes. Quelle que soit l'année, la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est plus importante chez les femmes que chez les hommes. Tout comme dans l'ensemble, chez les hommes, la faible proportion de l'emploi informel dans le secteur non agricole se trouve en 2017 avec 87,1%, alors que chez les femmes, on le retrouve en 2019 avec 94% et la plus forte proportion en 2020, soit 95,9%.

Tableau 16: Taux de chômage

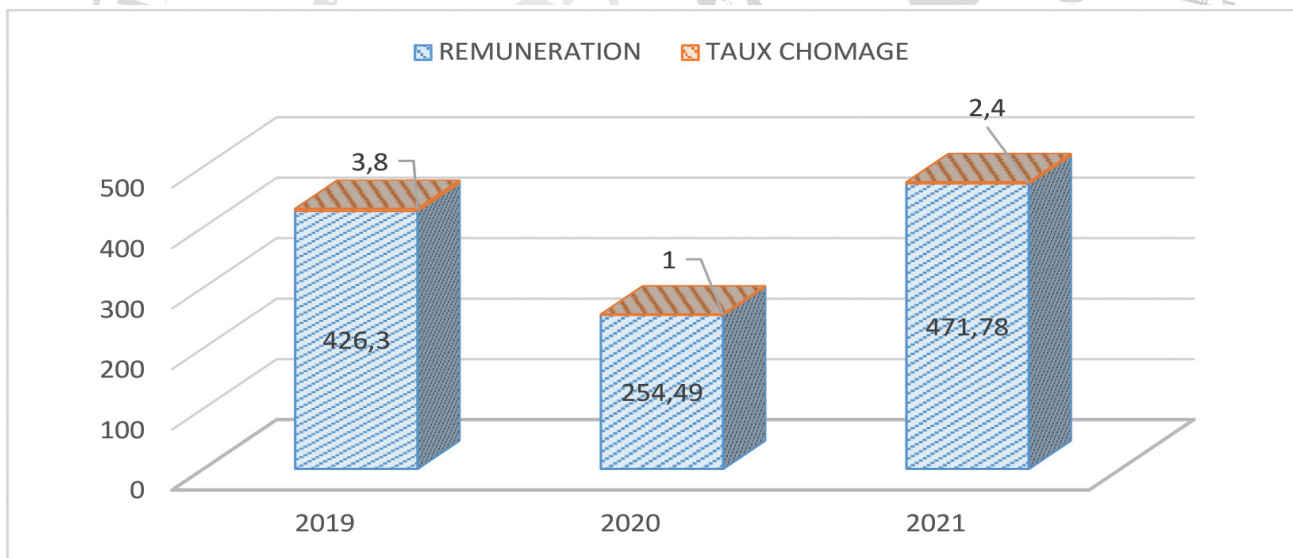
Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de chômage (%)	9,1	8,6	5,9	5,2	7,5
Taux de chômage M (%)	8	7,9	5,3	4,7	5,1
Taux de chômage F (%)	10,4	9,4	6,7	5,9	10,9
Taux de chômage Jeunes 15-24 ans	21,9	19,0	11,4	8,8	13,5

Source : ONEF/ INSTAT

284. Entre 2020 et 2021, le taux de chômage de la population active de 15 ans et plus a connu une augmentation, passant de 5,2% en 2020 à 7,5% en 2021. De 2017 à 2021, le taux de chômage reste plus élevé chez les femmes que pour les hommes. De même, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a connu une hausse entre 2020 et 2021, en passant de 8,8% en 2020 à 13,3% en 2021. Ceci traduit de réelles difficultés d'intégration des jeunes à la vie économique. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail, et la réduction du temps de travail due à la maladie de la COVID 19, qui seraient un frein à la compétitivité des entreprises.

¹² Cet indicateur n'est pas renseigné pour 2021, car les informations permettant de le calculer n'ont pas été collectées.

Figure 18: Emploi décent par Handicap



Source : EMOP 2019, 2020, 2021

285. Beaucoup de progrès ont été réalisés au Mali en matière de promotion des personnes vivant avec un handicap, mais force est de reconnaître que jusque-là, les défis à relever sont grands. Dans le domaine de la réinsertion, selon les données de l'annuaire statistique 2019 du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, sur 26 842 personnes vivant avec un handicap enregistrées (soit 15 444 hommes et 11 398 femmes) au niveau des services du Développement Social, seules 5 605 personnes ont bénéficié de mesures de réinsertion socioéconomique, soit un taux de réinsertion de 20,88% (21,72% d'hommes et 19,74%). Aussi, elles sont représentées au Conseil National de Transition (CNT), organe législatif du pays.

Tableau 17: Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe

Indicateurs de suivi du progrès	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent	%	15,7	13,0	13,1	12,8	13,4
	(nombre)	1 073 428	905 216	940 494	931 008	905 507
Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, (Masculin)	%	17,6	15,1	14,7	14,6	14,1
	(nombre)	634 348	536 318	554 579	569 343	577 995
Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, (Féminin)	%	13,6	10,9	11,3	10,8	12,2
	(nombre)	439 080	368 897	385 914	361 664	13,4

Source : ONEF/ INSTAT

286. Le taux d'occupation économique moyen des enfants de 2017 à 2021 est de 13,6% dont la part des garçons (15,2%) est plus importante que celle des filles (11,8%). De 2017 à 2021, quelque soit l'année, le taux d'occupation économique des garçons est supérieur à celui des filles. Cette analyse est semblable à celle du ratio emploi/population en âge de travailler qui montre un taux d'emploi en faveur des hommes. Mais si on y ajoute les activités domestiques, le phénomène inverse va s'observer car, selon les éditions du rapport national sur l'emploi auprès des ménages réalisé par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, la majorité (environ 60%) des enfants qui effectuent les activités domestiques non rémunérées sont des filles.

287. L'indicateur « PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total » n'étant pas disponible dans le SSN, l'accent a été mis sur les recettes touristiques.

Tableau 18 : Part des recettes touristiques sur les recettes globales

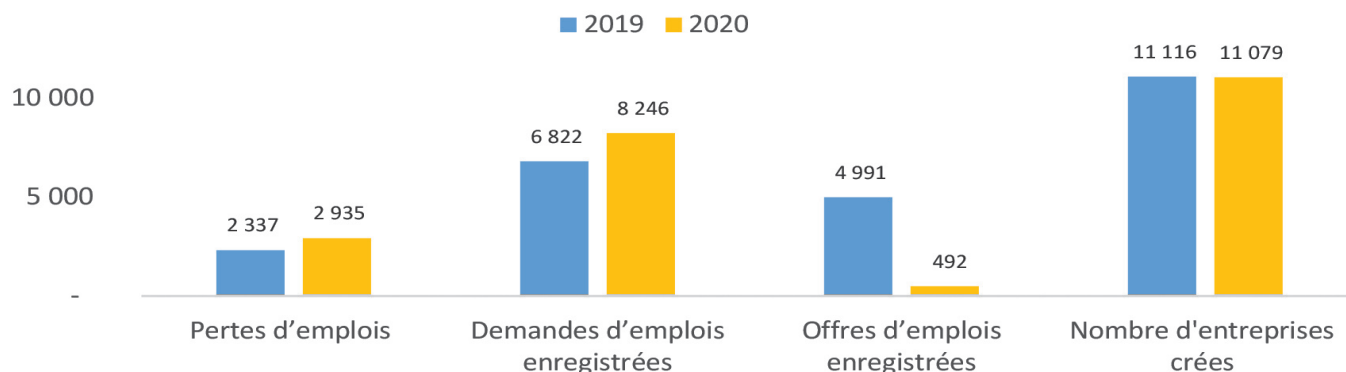
Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes globales (en milliards de FCFA)	1 480,7	1 181,80	1 570,70	1 510,00	1 736,7
Recettes touristiques (en milliards de FCFA)	34,00	21,28	37,98	9,39	21,01
Part des recettes touristiques sur les recettes globales (en %)	2,3	2,0	2,4	0,6	1,2

Source : CPS SICAIEPI/DNPD

288. Les recettes touristiques ont fortement augmenté passant de 9,394 milliards de FCFA en 2020 à 21,015 milliards de FCFA en 2021, soit 1,2% des recettes globales. Cette forte croissance est due à l'ouverture des frontières ayant entraîné la reprise du flux de voyageurs, suite à l'allègement des restrictions mises en place afin d'endiguer la propagation de la pandémie de la COVID 19. Tout comme les recettes touristiques, le montant des nouveaux investissements dans le secteur du tourisme et le nombre des entrées des visiteurs par l'aéroport international Président Modibo KEITA-Sénou ont augmenté respectivement de 16,524 milliards de FCFA en 2020 à 19,560 milliards de FCFA en 2021 et de 75 155 visiteurs en 2020 à 168 122 visiteurs en 2021.

289. La pandémie de la COVID-19 a eu des effets négatifs sur le marché de l'emploi, en termes de pertes d'emplois, d'augmentation de la demande, de forte réduction de l'offre et de la stagnation du nombre d'entreprises créées, comme en témoigne la figure ci-dessous.

Figure 19 : Evolution de quelques indicateurs du marché de l'emploi de 2019 à 2020.



Source : EMOP 2020 / ONEF / ANPE / APEJ / API-MALI.

290. Selon les informations rendues publiques par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), entre le 1^{er} avril et le 14 juillet 2020, la Direction Nationale du Travail (DNT) a enregistré, 4 844 déclarations de mise au chômage technique des employés, principalement dans le District de Bamako (2 378) et la région de Kayes (1 261). Les branches d'activités les plus touchées par ces déclarations de mise au chômage technique sont les BTP qui arrivent en tête avec 1 295 salariés, suivi de l'hôtellerie-restauration (942), les mines (525), le gardiennage (504) et l'éducation (327).

291. Entre décembre 2019 et juin 2020, le nombre d'employés dans les entreprises aurait baissé de 29% (Banque mondiale, 2021). Cette baisse s'est avérée plus importante pour les emplois saisonniers (jusqu'à 40% dans l'industrie du tourisme), les très petites entreprises et startups ainsi que les entreprises de taille moyenne. Les femmes ont enregistré la variation la plus importante d'emplois permanents, en l'absence de système de garde d'enfants dans un contexte de fermeture prolongée des écoles.

Encadré 4 : Etudes approfondies des effets socio-économiques de la COVID 19 au Mali

L'impact de la COVID-19 – et la réponse à y donner - doit s'apprécier dans le contexte de développement actuel du pays, qui coïncide avec le début de la décennie d'action pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le défi principal posé par la pandémie est la capacité du Mali à faire face à la crise sanitaire immédiate à court et moyen termes et à ses impacts négatifs sur l'économie, particulièrement le Secteur privé, l'environnement et le développement humain. C'est dans ce cadre que le Mali a décidé de conduire une étude quantitative approfondie de ces potentiels impacts sur l'activité socioéconomique.

L'objectif global de cette étude financée par le PNUD et l'UNICEF, est de fournir au Gouvernement du Mali et à l'ensemble des acteurs au développement, une base de connaissances à jour et pertinentes sur l'impact socioéconomique de la COVID-19 en vue de dégager un plan de riposte pour la relance et le renforcement de la résilience économique, sociale et environnementale du pays pour un développement durable basé sur la réalisation de l'Agenda 2030. Il s'agit d'une étude nationale de référence dont la méthodologie combine des enquêtes auprès des ménages, des entreprises et des services sociaux de base, avec une modélisation basée sur le Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) utilisant la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS).

La coordination d'ensemble de l'étude a été assurée par la Cellule Technique CSLP. Les enquêtes Entreprises et enquêtes Ménages ont été réalisées par l'INSTAT et les enquêtes sur la fourniture des services sociaux de base par l'ODHD. La modélisation, portant aussi sur la compétitivité malienne dans le cadre de la ZLECAF, a quant à elle, été confiée au bureau d'études Groupe de Recherche en Economie Appliquée et Théorique (GREAT).

Depuis son premier cas de Covid-19 survenu le 25 mars 2020, le Mali a enregistré à la date du 08 novembre 2021, 16 406 cas cumulés, 576 décès, 14 746 guérisons et 1 084 cas actifs, ce qui correspond respectivement à 78, 3, 70 et 5 pour cent mille habitants, avec un taux de létalité de 3,5%. En août 2021, l'on dénombrait moins de 1% de la population ayant reçu au moins une dose de vaccin, moins de 0,5% la deuxième dose. Bien que timide, la vaccination a pourtant permis de ralentir le rythme des décès dès le deuxième mois des premières injections.

La pandémie ainsi que les mesures prises par le Gouvernement ont impacté un grand nombre d'indicateurs socioéconomiques. Ainsi, la croissance économique est passée de 4,8% en 2019 à -1,2% en 2020 pour un niveau de prévision de 6,3%, avec une baisse de la contribution de tous les secteurs économiques, moins 2 points de pourcentage pour les secteurs primaire et tertiaire et moins 1 point pour le secondaire. Le tourisme, l'hôtellerie et la restauration sont les secteurs d'activités qui en auront été les plus affectés négativement, secteurs déjà sous le choc des conséquences néfastes de l'insécurité et de l'extrémisme violent.

Quelques secteurs vont, en dépit de la baisse de la production, voir une hausse du prix de leurs valeurs ajoutées qui va profiter au facteur travail ainsi que l'excédent brut d'exploitation puisque dans le même temps le taux de rémunération du capital va baisser. Ce sont l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, l'eau-électricité-gaz, les services financiers, les services d'éducation et de santé. A l'opposé, le prix de la valeur ajoutée textile va baisser malgré une légère hausse du prix au producteur, sans doute sous l'effet négatif de l'accroissement du coût des intrants et de la principale matière première qu'est le coton

L'indice mensuel moyen des prix à la consommation va passer de 101,9% de 2015 à 2019 à 102,6% sur la période 2020-2021. Par produit comme globalement, les indices mensuels moyens de cette sous-période Covid-19 vont être supérieurs à l'indice mensuel moyen de toute la période 2015-2021.

Au plan social, l'impact de la Covid-19 dès fin 2020 a été un fort ralentissement de la diminution de la pauvreté monétaire, -0,9% par rapport à 2019 ; ce qui signifie une augmentation du nombre de pauvres vu l'accroissement de 3,6% de la population, taux de diminution inférieur au taux annuel moyen de -1,5% sur la période 2001-2019, entraînant une augmentation du nombre de pauvres de 2,7% en 2020 contre 2,1% par an sur la longue période antérieure.

292. Malgré les résultats enregistrés, des défis demeurent et sont liés notamment à : la diversification de l'économie ; la satisfaction des besoins immenses en matière de création d'emplois et de développement des compétences ; la valorisation des auto-emplois et l'emploi informel notamment à travers la mise en place d'un dispositif adéquat de soutien à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat.

293. Les contraintes qui entravent l'atteinte de l'objectif sont entre autres : le faible accès des entreprises artisanales et touristiques aux crédits et aux marchés ; la faible organisation des acteurs professionnels ; l'inadaptation des programmes de formation à l'Approche par Compétences ; l'inadéquation entre offres de formation et besoins du marché du travail ; l'insuffisance du financement du plan d'actions de la Politique nationale de l'emploi.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



294. Le Mali connaît un déficit important en termes d'infrastructures, notamment celles relatives aux transports, aux énergies et aux technologies. Ceci n'est pas sans conséquence sur le développement industriel. Pour reléver ces obstacles, le Gouvernement met en œuvre un certain nombre de politiques notamment (i) la Politique Nationale de Développement Industriel (PNDI) ; (ii) la Politique Nationale de la Science, de la Technologie, et de l'Innovation ; (iii) la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) et (iv) la Politique « Mali Numérique 2020 ».

Tableau 19 : Evolution des indicateurs sur l'état du réseau total de 2017 à 2021

INDICATEURS	2017	2018	2019	2020	2021
Pourcentage de routes bitumées en bon état	48,93	48	37,58	42,18	38,25
Pourcentage de routes bitumées en état passable	15,84	38	32,38	34,5	37,12
Pourcentage de routes bitumées en mauvais état	35,23	14	30,03	23,32	24,62

Source : CPS-SETC (rapport d'activités des années)

295. Le programme des travaux d'entretien routier de l'exercice 2021 couvrait l'ensemble des régions du Mali et porte sur un réseau routier de 9 226 km dont 5 449 km (soit 59,06%) de routes revêtues et 3 777 km (soit 40,93%) de routes en terre.

296. En 2021, les 38,25% des routes bitumées sont appréciées en bon état contre 42,18% en 2020 ; 37,12% sont en un état passable contre 34,5% en 2020 et 24,62% sont en mauvais état contre 23,32% en 2020.

Tableau 20 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Volume de fret, transport aérien	Tonnes	1678	10180	11230	12202	16522
Volume de fret, transport ferroviaire	Tonnes	255,35	0	0	0	0
Volume de fret, transport routier	Tonnes	5636002	5757057	5785230	5815247	5952450
Trafic des ports à conteneurs, transport maritime	Unités équivalentes à 20 pieds	7235	66419	7778	7565	1610

Source : CPS ETC

Tableau 21 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)	5,7	5,9	6,1	6,8	6,7	6,7

Source: CPS SICA EPIP/INSTAT

297. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB est passée de 5,7% en 2017 à 6,7% en 2021, soit une hausse de 1 point de pourcentage. Cette évolution est due à l'augmentation de la part de l'industrie agro-alimentaire par rapport aux autres branches de l'industrie et à l'augmentation des unités agro-alimentaires à travers le pays entre 2019 et 2020 malgré la diminution de la part du secteur industriel dans le PIB global de 19,4 en 2019 à 15,9% en 2021. Celle de 2022 est une prévision.

298. L'emploi manufacturier en proportion de l'emploi total tourne autour de 1% sur la période 2017 et 2018 et respectivement 0,2% et 0,3% en 2019 et 2020. Cette proportion a atteint 6,9% en 2021 avec 8,9% pour les femmes et 5,5% pour les hommes. La dynamique de sa création est pourtant bonne les deux premières années avant de diminuer de manière conséquente les deux suivantes. Les femmes qui étaient quasiment absentes de ce secteur avec seulement avec 0,0% en 2017 et 2018, commencent à se positionner avec 0,1% en 2019 et 0,6% en 2020.

Tableau 22 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total par sexe

	2017	2018	2019	2020	2021
Homme	2,3%	1,6%	0,2%	0,1%	5,5
Femme	0,0%	0,0%	0,1%	0,6%	8,9
Total	1,3%	0,9%	0,2%	0,3%	6,9

Source : EMOP, 2017-2021/ ONEF

299. La part de l'industrie dans le PIB s'est relativement améliorée entre 2017 et 2019 comme le montre le tableau ci-dessous passant de 13,7% en 2017 à 19,4% en 2019. Toutefois, on constate une diminution entre 2019 et 2020 due à la chute du montant des investissements réalisés dans les unités industrielles agréées passant de 36,24 milliards de FCFA en 2019 à 10,07 milliards de FCFA en 2020 à cause de la COVID-19 impliquant en même temps une diminution des emplois industriels sur la même période de 1 964 emplois en 2019, à 445 en 2020. Cette baisse s'est poursuivie en 2021 (15,9%). Ce ralentissement de la part de l'industrie dans le PIB est imputable à la contraction de la production de l'or.

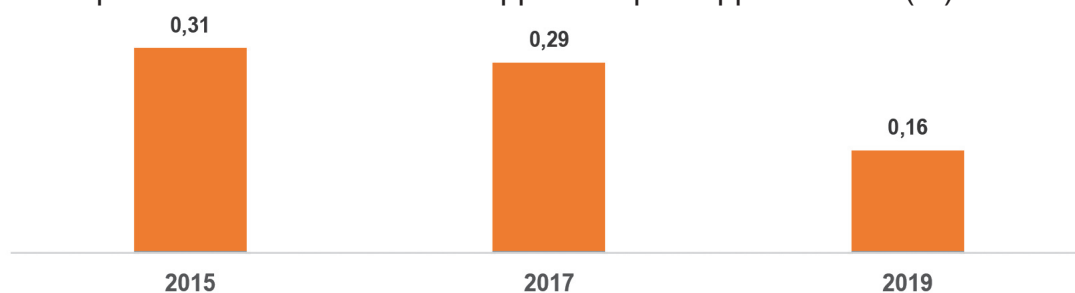
Tableau 23: Part de l'industrie dans le PIB (%)

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ¹³
Part de l'industrie dans le PIB	13,7	15,3	19,4	16,9	15,9	15,5

Source: INSTAT/CPS SICAIEIP

300. Dans les pays industrialisés, les Dépenses de recherche-développement (DIRD) peuvent atteindre 2% du PIB¹⁴. Il est retenu dans l'initiative ASTII d'investir au moins 1% du PIB dans la R&D pour les pays africains. Cet indicateur est renseigné à partir des résultats de l'enquête Science Technologie et Innovation (STI). Le niveau de l'indicateur qui était de 0,31% en 2015, est tombé à 0,16% en 2019.

Figure 20 : Dépenses de recherche-développement par rapport au PIB (%)



Source : Enquête STI-INSTAT (2019)

¹³ Le chiffre de 2022 est une projection

¹⁴ Page 23 de l'African Innovation Outlook (AIO), avril 2014

Tableau 24: Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

Indicateur	2017	2018	2019 ¹⁵
Nombre de chercheurs	22,31	-	49,04

Source : Enquête STI-INSTAT (2019)

NB : Entreprises exclues

301. Pour atteindre cet ODD, les défis à relever sont : le désenclavement intérieur et extérieur du pays ; l'accès aux financements innovants pour le développement et la maintenance des infrastructures et équipements routiers, face à la rareté des ressources conventionnelles ; la réduction de la fracture Numérique ; l'achèvement du processus de transition numérique et le développement des infrastructures de télécommunications TIC ; le développement des offres de contenu et la numérisation intégrale des procédures administratives ; le financement des projets de recherche et de l'innovation technologique et la transformation des produits locaux et de l'industrialisation ; le développement des offres de contenu enfin la numérisation intégrale des procédures administratives et le financement des projets de recherche et de l'innovation technologique.
302. Les principales contraintes qui entravent l'atteinte de cet objectif sont , entre autres : l'insuffisance des ressources allouées à la construction, à la réhabilitation et à l'entretien routier dont au moins de 50% des besoins actuels d'entretien courant du réseau routier sont couverts ; le manque de ressources pour financer l'entretien périodique ; le mauvais état et l'inadéquation des équipements et moyens de transport routier, ferroviaire et fluvial ; l'insuffisance des infrastructures de télécommunication/TIC ; l'insuffisance du dispositif instituant la confiance numérique ; le manque d'un cadre cohérent pour le développement de l'Economie Numérique.

¹⁵ Pour des raisons financières, le calendrier annuel de la production de cet indicateur n'est pas respecté.

303. Au Mali, des études et analyses ont mis en exergue la problématique des inégalités. Elles se manifestent suivant la situation géographique et socioéconomique. Ces inégalités ont été aggravées par l'avènement de la pandémie de Covid et la crise politico-sécuritaire.

304. La continentalité demeure un handicap de développement d'un pays vis-à-vis des autres pays limitrophes ayant accès à la mer dans le contexte de la crise malienne où des sanctions illégales et illégitimes de son espace communautaire (JEMOA, CEDEAO) lui ont été affligées privant ainsi le pays de ressources importantes pour la quête de la paix, de la réconciliation et de la cohésion sociale, gage de croissance économique et de développement durable.

Tableau 25 : Indice de Gini par région et milieu de résidence

Région	2018	2019	2020	2021
Kayes	0,32	0,33	0,29	0,38
Koulikoro	0,32	0,28	0,26	0,38
Sikasso	0,45	0,50	0,37	0,38
Ségou	0,34	0,31	0,29	0,36
Mopti	0,29	0,27	0,29	0,31
Tombouctou	0,31	0,28	0,29	0,34
Gao	0,33	0,29	0,29	0,37
Kidal		0,48	0,40	0,31
Bamako	0,28	0,3	0,33	0,42
Milieu				
Bamako	0,28	0,3	0,33	0,42
Autres Villes	0,37	0,43	0,35	0,36
Rural	0,34	0,36	0,33	0,42
Sexe				
Masculin	0,37	0,39	0,37 0,42	0,42
Féminin	0,4	0,40	0,42	0,44
Ensemble	0,38	0,4	0,38	0,42

Source : EMOP 2018 à 2021

305. L'inégalité mesurée par l'indice de Gini dans l'ensemble connaît une évolution en dents de scie. Elle est passée de 0,38 en 2018 à 0,4 en 2019 et de 0,38 en 2020 à 0,42 en 2021. L'analyse spatiale montre que dans les autres villes, elle reste plus élevée que le milieu rural et Bamako sauf en 2021 où elle est respectivement de 0,36 et 0,42. L'analyse par sexe, de 2018 à 2021, montre que l'inégalité reste plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 26 : Taux¹⁶ de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	8,94	0,49	22,61	-16,03	-11,7

Source : EMOP (base de données)

306. Le taux de croissance des dépenses de 40% des ménages les plus pauvres a connu une forte augmentation entre 2017 et 2019 (8,94% contre 22,61%), suivi d'une baisse substantielle en 2020 (-16,03%). Cette situation s'explique par le fait que les montants des dépenses de cette tranche de ménage vulnérable ont baissé entre 2019 et 2020. En outre, la dégradation des dépenses est encore observée entre 2020 et 2021 (-16,03% contre -11,7%) avec une relative amélioration par rapport à la période 2019-2020. En effet, ces baisses s'expliquent en partie par la pandémie Covid-19 qui a touché de plein fouet le secteur informel où évolue une part importante des plus pauvres.

Tableau 27 : Proportion¹⁷ de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019	2020	2021
Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen	22,59	22,40	30,11	22,82	23,66

Source : EMOP (base de données)

307. La proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen a fortement augmenté sur la période passant de 22,40 % en 2018 à 23,66% en 2021, soit un écart de 1,26 point de pourcentage entre 2018 et 2021. La cible à atteindre par cet indicateur préconise d'autonomiser toutes les personnes (sans distinction de leur sexe, âge, ethnie, handicap, origine, statut économique et religion) et favoriser leur intégration sociale, économique et politique d'ici 2030. Avec cette détérioration mentionnée ci-dessus, elle risque d'être hors de portée si des actions vigoureuses ne sont pas rapidement entreprises dans les prochaines années.

308. La proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme a connu une évolution tendancielle à la baisse. En 2017, 15,3% des individus ont déclaré avoir été personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement contre 9,1% en 2018 et 11,4% en 2019.

Tableau 28: Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme

Indicateur de suivi du progrès	2017	2018	2019 ¹⁸
Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des Droits de l'Homme	15,3	9,1	11,4

Source : INSTAT

¹⁶ L'indicateur est calculé en retenant les 40% les plus pauvres en termes de dépenses de consommation. La somme des dépenses de consommation est calculée pour ceux-ci et le taux est obtenu en appliquant la formule du taux de croissance des dépenses entre les années pour apprécier leur évolution.

¹⁷ L'indicateur est calculé en rapportant le nombre de personnes ayant un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen au nombre total de personnes

¹⁸ A partir de 2020, le module « Gouvernance, Paix et Sécurité » (GPS) n'a pu être intégré à l'EMOP, ce qui justifie l'absence d'information pour 2020 et 2021

309. Au Mali, la part du travail (y compris les salaires et les transferts sociaux) dans le PIB a pratiquement été constante sur la période, tournant autour de 35% en dehors de l'année 2018 où elle atteint son pic (39,6%), pour fléchir à 36,0% en 2019.

Tableau 29 : Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux

	2017	2018	2019
%PIB courant	35.5%	39.6%	36.0%

Source : Rapport tendances ODD, 2021

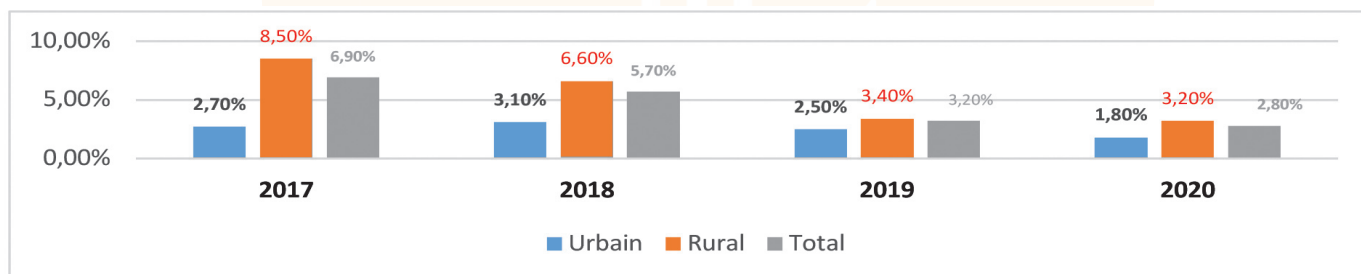




ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

310. Dans le cadre de l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes, les réalisations portent principalement sur : (i) la restructuration des crédits de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) ; (ii) la mise en place d'un cadre de concertation formel avec les organisations professionnelles du secteur des bâtiments, travaux publics et des domaines et (iii) la construction de 5 000 logements sociaux.
311. La proportion de la population vivant dans des logements inadéquats est restée faible entre 2017 et 2020 aussi bien en milieu rural (passant de 8,5% à 3,2%) qu'en zone urbaine (soit une baisse de 0,4 point de pourcentage entre les deux dates). Cependant, une nette amélioration de cet indicateur dans le milieu rural, soit 5,3 points de pourcentage de gain en 2020 par rapport à 2017, est à souligner. Cette situation favorable s'expliquerait par l'existence depuis février 2014, de la Politique Nationale de la Ville (PONAV) qui vise à faciliter l'accès aux logements dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes. Elle agit en synergie avec la Politique Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (PNUH) et les Schémas Directeurs d'Urbanismes (SDU) des centres urbains pour améliorer les conditions de vie des populations. Aussi, durant la période, plusieurs programmes de logements sociaux ont été mis en œuvre à travers le pays par l'Etat, les Coopératives d'habitat et dans le cadre du Partenariat-Public-Privé (PPP).

Figure 21 : Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats



Source : Rapport sur les tendances de mise en œuvre des ODD de 2016 à 2020 au Mali

312. En matière de **bonnes pratiques**, on peut noter la dématérialisation des archives foncières, l'établissement des Numéros d'Identification Nationale Unique Cadastrale (NINACAD) et l'élaboration de cadastres communaux, qui constituent des initiatives novatrices pour la sécurisation des biens fonciers.
313. Dans le souci d'identifier et de sécuriser les biens fonciers, le Ministère en charge des domaines et du cadastre a mis en place un système en matière de réforme foncière dont l'un des principaux objectifs est de maîtriser la gestion cadastrale et foncière. Des enquêtes foncières ont été réalisées dans le cercle de Kati et le District de Bamako pour l'établissement des Numéros d'Identification Nationale Unique Cadastrale (NINACAD) pour les propriétaires/détenteurs de parcelles bâties ou non bâties en zones rurale et urbaine. Le « Nombre de Communes disposant d'un plan cadastral » est passé de 38 Communes en 2019 à 42 en 2020, soit une augmentation de 04 Communes par rapport à 2019.

1 PAS DE PAUVRETE
2 FAIM ZERO
3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE
4 EDUCATION DE QUALITE
5 EGALITE ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ENERGIE PROPRE ET UN COUVERTURE ADORABLE
8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

314. Les principaux **problèmes et contraintes rencontrés** sont, entre autres : (i) la non immatriculation et le bornage des espaces programmés dans le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) ; (ii) l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre du Programme de Développement des Villes (PRODEV) ; (iii) le non-respect des textes par les Collectivités territoriales et les Chefs coutumiers ; (iv) les difficultés de recouvrement des recettes domaniales (concessions ordinaires, redevances domaniales), faute de législation répressive en la matière et (v) la spéculation foncière et l'accaparement des terres.

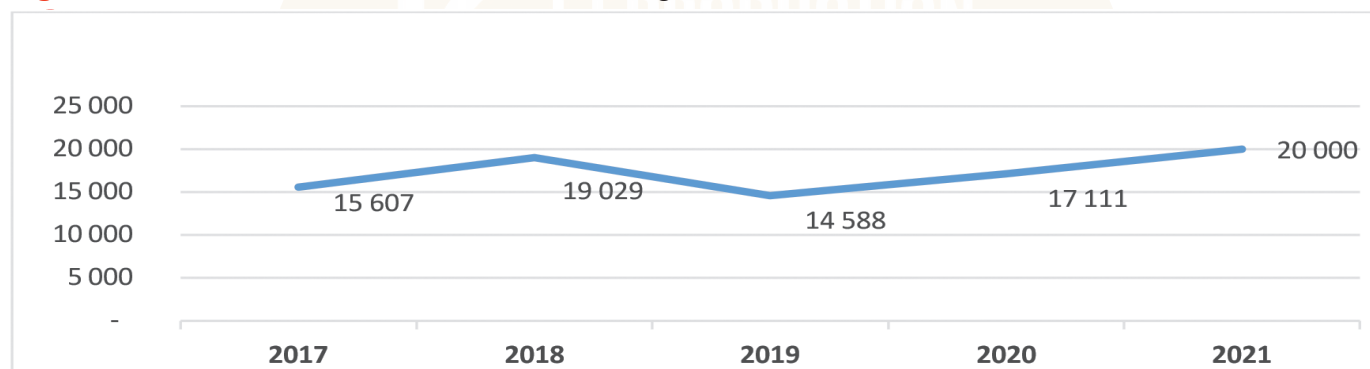
315. En termes de **perspectives**, les actions concerneront, entre autres : (i) la poursuite de l'opération de dématérialisation des archives des conservations foncières ; (ii) l'informatisation des procédures de la gestion foncière et domaniale à travers l'implantation du Système d'Information sur le Titre Foncier et Immobilier (SITFI) ; (iii) l'adoption d'un 3^{ème} décret d'application de la Loi portant code domanial et foncier ; (iv) l'intégration des concessions dans la base de données cadastrales tout comme le titre foncier ; (iv) l'adoption de la Loi régissant la profession de Géomètre-Expert.



316. Nos modes de production et de consommation engendrent une utilisation excessive et croissante des ressources naturelles. Une transition vers une économie durable est donc une nécessité. Cet objectif prend en compte les orientations stratégiques de protection de l'environnement dans les secteurs productifs que sont, entre autres : l'agriculture, l'élevage, la pêche, la production énergétique, l'industrie et les mines. Sa mise en œuvre s'inscrit dans la réalisation du Cadre Stratégique pour une Économie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques (CS-EVRCC, 2011).

317. Le cadre institutionnel et réglementaire est régi par des politiques et stratégies sectorielles, parmi lesquelles on peut citer entre autres : (i) la Politique Nationale de l'Énergie, (ii) la Stratégie Nationale de Développement des Energies Renouvelables, (iii) le Cadre Stratégique pour une Economie Verte et Résiliente aux Changements Climatiques et (iv) le Cadre Stratégique d'Investissement et de Gestion Durable des Terres et des Eaux.

Figure 22 : Evolution de la consommation de gaz butane de 2018 à 2021



Source : SNGIE/AEDD-AMADER-CPS/SME

318. Le gaz butane est de plus en plus consommé par les populations urbaines. En effet, après avoir connu une baisse de 2 536 tonnes entre 2018 et 2019 (18 009 en 2018 à 15 473 tonnes en 2019), la consommation a progressé à 17 111 tonnes en 2020, puis 20 000 tonnes en 2021, soit 22,63 points de pourcentage de plus entre 2019 et 2021. La subvention accordée par l'État aux opérateurs gaziers expliquerait cette hausse des quantités consommées, toute chose qui contribue considérablement à préserver les forêts. En effet, le gaz butane consommé pendant cette période a permis de préserver environ 85 757 ha de forêt (1 tonne de gaz consommé contribue à la préservation d'environ 4,5 ha de forêt).

319. Au delà du gaz butane, d'autres actions sont menées dans le cadre de la promotion des Modes de Consommation et de Production Durables, notamment : (i) l'appui à la production et la diffusion de 65 524 unités de Foyers Améliorés (FA) et de 1,8 tonne de briquettes combustibles ; (ii) l'appui à la diffusion de 92 956 unités de Lampes Basse Consommation (LBC) et de 62 unités de Rafraîchisseurs d'Air par Evaporation (RAE) ; (iii) la mise à l'échelle du Système de Riziculture Intensif (SRI) dans le cadre du Programme National du Système de Riziculture Intensif (PN-SRI).

320. Au Mali, les secteurs porteurs de croissance économique sont aussi les principales sources de dégradation de l'environnement notamment :

- **l'agriculture** en tant qu'activité économique, comporte d'importants enjeux environnementaux relatifs entre autres au système de fertilisation des sols (faible utilisation de la fumure organique), la montée en puissance de la motorisation (risque d'un déboisement excessif) et l'utilisation incontrôlée des pesticides (risque de pollution des eaux, des sols et de dégradation de la biodiversité) ;
- **l'élevage** enregistre un accroissement substantiel du bétail dont l'alimentation repose principalement sur les ressources naturelles fréquemment agressées par la forte concentration des troupeaux sur des espaces réduits, la mutilation d'essences fourragères, les feux de brousse, etc. ;
- **l'activité de pêche** recourt de plus en plus à des pratiques défavorables au maintien de la capacité de production des pêcheries (utilisation de filets à petites mailles et captures de sujets immatures) et l'utilisation de la biomasse pour la transformation du poisson ;
- aux plans industriel et minier, **les entreprises y compris minières** rejettent d'importantes quantités de déchets. C'est surtout l'exploitation artisanale de l'or qui est à l'origine des plus grands dommages environnementaux et sociaux au Mali, non seulement à travers la dégradation des ressources forestières, agricoles et pastorales, mais aussi par la pollution des eaux (mercure et autres produits chimiques) et le mauvais cadre de vie qui caractérise les sites d'orpaillage ;
- en ce qui concerne **le transport**, la vétusté du parc motorisé demeure la préoccupation la plus partagée. En 2020, la part des véhicules de 16 ans et plus dans le parc de véhicules routiers est estimée à 65,36 % après 53,49% en 2019, soit une augmentation de 11,87 points de pourcentage, avec des incidences importantes sur l'environnement et la santé humaine en termes de pollution de l'air et d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

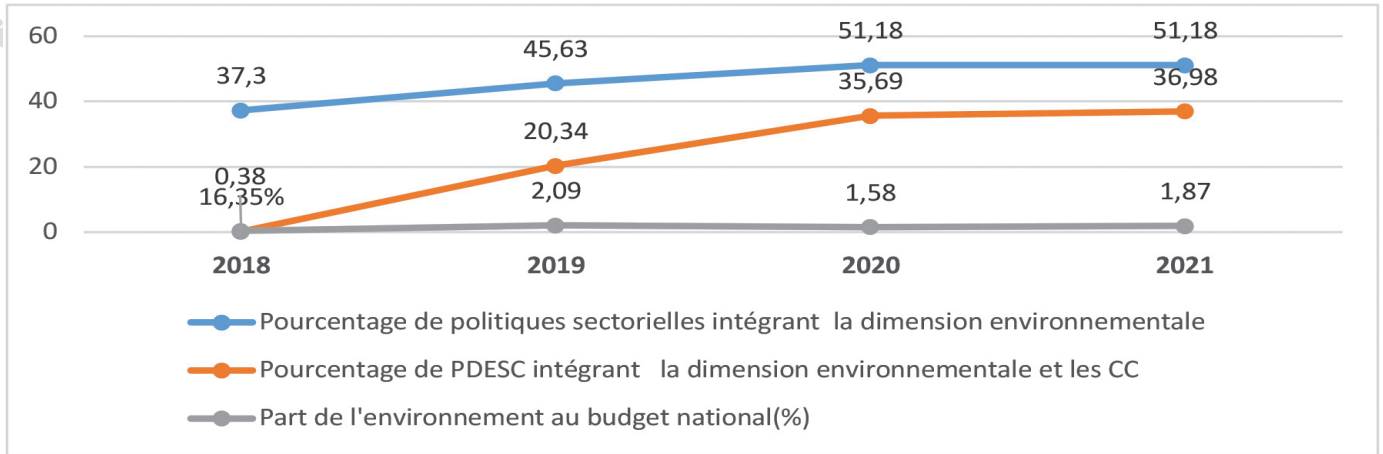
321. Cependant, les secteurs productifs représentent aussi une opportunité, puisqu'ils permettent d'améliorer l'efficacité par l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et d'anticiper les risques (raréfaction et pénurie de certaines ressources). Il s'agit dès lors d'améliorer les informations sur l'impact environnemental et les conséquences sociales de la production et de la consommation des produits, y compris en matière de santé, et d'étoffer l'offre de services et biens de consommation respectueux de l'environnement et de la société. Dans ce contexte, des initiatives sont en cours de mise en œuvre en matière de transition et d'efficacité énergétiques, d'amélioration des systèmes agricoles, pastoraux et halieutiques, des évaluations environnementale et sociale, etc.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

322. Le Mali a adopté plusieurs documents stratégiques visant à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au nombre desquels : (i) la Politique sur les Changements Climatiques 2015, (ii) la Stratégie Nationale Changements Climatiques 2015, (iii) la Politique Nationale de Protection de l'Environnement 2019, (iv) la Contribution Déterminée au niveau National 2015, révisée en 2021 (v) la Communication Nationale 2017.
323. Aussi, dans le but de la prise en charge de ces questions à tous les niveaux de développement (local et régional) et conformément à la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, un guide d'intégration des ODD dans les PDESC des Collectivités territoriales a été élaboré et validé en 2020 et des sessions de renforcement des capacités des acteurs se sont tenues.
324. Les actions entreprises en matière d'intégration dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire des questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide sont : (i) l'élaboration de programme pilote d'éducation sur les risques climatiques et d'inondations dans certaines Régions et du District de Bamako, (ii) l'intégration des aspects relatifs à la gestion durable des terres et des eaux dans les curricula des écoles secondaires, écoles agrosylvopastorales et des PDESC des Collectivités des Régions de Sikasso et Mopti, et (iii) la mise en place de Système automatique d'Alerte Précoce (SAP) sur les inondations.
325. En matière de renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement des acteurs, on note entre autres : (i) l'intégration de l'environnement et des changements climatiques et des ODD dans 152 PDESC, (ii) la prise en compte de l'environnement dans 05 politiques/stratégies/plans, (iii) l'élaboration de 07 Plans de Réduction des Risques d'Inondations (PPRI) pour les Communes d'intervention du Projet de Gestion des Risques Climatiques et d'Inondations au Mali en vue de préserver des vies et des biens, (iv) l'organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation auprès des acteurs (Institutions de la République, structures techniques de l'Etat, Collectivités Territoriales, Société civile et Secteur privé), (v) la mobilisation de ressources au compte des programmes et projets d'adaptation aux changements climatiques et d'électrification rurale solaire pour un montant de 248 millions US\$ et (vi) l'accompagnement de structures nationales (ANICT, Mali Folke Center Nyeeta-MFC et BDM-SA) en matière d'accréditation au Fonds Vert Climat.
326. Au vu de la nature des indicateurs relatifs à la lutte contre les changements climatiques et tenant compte du cadre institutionnel et organisationnel existant en la matière, le Mali est en bonne posture de tenir le cap de cet ODD si d'aventure le système de rapportage et de suivi-évaluation lié à ces indicateurs se renforçait.

Figure 23 : Indicateurs de capacité d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes



Source : SNGIE/CPS-SEEUDE

327. Dans le cadre de la promotion d'une planification orientée sur le développement durable, des efforts ont été faits pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les documents de planification du développement. Ainsi, le pourcentage de politiques sectorielles intégrant la dimension environnementale est passé de 37,3% en 2018, à 51,18% en 2020. Ce chiffre est resté stable en 2021 pour insuffisance de ressources financières. Le pourcentage de PDESC intégrant la dimension environnementale est passé de 16,35% en 2018 à 36,98% en 2021, soit une augmentation de plus de 10 points de pourcentage en 4 ans grâce aux efforts conjugués de l'Etat et de ses Partenaires (Collectivités territoriales et PTF) dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes

328. En se référant à la Loi de Finances, la part de l'Environnement dans le Budget national est passée de 0,38% en 2018 à 1,87 % en 2021. Cette évolution en dents de scie est particulièrement due à la faible mobilisation des ressources des Partenaires dans un contexte marqué par la COVID-19 et les changements institutionnels intervenus le 18 Août 2020.



ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

329. Cet ODD a été jugé non prioritaire pour le Mali lors de l'atelier national de priorisation des Cibles ODD au motif que le pays n'a pas d'accès à la mer. Cependant, cet objectif relatif aux océans, mers et ressources marines qui semble être sans objet pour le Mali, compte tenu de son enclavement, pourrait avoir des effets dans le cadre d'un partenariat avec les pays côtiers voisins qui servent de débouchés à notre pays. Dans le même ordre d'idée, le Mali pourrait intensifier ses actions de lutte contre la pollution des fleuves, Niger et Sénégal, afin d'améliorer la qualité des eaux des océans dans lesquels lesdits fleuves se déversent.
330. Avec une superficie de 1 241 238 km² et une population de 21 112 000 habitants¹⁹ en 2021, le Mali ne dispose pas de façade maritime et partage des frontières communes avec sept (07) autres pays : l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.
331. Le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres du 28 octobre 2015, le document de la Politique Nationale des Transports et Infrastructures de Transports et du Désenclavement (PNTITD). L'objectif général de la PNTITD est de contribuer à la croissance économique par le désenclavement intérieur et extérieur, de créer un environnement juridique et institutionnel propice aux investissements et à une gestion performante du secteur des transports, d'assurer une articulation entre les différentes politiques et stratégies d'intervention et contribuer au renforcement des capacités afin de répondre aux besoins d'aménagement du territoire de façon pérenne d'un point de vue social, économique et environnemental.
332. Malgré un environnement politico- sécuritaire difficile, l'économie nationale a connu un taux de croissance moyen de 5% et occupe la troisième place dans la zone UEMOA après la Côte d'Ivoire et le Sénégal.
333. Toutefois, le Mali, à l'instar des autres pays en développement sans littoral, est confronté à des défis structurels majeurs qui résultent directement ou indirectement de sa position d'éloignement des marchés mondiaux. Cette situation le met dans une position de désavantage comparatif par rapport à d'autres pays en développement et entrave sérieusement ses perspectives de croissance économique et de développement.
334. En effet, les principaux centres économiques du Mali se trouvent à plus de 1 000 km des ports maritimes les plus proches. Les distances d'Est en Ouest et du Nord au Sud sont d'environ 1700 km. C'est pourquoi, le Gouvernement a toujours accordé une attention particulière aux questions de désenclavement intérieur et extérieur.
335. Dans le cadre de la facilitation des transports et du transit routier, le Mali a transposé toutes les dispositions des textes communautaires CEDEAO et UEMOA dans sa législation nationale. Par ailleurs, des Protocoles d'accord en matière de transport routier et de transit maritime ont été signés avec la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo, la Guinée, le Bénin, la Mauritanie, la Gambie et le Ghana.
336. Actuellement, il existe sept (07) Entrepôts Maliens dans les ports de transit, qui ont pour missions la gestion des installations portuaires mises à la disposition du Mali par les pays côtiers et l'assistance aux opérateurs économiques dans les ports de transit en vue d'assurer l'approvisionnement correct du pays à moindre coût et d'améliorer la compétitivité des produits à l'exportation.

¹⁹ Source : DNP, projection des résultats du RGPH 2009.

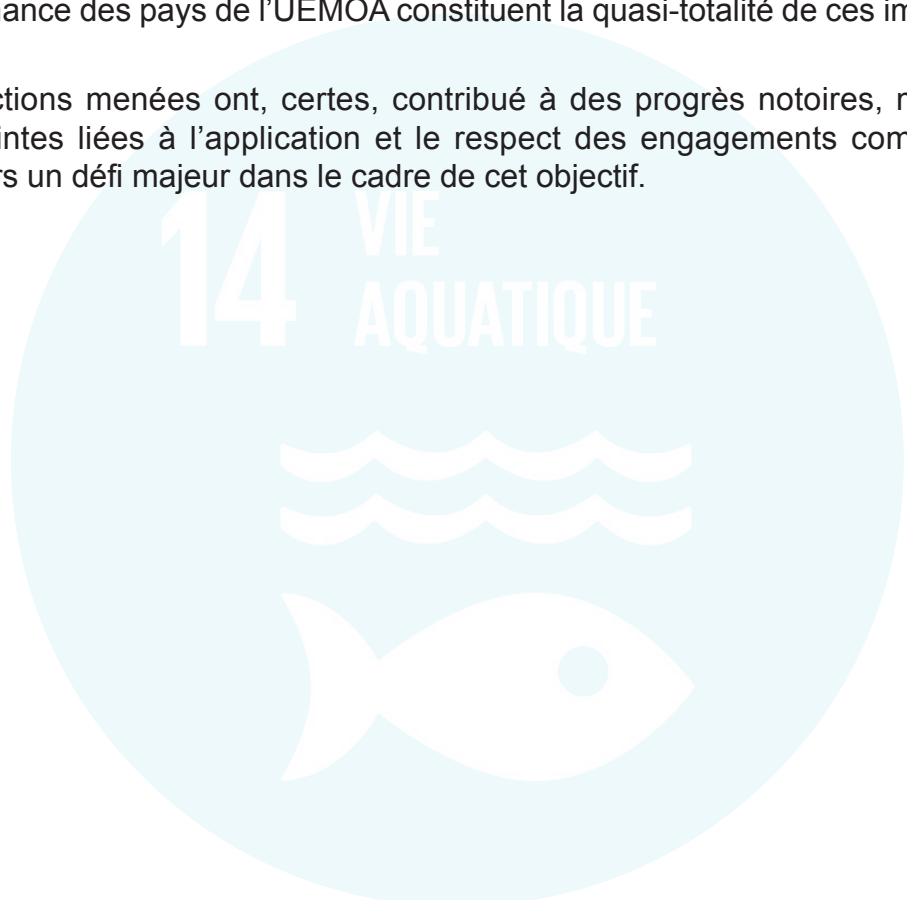
Tableau 30 : Evolution des importations de Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques en provenance des pays de la CEDEAO et de l'UEMOA de 2018 à 2020

IMPORTATIONS	2018	2019	2020
CEDEAO	12 883 791	17 557 127	17 848 224
UEMOA	12798791	17407127	17694224

Source : INSTAT

337. Suivant les statistiques du Commerce extérieur, le Mali importe chaque année des produits de mer, notamment les poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques en provenance des pays de la CEDEAO et de l'UEMOA. De 2018 à 2020, les quantités importées en provenance des pays de la CEDEAO sont passées de 12 884 tonnes à 17 848 tonnes, soit une augmentation de 4 964 tonnes (39%). Il faut signaler que les importations en provenance des pays de l'UEMOA constituent la quasi-totalité de ces importations, soit 99%.

338. Les actions menées ont, certes, contribué à des progrès notables, mais de nombreuses contraintes liées à l'application et le respect des engagements communautaires restent toujours un défi majeur dans le cadre de cet objectif.





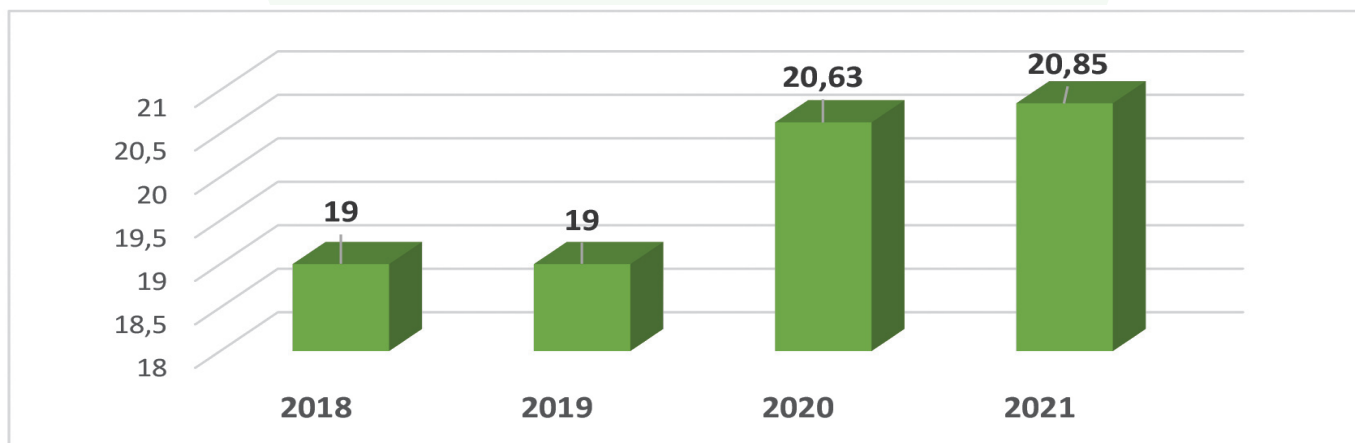
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

339. Le Mali est partie prenante de la Convention sur la lutte contre la sécheresse et la désertification. En plus de l'élaboration de certaines politiques et stratégies, notamment la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) en 2006, le Cadre Stratégique d'Investissement de Gestion Durable des Terres (CSI/GDT) en 2010, la Stratégie Nationale de Biodiversité en 2011 et la Politique Nationale Forestière en 2018, le Gouvernement a procédé à :

- l'actualisation de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 2019 ;
- l'élaboration de la Stratégie Nationale de Financement de l'Environnement en 2020 ;
- la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2021.

340. En matière d'amélioration de la couverture végétale pour une gestion durable des forêts, la tendance de la surface émergée totale couverte par des zones forestières a connu une légère augmentation de 1,85 point de pourcentage entre 2018 et 2021 en passant de 19% à 20,85%. Cette augmentation pourrait s'expliquer par la consommation de gaz butane suite à la subvention accordée par l'État aux opérateurs gaziers et des efforts entrepris par le Gouvernement à travers la mise en œuvre des projets et programmes (AGCC-Mali 2, GEDEFOR 3/PCVA, PDD-DIN,...) dans le secteur.

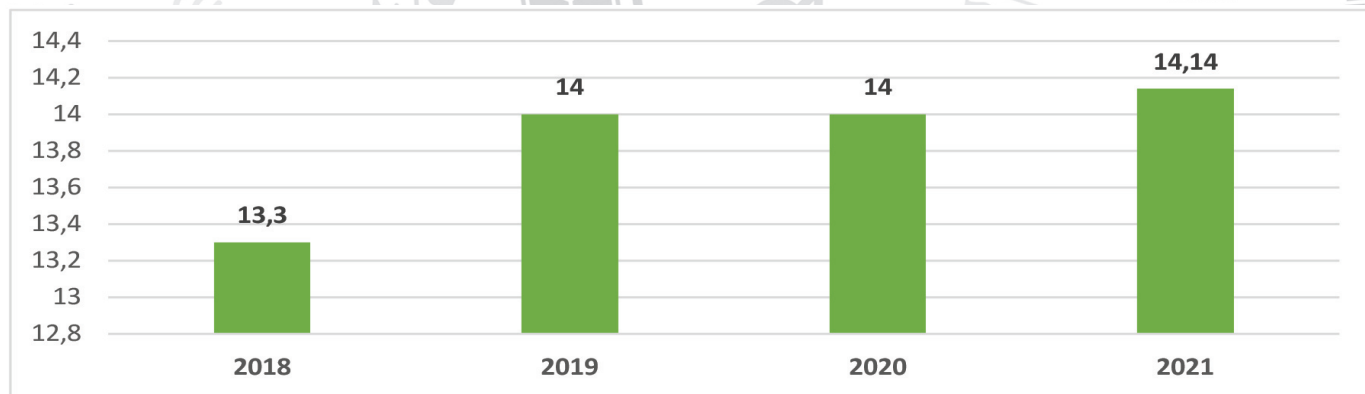
Figure 24 : Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières (en %)



Source: Direction Nationale des Eaux et Forêts

341. Dans le cadre de **la promotion de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique**, le Mali a ratifié en 1994 la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur les Zones Humides, les Protocoles de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques relatif à la Convention sur la Diversité Biologique et celui de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en 2000 et 2016 afin de marquer sa volonté politique de protéger et de conserver cette diversité biologique.

Figure 25 : Proportion de sites de biodiversité couverts par des aires protégées (en %)

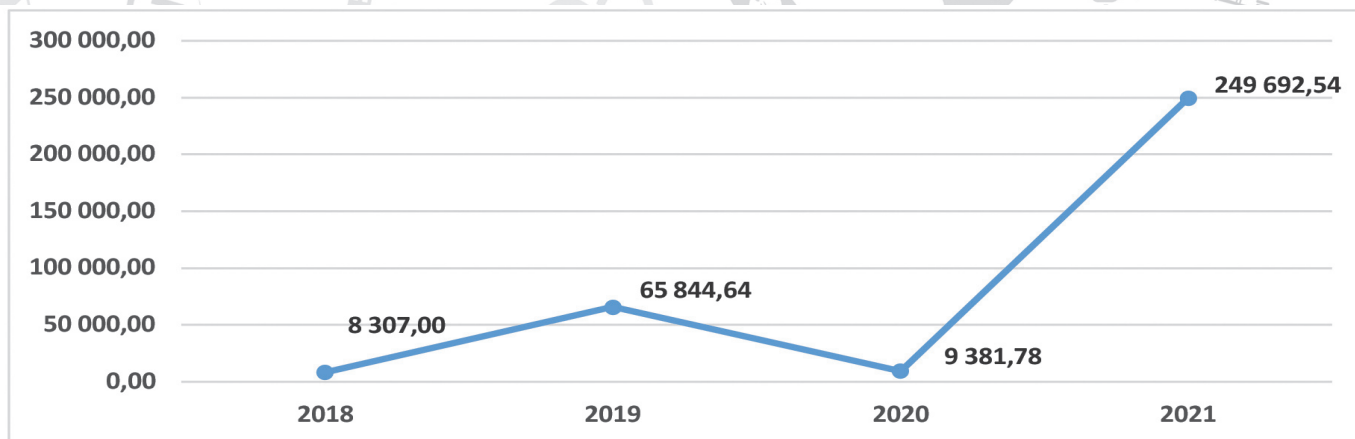


Source: Direction Nationale des Eaux et Forêts/CPS-SEEUDE

342. Au rythme d'accroissement constaté, l'objectif de 17% du Plan Stratégique pour la Diversité Biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi²⁰ n'a pu être atteint en 2021.
343. Les 14,14% de la superficie du pays enregistrés en 2021, sont occupés par un réseau de 25 aires protégées, composé de : Parcs nationaux, Réserves de Biosphère (le Baoulé et le Gourma), Sanctuaires ou réserves spéciales, Réserves de faune, sites Ramsar ou zones humides d'importance internationale (le Delta Intérieur du Niger, les lacs Magui et Wégna et le Sourou).
344. Malgré les efforts consentis par le Mali, ces sites importants pour la préservation de la biodiversité sont assujettis à des agressions multiples parmi lesquelles, il faut noter le braconnage des espèces faunistiques, la surpêche dans les cours d'eau, l'empiètement par les activités agricoles, la divagation des animaux domestiques, les feux de brousse, les activités minières, etc.
345. En outre, les changements climatiques demeurent parmi les facteurs naturels, ceux qui ont le plus contribué à la dégradation de la biodiversité au Mali. En effet, les déficits hydriques et les longues sécheresses, les vagues de chaleur, etc., ont provoqué la disparition de nombreuses espèces végétales, la réduction massive de la faune sauvage, la migration des oiseaux, etc.
346. S'agissant de la **gestion durable des terres** pour lutter contre la désertification, le Mali a ratifié la Convention sur la Désertification, la CCNUCC, la Convention sur la Protection des Végétaux, le Protocole de Kyoto, etc. Ces différents engagements ont été matérialisés par la mise en œuvre des Projets et Programmes nationaux de restauration du couvert végétal et des zones dégradées.
347. Les réalisations en 2020 ont porté sur :(i) la pose de 81 653 ml de cordons pierreux et de 500 ml de barrières en cailloux ; (ii) la mise en place de 440,75 ha de Zaï, de 12 258 fascines, de 12,25 ha de protection biologique et de 101 ha de demi-lunes ; (iii) la construction de 3 005 mètres linéaires de digues/ diguettes filtrantes ; (iv) la fixation mécanique et biologique de 133 ha de dunes et (v) la récupération de 2 380,53 ha de terres dégradées.

²⁰ L'objectif 11 d'Aichi dispose que "D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin".

Figure 26 : Evolution de la superficie de terres et de dunes restaurées



Source : Système National de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE)/CPS-SEEUDE

348. Concernant **l'évolution de la superficie de terres et de dunes restaurées**, on note une augmentation forte de la superficie entre 2018 et 2019, passant de 8 307 Ha à 65 844,64 (soit une hausse de 57 537,64 Ha) suivie d'une baisse de 56 462,86 Ha entre 2019 et 2020 (de 65 844,64 Ha à 9 381,78 Ha). Cela s'explique par l'insuffisance des ressources financières, le retard dans le démarrage du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) et l'insécurité qui sévit dans le pays.
349. Ensuite on note une augmentation très significative entre 2020 et 2021, passant de 9 381,78 Ha à 249 692,54 Ha (soit une hausse de 240 310,76 Ha) consécutive aux interventions des projets programmes tels que le Projet de Gestion Durable des Terres et des Eaux dans les Régions de Mopti, Bandiagara, Koulikoro, ainsi que les mesures de DRS/CES programmées et réalisées.
350. Les **principales contraintes rencontrées** sont : (i) l'insuffisance des ressources financières pour l'environnement ; (ii) l'agression du domaine forestier national par les différentes formes d'occupation (Agriculture, Energie, Infrastructures, l'exploitation minière et l'orpailage, etc.) ; (iii) l'insuffisance du personnel ; (iv) l'insuffisance des ressources financières pour le renforcement des capacités des agents forestiers ; (v) l'insécurité généralisée à travers le territoire qui fait beaucoup de victimes et limite les mouvements des Agents, ou voire l'abandon de certaines localités et (vi) la pandémie COVID-19.
351. En matière **d'atténuation des pressions sur les écosystèmes terrestres**, diverses mesures sont mises en oeuvre, notamment la maîtrise totale ou partielle de l'eau, les bonnes techniques culturales, la protection des cultures contre les déprédateurs, le renforcement de capacités des acteurs sur les questions environnementales et la lutte contre les changements climatiques, la sensibilisation, l'implication/participation des acteurs dans le processus de développement durable, particulièrement la lutte contre les changements climatiques. A ces actions s'ajoutent, celles des programmes prioritaires pris en compte dans la CDN (programmes de reboisement, d'aménagement forestier et de régénération naturelle assistée, de promotion de la fumure organique) et l'adoption et l'application de textes règlementaires en matière de gestion des ressources forestières et fauniques.

1 PAS DE PAUVRETE
2 FAIR «ZERO»
3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE
4 EDUCATION DE QUALITE
5 EGALITE ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

352. S'agissant **des défis**, ils portent, entre autres sur : (i) l'intégration de la dimension environnementale et des changements climatiques et en particulier des ODD dans la planification du développement ; (ii) la mobilisation des ressources financières internes et externes à l'endroit des projets et programmes, notamment l'accréditation des structures techniques de l'Etat et des organisations (Société civile et Secteur privé) au fonds d'adaptation et au fonds vert pour le climat ; (iii) la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des eaux et (iv) la production et la diffusion des données statistiques en matière de gestion de l'information environnementale.

353. Concernant les bonnes **pratiques** qui sont à promouvoir, il importe de signaler : la prise en compte des ODD dans les Programmes de Développement Social Economique et Culturel des Collectivités; l'intégration des questions environnementales et changements climatiques dans les politiques, stratégies, plans et programmes de développement ; la gestion durable des terres, la promotion des énergies renouvelables et des foyers améliorés ; la promotion de l'agriculture intelligente (goutte à goutte, système de riziculture intensif, utilisation de la fumure organique, microdose...).





ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des lons efficaces, responsables et ouvertes à tous

354. Depuis 2012, le Mali est confronté aux conséquences d'une crise multidimensionnelle qui a ébranlé les fondements de la Nation elle-même. La contestation des résultats des élections présidentielles de 2018 et législatives de 2020 a conduit à la détérioration du climat politique et la grogne sociale qui ont entraîné un vaste mouvement de contestation populaire aboutissant à l'instauration d'une période de transition.
355. La paix, des Institutions fortes et efficaces à même de lutter contre la corruption sont des préalables pour un développement harmonieux durable. Au Mali, la profonde crise multidimensionnelle de 2012 tire ses racines dans le déficit cumulé de gouvernance dans les principaux domaines de la vie sociopolitique, économique et sécuritaire.
356. Malgré la signature et la volonté inébranlable des Autorités de mettre en œuvre l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger signé en 2015, l'insécurité, jadis cantonnée dans les Régions du nord, s'est propagée dans les Régions du centre et une partie de celles du sud.
357. En vue d'endiguer cette situation, le Gouvernement, en plus des actions militaires, a élaboré un plan d'actions 2021-2025 de la Politique Nationale de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme. Il a aussi adopté la Politique Nationale de Réparation des victimes depuis 1960. Le projet de Stratégie Nationale de la Réconciliation est dans le circuit d'adoption du Conseil des ministres.
358. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (R 1325) sur femmes, paix et sécurité, il faut noter la signature officielle du troisième Plan d'Action National (PAN 1325 pour la période 2019-2023) par le Premier Ministre le 12 novembre 2020. Des efforts remarquables ont été entrepris pour l'appropriation du plan d'action par les départements sectoriels, quinze (15) départements ministériels sont renforcés sur l'analyse genre, le rapportage sensible au genre, la gestion de la résistance, l'identification des facteurs de risques, la planification stratégique, le mentorat et la communication sensible au genre. Ceci a permis une prise en compte des priorités du plan d'action national de la résolution 1325 dans la programmation, le suivi et la mise en œuvre des plans sectoriels.
359. La représentation des femmes au sein des instances de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger reste faible. Sur cinq (5) institutions post-conflits mises en place (CSA, CVJR, CNDDR, CNRSS, CI) par l'Etat, seules 2 disposent de mécanismes de suivi de l'égalité des sexes : la CVJR et la CNRSS. Le niveau de représentativité des femmes dans ces mécanismes de paix est demeuré faible en 2020, sauf au sein de la CVJR où il est de 20% (5 commissaires sur les 25). Il a évolué favorablement au sein du Comité de suivi de l'Accord de paix (CSA) dans lequel, 9 femmes ont été nommées sur 29 membres au total (soit 31%).
360. Par ailleurs, les résultats de l'enquête de satisfaction des usagers des services publics réalisée en 2020 relève un taux de satisfaction des usagers largement en baisse par rapport à la précédente enquête réalisée il y a une dizaine d'années (25% en 2020 contre 44% en 2010). Ce taux peut s'expliquer par la situation de crise sécuritaire, politique et institutionnelle que traverse notre pays depuis 2012 et qui a mis en branle tous les efforts de développement initiés depuis plusieurs années par les pouvoirs publics.

Tableau 31 : Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019 ²¹
Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	0,9	0,4	0,8

Source: INSTAT

361. La proportion des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents, est moins importante au cours des trois années de 2017 à 2019. Cette population a subi moins cet acte en 2018 que les autres années, soit 0,4%.

Tableau 32 : Proportion des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence

Indicateurs de suivi du progrès	2017	2018	2019 ²²
Proportion des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seul à pied dans leur zone de résidence	20,9	20,4	23,2

Source : INSTAT

362. La proportion des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seul à pied dans leur zone de résidence est relativement faible dans la mesure où seulement une personne sur cinq pense qu'il n'y a pas de danger à se déplacer à pied dans leur zone de résidence. Cette proportion a connu une augmentation de 2018 à 2019 en passant de 20,4% à 23,2%.

363. Le Mali a adopté le 24 décembre 2019, la loi n°2019-072 portant Orientation et Programmation de la Justice (LOPJ 2020-2024) pour le développement du Service public de la justice. Sa finalité est de bâtir un service public de la justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

364. L'amélioration de la qualité du service public de la Justice demeure une préoccupation majeure de la population qui est aussi une priorité des Autorités de la Transition à travers les différentes Déclarations de Politique Générale.

Tableau 33 : Proportion des individus de 18 ans et plus victimes de violences ayant signalé les faits aux Autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

Indicateur de suivi du progrès	2017	2018	2019 ²³
16.3.1 Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences ayant signalé les faits aux Autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	40,1	45,8	33,3

Source: INSTAT

365. La proportion des individus de 18 ans et plus victimes de violences ayant signalé les faits aux Autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus, connaît une régression en passant de 40,1% à 33,3% de 2017 à 2019. Cette proportion est plus élevée en 2018, soit plus de deux personnes sur cinq victimes de violences ont signalé aux Autorités avoir subi des actes de violences.

²¹ A partir de 2020, le module GPS n'a pu être intégré à l'EMOP, ce qui justifie l'absence d'informations pour 2020 et 2021

²² A partir de 2020, le module GPS n'a pu être intégré à l'EMOP, ce qui justifie l'absence d'informations pour 2020 et 2021

²³ A partir de 2020, le module GPS n'a pu être intégré à l'EMOP, ce qui justifie l'absence d'informations pour 2020 et 2021

366. La proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de 70,73% en 2019 à 69,13% en 2020. Cette légère amélioration s’explique par l’organisation de procédures accélérées aux fins de désengorger les maisons d’arrêt dans le but d’éviter la propagation de la Covid 19 en milieu carcéral.

Tableau 34 : Autres indicateurs du secteur de la justice inscrits dans le Cadre de mesure de Performances (CMP) du CREDD

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021
Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%)	49,2	70,7	69,1	67,6
Ratio Juge/Habitants	1/36 523	1/39335	1/38 339	1/38 197
Taux de réalisation des infrastructures de la carte judiciaire (%)	42,0	42,0	42,0	57,0
Pourcentage des centres de détention respectant les standards internationaux	28,81	60	37,28	80

Source : CPS/Secteur Justice

Taux de couverture de la Carte Judiciaire

367. A la faveur du démarrage de la mise en œuvre de la Loi d’orientation et de programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), les constructions en cours sur financement du budget national, à savoir la Cour Administrative d’Appel et le Tribunal de première Instance de Toukoto et celles prévues dans la Loi d’Orientation et de Programmation pour le secteur de la Justice ont fait évoluer à la hausse cet indicateur en 2021.

Ratio juge/habitants

368. Ce ratio connaît une légère régression due au retard pris dans le recrutement en 2020 des auditeurs de justice dans le cadre de la Loi d’Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice qui prévoit un recrutement total de 249 nouveaux magistrats sur la période 2020-2024 pour actuellement 546 magistrats en service, toute chose devant sensiblement améliorer ce ratio, si l’augmentation de la population (estimée à 21 112 000 en 2021) arrivait à être maîtrisée par ailleurs.

Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux

369. Une augmentation de 45,72 points de pourcentage a été constatée au niveau de cet indicateur entre 2020 et 2021 ; due à l’impact des travaux de réhabilitation réalisés par le Projet GFP et l’Etat (au total 33 maisons d’arrêt ont été réhabilitées).

Proportion de la population carcérale en instance de jugement

370. Cette légère amélioration concernant la proportion de la population carcérale en instance de jugement, qui est passée de 69,13% à 67,62% malgré les effets de la crise de la COVID 19, s’explique par l’organisation de procédures accélérées aux fins de désengorger les Maisons d’Arrêt dans le but d’éviter la propagation du virus en milieu carcéral.

371. Cet indicateur enregistre néanmoins un niveau de 78,33% à Bamako malgré les efforts de désengorgement entrepris par le Département. En effet, la forte multiplicité des mandats de dépôt (4 197 restés incarcérés en 2021) pour seulement 439 détenus condamnés.

372. Les défis liés à la gouvernance restent d'une grande acuité en raison de son impact sur tous les secteurs de développement socioéconomique. Il s'agit principalement de : l'amélioration durable de la situation sécuritaire qui est un élément déterminant du processus de développement économique et social et le bien-être de la population ; la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles ; l'accélération du transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales pour les secteurs dont les décrets de transfert ont été adoptés par le Gouvernement ; la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ; l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ; la modernisation de l'administration ; le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ; la faible participation des populations à la vie politique ; le déficit de communication entre les gouvernants et les gouvernés.

373. Les perspectives seront focalisées sur : la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles ; la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger ; la sécurisation des personnes et de leurs biens ; la lutte contre la corruption ; l'accélération du processus de transferts des ressources et des compétences aux CT et la mise en œuvre des recommandations des ANR.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

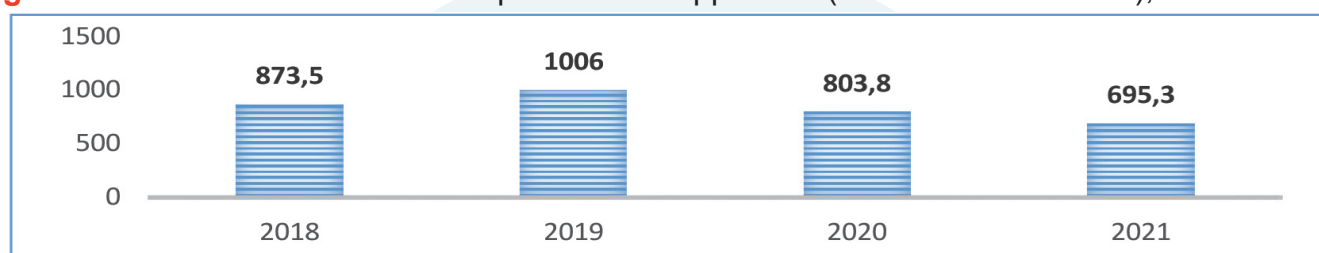


17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

374. Le Mali, pays moins avancé, sans littoral avec une économie peu diversifiée bénéficie de l'accompagnement de la communauté internationale pour financer ses politiques et stratégies de développement. Selon le dernier Cadre des Ressources externes en Moyen Terme (CRMT), l'Aide publique au développement du Mali est passée de 873,5 milliards de FCFA en 2018 à 695,3 milliards de FCFA en 2021. Cette situation s'explique par le contexte socio-politique et sécuritaire du pays.

Figure 27 : Evolution de l'Aide Publique au Développement (en milliards de FCFA), 2018-2021



Source : SHA

375. La finance islamique constitue également une voie à poursuivre afin de mobiliser des ressources non-traditionnelles. Le Gouvernement a déjà émis un Sakk de 150 milliards de FCA en février 2018, dont environ les 2/3 acquis par des investisseurs hors zone UEMOA. La finance islamique va être considérée comme une modalité de financement alternatif et le marché international des capitaux sera exploré.

376. Le Mali, dans sa politique de développement économique, a depuis longtemps, élaboré différentes générations de stratégies qui constituent le document référentiel de négociation avec les Partenaires au développement. La dernière en date est le CREDD 2019-2023 dont l'axe 3 relatif à la croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie vise entre autres à « mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement ». Depuis la déclaration de Paris en 2005, le Mali et ses PTF sont dans une dynamique cohérente pour le financement du développement.

377. En vue d'améliorer son leadership dans la coordination et la gestion de l'aide, le Gouvernement a adopté la Politique nationale de gestion de l'aide (PONAGA) et la Politique nationale de coopération au développement (PNCD). La PONAGA, adoptée par le Gouvernement par Décret N° 2020 083 P-RM du 18 février 2020, a pour objectif général de renforcer le leadership de l'Etat dans la gouvernance, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable. La PNCD et son plan d'actions (2019-2023) ont été approuvés par le Gouvernement suivant le Décret N°2019-0731/P-RM du 20 septembre 2019. L'objectif général de la PNCD est de faire de la Coopération au développement un vecteur essentiel de la croissance économique et un levier puissant de promotion du développement durable.

1 PAS DE PAUVRETÉ
2 FAIR « ZÉRO »
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET À FAIBLE COÛT
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

378. Les Partenaires dans leurs stratégies d'accompagnement ont élaboré, en 2018, le Code de Conduite pour la Concertation (Triple C) pour remplacer la Stratégie Commune d'Accompagnement Pays (SCAP). Aussi, dans le cadre du processus de Dialogue et d'Alignement, ils ont réaménagé leurs groupes thématiques en s'arrimant sur les axes du CREDD. L'objectif recherché est de renforcer le dialogue entre les groupes thématiques des PTF et ceux du CREDD.

379. Ils ont aussi élaboré un Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF 2020-2024) signé entre le Gouvernement de la République du Mali et les Nations Unies. Il constitue le cadre stratégique de la réponse collective et cohérente des Nations Unies aux besoins prioritaires du Mali. Le dispositif de coordination de l'exécution de l'UNSDCF confère à l'Equipe pays (UNCT) la responsabilité d'assurer l'orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de différentes composantes stratégiques de l'UNSDCF. L'Equipe pays s'appuie sur six groupes de travail inter-agences : le PMT, l'OMT, l'UNCG, le GMR, le GTG et le GTSE.

Encadré 5 : Alignement des Groupes Thématiques et de dialogue des PTF sur les Groupes Thématiques du CREDD et des ODD

Le collectif des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Mali, à travers le Groupe Exécutif de Coopération « GEC » a procédé en 2020 à une restructuration de ses Groupes Thématiques en les rationalisant (passer de 12 à 5 Groupes thématiques) et en les arrimant à ceux du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023).

Pour rappel, le décret n°0623/PM-RM du 8 août 2018, qui détermine les acteurs, les cadres et la périodicité des échanges des PTF avec le Gouvernement de la République du Mali autour du CREDD/ODD, a défini quatre (4) Groupes Thématiques : (i) (Croissance économique inclusive et durable, (ii) Protection de l'environnement, (iii) Développement du capital humain et inclusion sociale et (iv) , Développement Institutionnel et Gouvernance.

Les Groupes Thématiques sont chargés de i) suivre la mise en œuvre du CREDD/ODD, ii) suivre la tenue des revues sectorielles, ii) contribuer à la préparation de la revue annuelle du CREDD et iv) assurer l'intégration des questions transversales.

Au cours des dernières années, la pratique a permis de constater non seulement une certaine baisse de la qualité des contributions des PTF (à travers leurs Groupes Thématiques) dans les différents cadres de dialogue mais également des difficultés du côté Gouvernemental, induisant une diminution de la qualité des revues en général (sectorielles et CREDD/ODD). Au regard de ces difficultés ainsi que des résultats mitigés enregistrés, il s'avérait nécessaire de parvenir à une certaine cohérence entre la structuration des GT des PTF avec ceux de la partie nationale pour plus d'efficacité dans les contributions aux revues et aux efforts de Développement Durable.

Ainsi, lors d'une rencontre, le 04 décembre 2020, la Troïka a informé Monsieur le Premier Ministre du processus de réforme des GT PTF, une initiative qui a été vivement saluée et soutenue par ce dernier. Par la suite, le Chef de file des PTF, accompagné de la coordination du Groupe de dialogue-ECOSTAT, a rencontré le Ministre de l'Economie et des Finances dans le cadre de la relance du dialogue avec le Ministère et a fait un exposé sur la réforme. Enfin, la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CT-CSLP) et le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) ont également été informés. Depuis, des discussions ont été entamées pour une meilleure opérationnalisation de la réforme à travers une mise en relation des animateurs du dialogue sectoriel (du côté partie nationale et du côté PTF).

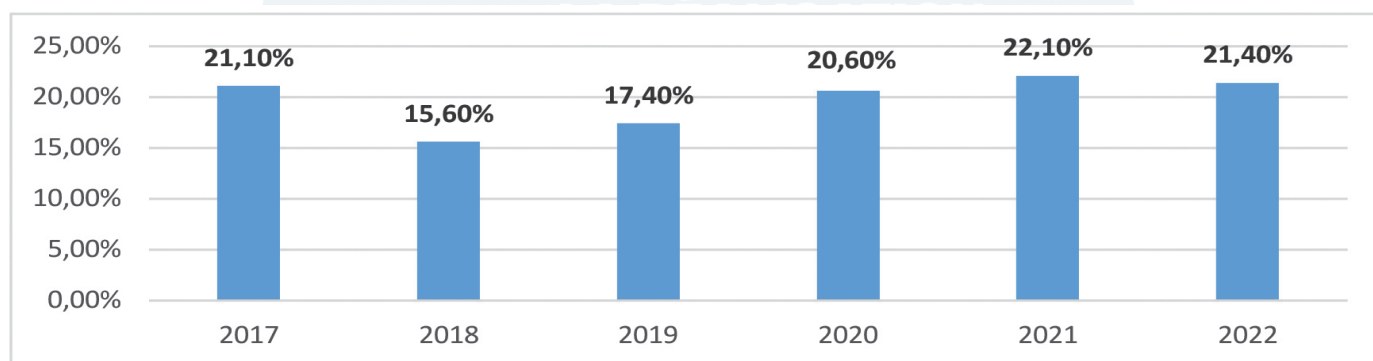
C'est dans cette optique que la CT-CSLP, le SHA et le Secrétariat Exécutif du Groupe Exécutif de Coopération des PTF du Mali (SEG) ont organisé le jeudi 08 juillet 2021, à l'Ecole de Maintien de la Paix, la première réunion de réseautage entre les groupes thématiques du CREDD et les Groupes de Dialogue (GD) des PTF qui a regroupé les Présidents des Groupes Thématiques (GT) du CREDD et des ODD dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation du CREDD-ODD et l'animation des différents cadres prévus par le décret N°2018-0623/PM-SG du 08 août 2018. L'objectif général de cette rencontre était de contribuer à relancer et redynamiser le dialogue entre les structures des PTF et celles du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation du CREDD-ODD et l'animation des différents cadres prévus par le décret n°0623/PM-RM du 8 août 2018.

Les résultats attendus étaient :

- la nouvelle structuration des GT/GD PTF est présentée et comprise par la Partie malienne ;
- les leaders des GT/GD PTF et ceux du CREDD sont mis en relation pour collaborer efficacement désormais ;
- les PTF sont davantage impliqués dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Gestion de l'Aide (PONAGA) ;
- les préoccupations en matière de collecte des données de l'APD sont partagées entre les parties et des solutions proposées ;
- les pistes d'optimisation du processus des revues et d'amélioration du dialogue sont discutées entre les parties.

380. Pendant la période sous revue, les recettes totales en proportion du PIB ont évolué de façon irrégulière. Ainsi de 2017 à 2018, le taux passe de 21,1% à 15,6%, soit une baisse de 5,5 points de pourcentage. Ce déclin entre 2017 et 2018 s'explique essentiellement par une baisse des résultats au niveau de plusieurs secteurs porteurs de recettes. Aussi, contrairement aux années précédentes, il y a eu un arrêt précoce des écritures cette année. En ce qui concerne les mesures correctives identifiées et mises en œuvre, notamment les mesures sur le contrôle fiscal qui constituaient l'axe principal de cette stratégie ont connu un retard dans leur aboutissement. Entre 2018 et 2021, une hausse du taux est constatée, passant de 15,6%, à 22,1%, soit 6,5 points de pourcentage. La moyenne est de 19,4 entre 2017 et 2021. Les 21,4% de 2022 sont une prévision.

Figure 28 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, 2017-2022²⁴



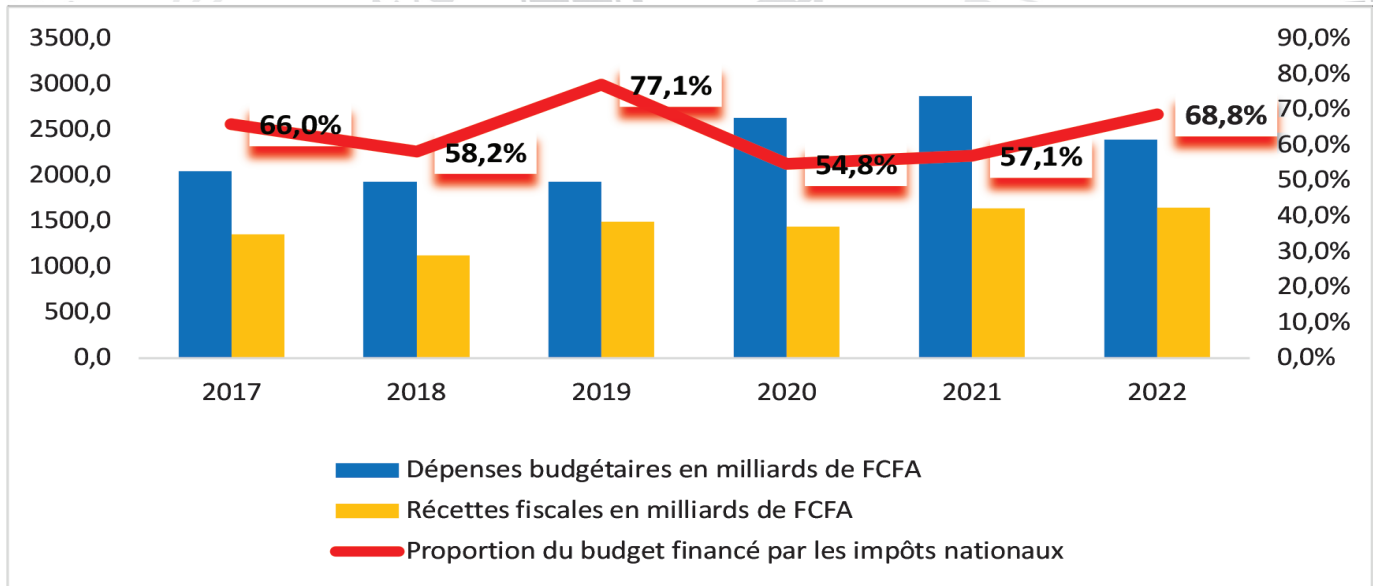
Sources : DNPDI/INSTAT

Proportion du budget national financée par les recettes fiscales

381. Les dépenses budgétaires financées par les recettes fiscales portent généralement sur les dépenses courantes de l'Etat telles que la prise en charge des salaires, des biens et services, fonctionnement courant, des transferts et subventions qui sont passées de 71,8% en 2017 à 71,0% en 2021, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage. Les dépenses budgétaires financées par les recettes fiscales se situent en moyenne de l'ordre de 70% sur la période 2017-2021. Elles seraient de 68,8% en 2022.

²⁴ Les chiffres de 2022 sont des prévisions

Figure 29: Part des recettes fiscales dans les dépenses totales 2017-2022

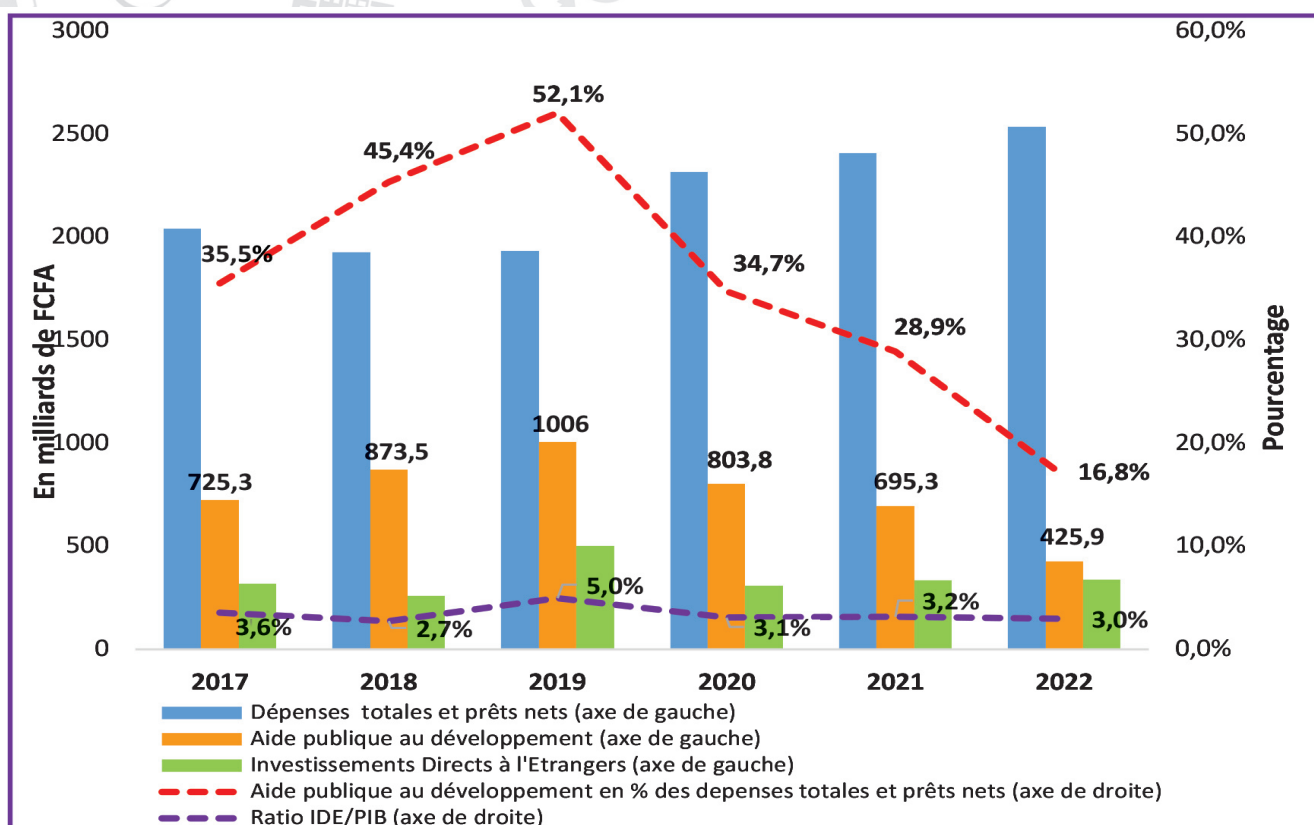


Source : Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD)

382. Les mesures pour l'augmentation des recettes fiscales portent sur :

- l'Institutionnalisation de la facture normalisée ;
- le relèvement du taux de l'Impôt Spécial sur Certains Produits (ISCP) sur le tabac ;
- la fiscalisation des nouvelles économies notamment le transfert électronique de fonds ;
- la fiscalisation du secteur Agricole et de l'orpaillage semi-mécanisé ;
- l'application de l'ISCP sur certains produits non soumis (bouillons alimentaires, produits cosmétiques, café) ;
- la maîtrise des transactions foncières à travers la redynamisation du cadre de concertation avec les notaires ;
- le déploiement du système d'information sur les titres fonciers et l'immobilier (SITFI) ;
- le suivi des transactions foncières à travers le SITFI ;
- le suivi des transactions sur les titres miniers etc ;
- le suivi des droits de conservation foncière à travers la formalité fusionnée (principe de la publicité foncière obligatoire) ;
- le recouvrement de la taxe sur la plus-value issue des indemnités d'expropriation ;
- la formalisation de la prise de participation des dix pour cent supplémentaires dans la société des mines d'or de Finkolo.

Figure 30 : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total



Source : DNPD

383. L'aide publique au développement rapportée en proportion du budget national est passée de 35,5% à 52,1% de 2017 à 2019 avant de chuter à 28,9% en 2021. Il est attendu 425,9 milliards de FCFA d'aide publique en 2022 en termes de prévision. Nous enregistrons une chute de l'aide publique au développement depuis 2019.

384. Le Mali a pu mobiliser 803,8 milliards de FCFA en 2020 contre seulement 695,3 milliards de FCFA en 2021. Et cela depuis la table ronde de Paris, nous assistons à ce recul de l'aide publique dans un contexte de crise sanitaire et de crise sociopolitique et sécuritaire au plan national. Tandis que, le ratio IDE/PIB est ressorti en moyen à 3,15% entre 2017 et 2021. Il est attendu à 3,0% en 2022.

385. Les données sur la coopération sud-sud ne sont pas disponibles et l'analyse est faite sur la base des dépenses publiques et prêts nets pour traduire la prise en charges de celles-ci par l'aide publique au développement. Les transferts de fonds des migrants restent dans une dynamique d'augmentation excepté l'année de 2019 où, il ya eu une contraction légère en passant de 439,5 milliards de FCFA en 2018 à 433,1 milliards de FCFA en 2019 pour atteindre 516,6 milliards de FCFA en 2021 soit 4,9% du PIB.

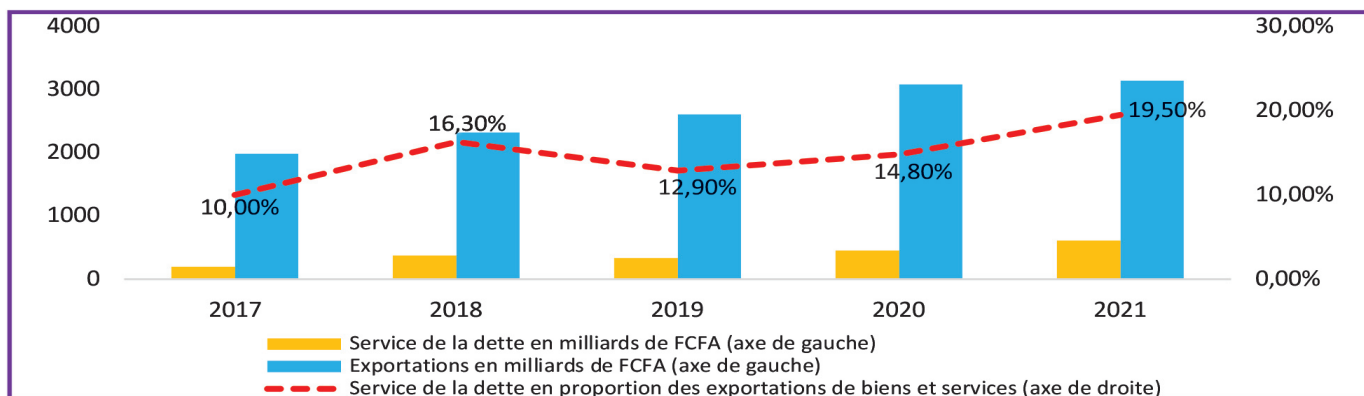
Tableau 35 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume des transferts des fonds des migrants (en milliards de FCFA)	422,8	439,5	433,1	441,1	516,6	520,8
PIB (en milliards de FCFA)	8 922,2	9 482,0	10 124,69	10 052,84	10 615,8	11 407,07
Transferts en % du PIB	4,7	4,6	4,3	4,4	4,9	4,6

Source : BCEAO

386. L'année 2021 est marquée par une hausse importante des transferts de fonds des migrants aussi bien en montants qu'en pourcentage du PIB. La hausse est certainement consécutive à la reprise de l'activité économique surtout dans les pays d'accueil des migrants maliens après la pandémie de la Covid-19. Cette dynamique haussière se poursuivrait en 2022.

Figure 31 : Proportion de service de la dette dans les exportations de biens et services



Source : Direction Nationale de la Planification du Développement

387. Entre 2018 et 2019, le service de la dette rapporté aux exportations est passé de 16,3% en 2018 à 12,9% en 2019, soit une baisse de 3,4% de point, avant d'accroître pour atteindre 19,5% en 2021. L'augmentation du service de la dette par rapport aux exportations s'explique essentiellement par un accroissement substantiel des remboursements sur les titres publics (bons et obligations du Trésor) sur la période et, dans une moindre mesure, ceux effectués au titre de la dette extérieure à certains Partenaires bilatéraux et multilatéraux.

388. Trois opérateurs de Téléphonie mobile œuvrent dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour contribuer au désenclavement intérieur et extérieur du pays. Il s'agit de SOTELMA-MALITEL (MOOV AFRICA MALI), ORANGE MALI et ALPH TELECOM (TELECEL).

Tableau 36 : Evolution du nombre des abonnés au téléphone de 2018 à 2021

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Total abonnés (fixe et mobile)	22 183 662	23 145 486	25 597 236	25 177 577
Abonnés au fixe	228 097	241 274	281 638	281 074
Abonnés au mobile	21 955 565	22 904 212	25 315 598	24 896 503

Source : AMRTP/CPS-ETC

389. Au terme de l'année 2021, le nombre d'abonnés au téléphone est de 25 177 577 contre 25 597 236 en 2020. La téléphonie mobile représente plus de 90% des abonnés. Ce qui témoigne du dynamisme de ce segment du marché au Mali. Le nombre d'utilisateurs internet s'élève à 9 678 465 en 2021

390. Le parc téléphonique global (mobile et fixe) à fin 2021 s'élève à 25 177 577 abonnés, contre 25 597 236 en 2020, soit une contraction de 1,64% relative à la résiliation. Ce parc se répartit par type de ligne comme suit : 24 896 503 abonnés mobiles et 281 074 abonnés fixes.

Tableau 37 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants de 2017 à 2021

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Effectif de la population	Nombre	18 874 000	19 418 000	19 972 000	20 537 000	21 112 000
Parc abonné Internet global	Nombre	5 768 169	5 894 944	7 037 067	9 859 742	9 678 465
Parc abonné Internet fixe	Nombre	91 409	118 220	142 522	243 806	239 966
Parc abonné Internet mobile	Nombre	5 676 760	5 776 724	6 894 545	9 615 936	9 438 499
Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	Pourcentage	0,48	0,61	0,71	1,19	1,13

Source : AMRTP/CPS-ETC

391. Le pourcentage d'abonnés à une connexion à l'Internet à haut débit fixe, bien que très faible, est en progression continue de 2017 à 2020 avec une légère contraction de 0,06% entre 2020 et 2021. soit de 1,19% à 1,13% liée à la résiliation de certaines lignes.

Tableau 38 : Proportion de la population utilisant l'Internet

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021
Proportion de la population utilisant l'Internet	Pourcentage	30,56	30,36	35,23	48,01	45,48

Source : AMRTP/CPS-ETC

392. Au vu des résultats obtenus, peu de populations sont connectées à l'internet de haut débit fixe. La proportion de la population utilisant l'Internet est en progression continue également de 2018 à 2021 avec des valeurs respectives de 30,36% à 45,48%

Tableau 39 : Evolution des volumes d'exportations (milliers de tonnes)

	2017	2018	2019	2020	2021
Export UEMOA	574	407	526	452	311,8
Export de la CEDEAO	599	431	565	501	349,7
Export totales	1 081	910	960	833	884,4
Part export CEDEAO (en %)	55	47	59	60	39,5
Part export UEMOA (en %)	53	45	55	54	35,3

Source : INSTAT (les données de 2021 sont provisoires).

393. De 2017 à 2021, les exportations du Mali vers les zones UEMOA et CEDEAO ont enregistré une évolution en dents de scie. Avec une augmentation en 2017 (1081 milliers de tonnes), le volume des exportations a connu une baisse importante en 2020 (833 milliers de tonnes). Cette baisse est due à l'avènement de la Covid-19. Auparavant le volume des exportations étaient respectivement de 910 et 960 milliers de tonnes en 2018 et 2019. Toutefois, ce volume a connu une nette amélioration entre 2020 et 2021, passant de 833 à 884 milliers de tonnes (données provisoires).

394. En termes de destination des exportations maliennes, la part de la CEDEAO a enregistré une tendance à la hausse de 2017 à 2020 (55% contre 60%) avec une baisse de 39,5% en 2021 (données provisoires). Celle de l'UEMOA, après une hausse sensible de 2017 à 2020 en passant de 53% à 54% a connu une baisse de 35,3% en 2021(données provisoires).

395. Des résultats encourageants ont été obtenus en matière d'efficacité de l'aide. Toutefois, des obstacles demeurent, notamment la résistance au changement tant du côté de la partie nationale que des PTF, la lenteur observée par les PTF à fournir les données de l'aide à temps, la complexité et la diversité des procédures des PTF, la dynamisation des cadres de concertations Etat et Secteur privé.

396. En matière d'efficacité de l'aide, les efforts porteront sur la finalisation du Système Intégré de Gestion de l'Aide (SIGAP), la mise en œuvre de la PONAGA, du TABO, de la PNCD et l'élaboration de la Matrice gouvernance, etc.

ENCADRE 6 : Progrès sur la qualité des données statistiques au Mali

Les autorités du Système Statistique National (SSN) du Mali, de concert avec les PTF œuvrent constamment pour l'amélioration de la qualité des données statistiques, en vue d'une meilleure planification et évaluation du développement. Le Système Statistique National (SSN) du Mali est un système décentralisé, constitué d'une structure centrale, l'Institut National de la Statistique (INSTAT), des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) au nombre de 11, des Observatoires créés au sein des Ministères, les services du Ministère de l'Economie et des Finances et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Durant ces dernières années, le Mali a enregistré plusieurs initiatives prometteuses dans le domaine du développement des statistiques :

La révision régulière du cadre politique et institutionnel, relatif au développement des statistiques

le Gouvernement du Mali attache une importance capitale à l'arrimage du dispositif de la production des données statistiques sur les besoins exprimés par les utilisateurs. Cette volonté s'est matérialisée par l'adoption et la mise en œuvre de Stratégies Nationales du Développement de la Statistique (SNDS) dont le cadre de référence est le Schéma Directeur de la Statistique (SDS 2006-2012 ; 2013-2014 ; 2015-2019 et 2020-2024). Ces différentes générations du SDS ont induit des progrès notoires dans diverses composantes : (i) au plan institutionnel et organisationnel ; (ii) au niveau des capacités du SSN ; (iii) au niveau de la production statistique ; (iv) au niveau de la diffusion et de l'archivage ; et (v) au niveau de la culture statistique. Dans la même optique, il convient de rappeler qu'en faveur d'une des recommandations du 1er Rapport VNR du Mali relative à la révision du Schéma Directeur de la Statistique, le Gouvernement du Mali a adopté en mars 2020, le troisième Schéma Directeur de la Statistique dont la vision est de doter le pays, à l'horizon 2025, « d'un Système Statistique National performant, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté et de ressources adéquates, à même de produire, analyser et diffuser des données de qualité couvrant les besoins des différents utilisateurs ». Dans ce cadre, le Gouvernement du Mali a adopté en 2016 la Loi n°2016-005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques ainsi que ses textes d'application, notamment le Décret n°2016-0497/P-RM du 07 juillet 2016 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil National de la Statistique. Un Fonds National pour le Développement de la Statistique a aussi été mis en place par la Loi n°2017 -011 du 1er juin 2017.

L'application d'une démarche orientée sur la Gestion Axée sur les résultats(GAR) dans le système statistique

L'élaboration du SDS suivant la logique de la GAR a pris en compte les orientations et recommandations normatives internationales en matière de planification stratégique dans le domaine de la statistique, notamment celles contenues dans les lignes directrices pour l'élaboration des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), la Charte africaine de la statistique (CAS) et la Stratégie

d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA2). Tous les acteurs du SSN (système statistique national) travaillent désormais dans une perspective de résultats et mobilisent les moyens à cet effet.

Intégration progressive des statistiques dites « émergentes » (Genre, Gouvernance, Environnement, Paix)

Un autre progrès, non des moindres, est la prise en compte des thématiques dites "Statistiques émergentes" telles que les statistiques relatives aux changements climatiques, à l'environnement, à la Gouvernance, la paix et, bien d'autres secteurs plus ou moins nouveaux, avec très peu de données existantes. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), plus régulier et désormais numérisé : Un des progrès du Mali est la régularité dans la conduite du Recensement Général de la Population et de l'Habitat dont les données demeurent capitales pour l'évaluation de l'état de la population. En effet, instauré par décret, pour être réalisé tous les 10 ans, le Mali mène en ce moment son 5^{ème} RGPH5. A ce titre, il est parmi les pays de la sous-région les plus réguliers, dans la production des statistiques issues des Recensements. Mieux encore, le Mali s'est engagé pour ce 5^{ème} recensement à faire un recensement de type numérique afin d'améliorer de manière substantive la qualité des données tel que recommandé par l'ODD 17.

Une Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP) nationale standardisée pour l'évaluation progressive du CREDD et des ODD au Mali

Afin d'avoir une meilleure couverture dans tous les domaines et répondre aux besoins du CREDD et des engagements internationaux notamment les ODD, le Mali a pris les dispositions afin que l'Enquête Modulaire Permanente auprès des ménages (EMOP) soit la référence pour le suivi de la mise en œuvre des principaux documents de politiques. Cette enquête nouvelle formule, permet aujourd'hui de renseigner des indicateurs ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 17 ainsi que les indicateurs en lien avec les objectifs spécifiques 3.1.3 « Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités », 5.2.2 « Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous » et 5.3.1 « Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement » du CREDD. Malgré toutes ces actions salutaires, d'énormes défis demeurent dans le secteur du développement des statistiques au Mali, dont les plus importants sont le financement adéquat et le renforcement des capacités.

7. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

397. Les Objectifs de Développement Durable (ODD), également appelés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, la faim, le VIH – sida, la discrimination à l’égard des femmes et des filles, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d’ici à 2030.

Encadré 7 : Programme conjoint SDG Fund «Financer le développement du capital humain au Mali»

Le lancement du Programme conjoint pour le financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Mali a eu lieu le vendredi 29 janvier 2021 à 10 heures, par visioconférence. Placée sous la présidence du Premier ministre, la cérémonie a enregistré la participation des Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, de l’Economie et des Finances, de l’Education nationale, et de la Santé et du Développement Social. Le Système des Nations-Unies (SNU) était représenté par la Coordinatrice résidente, les représentants des deux agences impliquées dans la mise en œuvre du programme (l’UNICEF et le PNUD) ainsi que ceux d’autres agences des Nations-Unies accréditées au Mali.

Le Fonds conjoint ODD est inspiré de la réforme des Nations-Unies et se propose de financer des initiatives relevant des 17 ODD, afin de transformer les pratiques actuelles de développement et de mettre les pays sur la voie du développement durable et de la résilience. C’est un dispositif interinstitutionnel centralisé destiné à soutenir une approche intégrée d’aide à l’élaboration des politiques et de financement stratégique. Il sert de passerelle entre les acteurs qui agissent pour contribuer de manière substantielle et efficiente à la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Il se propose d’impulser une transformation dans la manière de poursuivre les objectifs de développement, en mettant l’accent sur les politiques, les investissements, le financement et les partenariats.

La dénomination du Programme mis en place au Mali est "Programme conjoint pour influencer le financement du développement du capital humain au Mali – Financer le développement du capital humain au Mali". Le Programme a une durée de 24 mois (Juillet 2020- Juillet 2022).

Son objectif global est de "Créer les conditions et les capacités pour une plus grande disponibilité et une meilleure utilisation des ressources nationales en vue d’accélérer la réalisation des ODD dans les secteurs critiques du développement humain pour les populations les plus vulnérables du Mali".

Le budget total du programme s’élève à 2 172 100 US\$ répartis comme suit : (i) Fonds commun de soutien aux ODD : 963 000 USD ; (ii) Ressources régulières UNICEF : 599 200 USD ; (iii) Ressources régulières PNUD : 609 900 USD.

Les arrangements institutionnels du Programme sont les suivants : (i) CT-CSLP : Point focal du programme, responsable du Pilotage technique ; (ii) Bureau du Coordinateur Résident du SNU au Mali : responsable du plaidoyer et de l’engagement politique ; (iii) UNICEF & PNUD : Agences participantes, responsables du leadership technique (UNICEF) et de la contribution à l’atteinte des résultats (PNUD). Un comité de pilotage sous l’égide du Ministère de l’Economie et des Finances a été mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du Programme. Ce Programme a permis : (i) la réalisation de notes budgétaires dans les secteurs de l’Education, Santé, Protection Sociale, Eau-Assainissement, Nutrition ; (ii) la mise en œuvre du budget transparent ; (iii) la formation des responsables de programmes sur la nouvelle réforme du budget-programme.

398. La créativité, le savoir-faire, la technologie et les ressources financières de toute la société seront nécessaires pour atteindre les objectifs dans tous les contextes. Au Mali, la mise en œuvre des ODD est impactée par les facteurs ci-dessous :

- la crise politico-sécuritaire ;
- la pandémie de la Covid 19.

399. Il apparaît donc que des partenariats inclusifs sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.

400. Une coopération internationale forte est plus que jamais nécessaire pour garantir à tous les pays les moyens de se remettre de la pandémie, de reconstruire mieux et d’atteindre les Objectifs de Développement Durable.

401. Au Mali, comme dans tous les pays, l'atteinte des ODD nécessite des moyens financiers importants à mobiliser tant par les pouvoirs publics que par le Secteur privé et les Collectivités territoriales.
402. Dans le même temps, les capacités de mobilisation de ressources supplémentaires en dehors de celles structurelles (la tendance de long terme jusqu'ici observée) sont limitées, les recettes publiques totales hors dons dépassent à peine 15% du PIB, les recettes fiscales, moins de 15%, laissant un gap de financement du budget d'État de près de 25%, à rechercher auprès des Partenaires Techniques et Financiers sollicités pour l'aide publique au développement et d'autres sources innovantes de financement.
403. La mobilisation de ces ressources doit être érigée en priorité dans les instances de planification et au niveau des responsables sectoriels de développement. Au plan interne, il faut accroître le recouvrement des recettes fiscales dans le contexte actuel de transition fiscale et l'utilisation efficiente desdites recettes dans des activités concourant véritablement au développement durable. La mobilisation de ressources passe également par la promotion de la microfinance qui s'avère en même temps être un puissant instrument de réduction de la pauvreté. A cet effet, il faut renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des systèmes financiers décentralisés. A cela s'ajoute la promotion des services financiers via la téléphonie mobile.
404. Enfin, le partenariat public-privé s'avère être un important moyen de financement du développement surtout dans les infrastructures dont les coûts d'investissement dépassent facilement les seules ressources que peuvent dégager les budgets.
405. Le Partenariat public-privé (PPP) demeure un levier important à explorer pour renforcer la réalisation de grands travaux d'infrastructures dans les domaines comme les routes, la santé, l'électricité, l'aménagement hydroagricole, etc. Le PPP présente de nombreux bénéfices, dont l'un des principaux est de mettre à profit, les capacités financières et l'expertise du Secteur privé pour la délivrance de biens et services de qualité. Toutefois, cette approche présente également des challenges importants par le caractère souvent complexe des contrats, la très longue durée des projets et leurs montants élevés qui engagent financièrement l'État pour de nombreuses années.
406. A cette fin, le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale des PPP dont l'objectif est de (i) pallier le déficit d'infrastructures structurantes au Mali, (ii) favoriser la qualité et la durabilité des infrastructures par le recours au Secteur privé et l'utilisation soutenable et optimale des deniers publics et (iii) harmoniser la démarche du pays avec celle de l'UEMOA. Lui faisant suite, la loi relative aux Partenariats Public Privé a été adoptée en décembre 2016 et une Unité de Partenariat public-privé a été créée en février 2017. Le Mali recourra aux PPP avec toutes les précautions requises en tirant leçon de sa propre expérience ainsi que de celle des pays de la sous-région, notamment de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Afrique du Nord.
407. L'un des enjeux des ODD est la transformation structurelle de l'économie à travers quatre domaines. Dans un contexte de crise et de fortes contraintes budgétaires, les financements requis pour mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) se comptent en milliards de FCFA par an. Au-delà de l'aide publique au développement, les ressources fiscales et les investissements privés figurent parmi les principales sources de financement envisagées pour atteindre les ODD.
408. Pour que le Mali gagne ce pari, il faut non seulement davantage d'investissements dans la coopération internationale, mais aussi une plus grande cohérence des politiques publiques menées en faveur du développement durable. Une stratégie nationale de mobilisation des ressources fiscales et des investissements privés est indispensable. En effet, le Mali doit privilégier la mobilisation des investissements privés à travers les stratégies plus actives

d'attractivité des investissements. Il doit mettre l'accent sur la mobilisation des recettes fiscales, étant donné la faible pression fiscale (norme communautaire de 20% du PIB non atteinte), mais doit surtout mettre en place des mécanismes efficaces de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et combattre vigoureusement la corruption et la délinquance financière, le blanchiment des capitaux, la lutte contre les flux financiers illicites.

409. Un accent non négligeable devra être mis sur l'engagement du Secteur privé à investir en faveur des ODD. L'insuffisance de l'aide publique au développement devrait amener à explorer des mécanismes innovants de financement interne ou externe. Il s'agit par exemple des mécanismes d'une utilisation plus efficace des transferts de fonds des migrants, source jusqu'ici plus importante et plus stable que l'APD et les IDE.
410. En vue d'améliorer son leadership dans la coordination et la gestion de l'aide, le Gouvernement a adopté la Politique nationale de gestion de l'aide (PONAGA) et la Politique nationale de coopération au développement (PNCD). La PONAGA, adoptée en Conseil des ministres le 20 juin 2019, a pour objectif général de renforcer le leadership de l'Etat dans la gouvernance, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. La PNCD et son plan d'actions (2019-2023) ont été approuvés par le Gouvernement suivant le Décret N°2019-0731/P-RM du 20 septembre 2019. L'objectif général de la PNCD est de faire de la Coopération au développement un vecteur essentiel de la croissance économique et un levier puissant de promotion du développement durable.
411. Par ailleurs, l'Etat devra poursuivre le renforcement des capacités d'absorption de ressources externes et capitaliser les bonnes pratiques de coopération au développement et susciter une plus grande synergie d'action entre les Partenaires Techniques et Financiers pour un financement équilibré des domaines prioritaires de développement.
412. Pour faciliter la mobilisation de ces ressources, l'accent doit être mis entre autres sur :
- l'élaboration d'un plan stratégique national de mobilisation des ressources publiques et privées internes avec des réflexions sur l'espace fiscal, les partenariats public-privé et une meilleure allocation des ressources ;
 - le renforcement de la mobilisation efficace de l'Aide publique au développement (APD) et la mise en place des financements innovants.

8. CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES

413. La mise en oeuvre des ODD se déroule dans un contexte marqué par non seulement une crise sécuritaire, politique et institutionnelle mais aussi la pandémie de la Covid-19 (depuis le premier trimestre 2020) qui ont impacté négativement les indicateurs socio-économiques de développement. Nonobstant ce contexte peu favorable, l'état de mise en oeuvre des ODD à mi-chemin a été dressé afin de permettre à toutes les parties prenantes (Etat, Secteur privé, Société civile, Collectivités territoriales, Partenaires Techniques et Financiers, etc.) d'apprécier les efforts consentis et de se donner de nouvelles orientations en vue de l'atteinte de l'Agenda 2030.
414. Au regard de ce contexte, la marche vers les ODD nécessite à la fois des prérequis, des efforts supplémentaires en ressources financières et l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux. En effet, le préalable pour le Mali d'être au rendez-vous de l'Agenda 2030, reste sans doute, l'avènement de la paix, du vivre ensemble et de la cohésion sociale, condition sans laquelle aucun espoir vers la marche des ODD n'est possible.
415. De par leur nature, les ODD devraient bénéficier d'un soutien politique fort et d'une large adhésion de toutes les parties prenantes dans le pays. Leur atteinte nécessite aussi des mécanismes de coordination Gouvernementale de haut niveau et l'engagement indéfectible

de toutes les parties prenantes au processus. Cette leçon ressort systématiquement des expériences en matière de stratégies de développement durable et de financement des efforts de réforme des politiques.

416. Au chapitre des recommandations en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, il est suggéré :

- une meilleure implication de l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD (Gouvernement, Société civile, Secteur privé et Partenaires au développement);
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation performant permettant de produire à date les informations nécessaires au pilotage, au suivi et à l'évaluation du CREDD et des ODD ;
- l'amélioration de la couverture de la protection sociale par les structures qui en ont la charge ;
- une plus grande exploitation des données d'enquête agricole par un renforcement conséquent des capacités de traitement et d'analyse des structures en charge desdites enquêtes et données ;
- l'intégration des données du Système d'alerte précoce et de l'Observatoire du marché agricole dans l'analyse des données permettant d'établir le niveau des indicateurs ODD.

417. Enfin, il est fortement recommandé l'élaboration d'un plan d'actions de mise en œuvre des ODD en vue de leur atteinte. Cela passe aussi par l'actualisation de la feuille de route pour l'opérationnalisation des ODD telle qu'élaborée par la mission MAPS, la capitalisation des informations fournies par la Société civile et le Secteur privé afin de renforcer le suivi et évaluation des ODD, le renforcement de la coordination à travers la mise en synergie des bonnes pratiques et des expériences des acteurs de terrain sur la mise en œuvre des ODD, ainsi que par la poursuite de la régionalisation des ODD et leur intégration dans les PDESC.

418. Tous ces efforts devront concourir à l'amélioration des politiques publiques de développement et ainsi accélérer les progrès vers l'atteinte des cibles des ODD et assurer que personne ne soit laissé de côté.

419. Les prochaines étapes porteront sur :

- l'évaluation du financement du développement avec l'appui du PNUD ;
- l'élaboration d'un cadre national intégré du financement du développement ;
- l'élaboration de l'Etude Nationale Prospective (ENP Mali 2040) ;
- l'élaboration du CREDD nouvelle stratégie nationale de développement ;
- la réalisation du 5^{ème} RGPH et du RGUE (analyse des données) ;
- l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD.

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZERO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Annexes

Recommandations issues du Forum politique de haut niveau de 2018	Etat de mise en œuvre			Observations
	Réalisée	En cours de réalisation	Non réalisée	
1		X		<p>A ce niveau, nous pouvons noter</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD à travers le CREDD ; - L'adoption du décret n°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018, fixant le mécanisme institutionnel de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD pour opérationnaliser le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD.
2	X			<ul style="list-style-type: none"> - Avec l'appui de la mission MAPS, la feuille de route pour l'opérationnalisation des ODD a été élaborée et transmise au Ministre de l'Economie et des Finances par le Premier ministre.
3		X		<p>Les actions entreprises dans ce cadre ont concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - La planification à travers l'identification et l'opérationnalisation des priorités de développement durable pour la mise en œuvre des ODD ; - L'élaboration des guides d'intégration des ODD dans les programmes de développement des Collectivités territoriales aux niveaux national, régional, et local ; - En plus, des initiatives d'intégration des ODD dans les PDESC ont été entreprises.
4			X	
5		X		<p>La mise en œuvre de cette recommandation a conduit à la réalisation des quelques études parmi lesquelles nous pouvons citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la situation de Référence des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Mali, janvier 2019 ; - L'élaboration des profils de pauvreté et l'établissement de la situation des Objectifs de Développement Durable dans les Communes du Mali, 2021. - L'analyse du suivi du dividende démographique en 2019 ; - L'analyse sur la valorisation du travail domestique non rémunéré en

5					vue d'une autonomisation des femmes à travers la professionnalisation des certaines tâches domestiques.
6	Renforcer les capacités (formation des acteurs) aux niveaux des Collectivités territoriales, des Institutions de la République et Institutions de recherches (Universités et Centres de recherche spécialisés) ; Société civile et le Secteur privé ;			X	<ul style="list-style-type: none"> - En matière de renforcement de capacités institutionnelles, Systémiques et individuelles, on note la formation sur l'intégration de l'environnement, des changements climatiques et des ODD dans 152 PDESC ; - Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions, des sessions de renforcement de capacité des acteurs ont été tenues aux niveaux régional et local ; - En matière d'atténuation des pressions sur les écosystèmes terrestres, les capacités des acteurs ont été renforcées sur les questions environnementales et la lutte contre les changements climatiques ; - Pour assurer le suivi efficace et cohérent des deux agendas à travers le CREDD, les capacités des acteurs ont été renforcées à travers les partages d'expériences et les bonnes pratiques en vue de disposer d'indicateurs pertinents et à jour pour mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs du CREDD, les cibles prioritaires des ODD et les aspirations de l'agenda 2063.
7	Réviser le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) en vue d'assurer la production d'indicateurs nécessaires au suivi de la mise en œuvre des ODD		X		<p>A ce niveau, nous pouvons noter, l'adoption de la 3ème génération du Schéma Directeur de la Statistique par le Gouvernement en mars 2020 qui prend en compte le CREDD, les ODD et l'Agenda 2063.</p>
8	Impliquer davantage les Collectivités territoriales dans le processus de mise en œuvre des ODD ;			X	<p>Conformément à l'article 14 de la Loi N° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des Collectivités territoriales aux Mali, un guide d'intégration des ODD dans les PDESC a été élaboré et disséminé aux niveaux national, régional et local pour permettre l'appropriation des ODD par les Collectivités territoriales. Ainsi, 36,98% des PDESC ont intégré les ODD en 2021.</p>

<p>9</p>	<p>Poursuivre et intensifier les campagnes de sensibilisation et d'information sur les ODD.</p>				<p>Les actions entreprises dans la mise en œuvre de cette recommandation ont concerné:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite des initiatives de sensibilisation des communautés en faveur de la scolarisation et le maintien des filles à l'école, l'abandon des pratiques néfastes, y compris le mariage des enfants ; - L'organisation des ateliers d'information et de sensibilisation auprès des acteurs (Institutions de la République, structures techniques de l'Etat, Collectivités Territoriales, Société civile et Secteur privé pour la prise en compte des ODD); - La sensibilisation, l'implication, la participation des acteurs dans le processus de développement durable particulièrement la lutte contre les changements climatiques ; - Des actions de plaidoyer de haut niveau et de sensibilisation des communautés sont en cours en faveur de l'adoption d'une législation contre les VBG ;
----------	---	--	--	--	---

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ministère de l'Economie et des Finances, *Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) : Documents et rapports de mise en œuvre 2019 et 2020* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapports 2016, 2017, 2018 et 2020 de mise en œuvre des ODD* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport régional de suivi des ODD de l'UEMOA 2018, 2019 et 2020* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport sur les tendances de mise en œuvre des ODD 2021* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances- ONU-FEMMES, *Note Politique 2021* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Schéma Directeur de la Statistique 2020-2024* ;
- Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, *Politique Nationale Genre 2010* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapports MODA 2020* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Etudes approfondies des effets socioéconomiques de la Covid 19 au Mali, 2022* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Modèle Macro-Economique, MME-DNPD cadrage mars 2022* ;
- Institut National de la Statistique, *EMOP de 2017 à 2021* ;
- Cellules de Planification et de Statistique, *Annuaire statistiques et rapports sectoriels 2020 et 2021* ;
- UNICEF, *Rapport Cluster Education Mali 2021* ;
- Fédération Malienne des Associations des Personnes vivant avec un Handicap, *Rapports périodiques* ;
- Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant, *Bulletin de la Femme l'Enfant et de la Famille de 2019 à 2020* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport Genre en annexe de la LdF* ;
- République du Mali, *Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD, juillet 2018* ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, *Rapport sur l'état de l'environnement* ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, *Rapport sur le suivi de la politique de l'environnement* ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, *Contribution Déterminée au niveau National (CDN)*



ISBN : 978 99952 925 1 5